

## **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

### **Rapport de gestion 2025**

**Emmanuel VEY,  
Directeur Général  
Le 23 février 2026**



# SOMMAIRE

|                                                                                                           |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>ENVIRONNEMENT &amp; PERSPECTIVES ECONOMIQUES</b>                                                       | p 3 à 4     |
| ↳ Rétrospective 2025                                                                                      |             |
| ↳ Perspectives 2026                                                                                       |             |
| <b>ENVIRONNEMENT LOCAL &amp; POSITIONNEMENT DE CREDIT AGRICOLE<br/>CHAMPAGNE-BOURGOGNE SUR SON MARCHÉ</b> | p. 5 à 7    |
| ↳ Activité de l'année 2025                                                                                |             |
| ↳ Perspectives 2026                                                                                       |             |
| <b>PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS</b>                                                               | p. 8 à 12   |
| ↳ Le Résultat                                                                                             |             |
| ↳ Le Bilan                                                                                                |             |
| ↳ Hors bilan                                                                                              |             |
| <b>PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES</b>                                                                | p. 13 à 19  |
| ↳ Le Résultat                                                                                             |             |
| ↳ Le Bilan                                                                                                |             |
| <b>REMUNERATION DU CAPITAL</b>                                                                            | p. 20       |
| <b>EVOLUTION DES FILIALES, PARTICIPATIONS<br/>ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME</b>                   | p. 20 à 21  |
| <b>TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>                                                  | p. 22       |
| <b>INFORMATIONS DIVERSES</b>                                                                              | p. 22 à 23  |
| ↳ Informations sur les délais de paiement                                                                 |             |
| ↳ Informations relatives aux comptes inactifs                                                             |             |
| ↳ Charges non déductibles fiscalement                                                                     |             |
| ↳ Activités en matière de recherche et développement                                                      |             |
| ↳ Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice                                                       |             |
| <b>FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES</b>                                                  | p. 24 à 118 |
| ↳ Facteurs de risques                                                                                     |             |
| ↳ Appétit pour le risque et Gestion des risques                                                           |             |
| ↳ Risque de Crédit                                                                                        |             |
| ↳ Risque de Marché                                                                                        |             |
| ↳ Gestion du Bilan                                                                                        |             |
| ↳ Informations prudentielles                                                                              |             |
| ↳ Risque opérationnel                                                                                     |             |
| ↳ Risque juridique                                                                                        |             |
| ↳ Risque de non-conformité                                                                                |             |
| <b>RAPPORT DE DURABILITE</b>                                                                              | p. 119      |

## **ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES**

### **Rétrospective 2025**

L'année 2025 s'est déroulée dans un climat d'incertitude exceptionnellement élevé, largement alimenté par l'élection de Donald Trump et la mise en œuvre immédiate d'une politique commerciale offensive. Les droits de douane américains ont été relevés pour l'ensemble des partenaires commerciaux, bouleversant profondément les échanges mondiaux. Le «Liberation Day» du 2 avril a constitué le pic de tension, suivi d'un rétropédalage limité puis d'accords ponctuels, notamment avec l'Union européenne en juillet, permettant une désescalade partielle sans effacer l'ampleur des perturbations.

Les positions géopolitiques américaines, souvent imprévisibles, ont ajouté à l'instabilité, qu'il s'agisse des conflits en Ukraine, au Proche-Orient ou de nouvelles interventions, comme au Venezuela début 2026. Ces tensions ont poussé de nombreux pays à renforcer leurs stratégies d'autonomie économique, technologique et militaire, avec un bond notable des dépenses de défense, en particulier en Allemagne avec un revirement budgétaire massif.

Malgré ce contexte, la croissance mondiale a surpris par sa robustesse.

**Aux États-Unis**, l'économie a résisté ( $\approx 2\%$ ), soutenue par le patrimoine des ménages, l'investissement en Intelligence Artificielle (IA) et une inflation moins élevée qu'anticipé, bien qu'encore supérieure à la cible ( $2,7\%$ ). La Fed a finalement procédé à trois baisses de taux en fin d'année.

**En Chine**, la croissance de  $5\%$  a été maintenue malgré une forte déflation, une consommation atone et une crise immobilière persistante. Le commerce extérieur y a joué un rôle de moteur, soutenu par la diversification géographique des exportations.

**La zone euro** a affiché une croissance solide ( $\approx 1,4\%$ ), portée par la demande intérieure et la résilience des ménages malgré les fluctuations des exportations vers les États-Unis.

**En France**, la croissance a ralenti à  $0,8\%$ , freinée par le commerce extérieur et par une consommation affaiblie, tandis que le taux d'épargne demeurait historiquement élevé.

Les marchés financiers ont affiché une étonnante solidité : fortes hausses des indices boursiers, divergence des courbes de taux entre États-Unis (baisse) et zone euro (hausse), appréciation de l'euro et flambée spectaculaire du prix de l'or ( $+64\%$ ), symptôme des inquiétudes géopolitiques.

### **Perspectives 2026**

L'année 2026 devrait être marquée par la poursuite d'une croissance mondiale résiliente, soutenue notamment par des politiques budgétaires actives dans un environnement géopolitique toujours volatile.

**Aux États-Unis**, la croissance pourrait légèrement accélérer à  $2,1\%$ , grâce au volet expansionniste de la politique économique de l'administration Trump II (baisses d'impôts,

dépenses ciblées). Toutefois, les droits de douane continueront d'entretenir une pression inflationniste persistante (inflation globale attendue  $\approx 2,7\%$ ).

**En Chine**, la publication du quinzième plan quinquennal donnera le ton des priorités stratégiques, centrées sur les nouvelles technologies et l'innovation industrielle. Notre scénario table sur une croissance de 4,7%, légèrement inférieure à 2025, en raison d'une demande intérieure toujours fragile et d'une crise immobilière non résolue, malgré le maintien d'un modèle très orienté vers les exportations.

**La zone euro** devrait continuer à bénéficier de la bonne santé financière des agents privés, de conditions financières encore favorables et du soutien budgétaire issu du plan Next Generation EU et surtout de la relance allemande. La croissance s'inscrirait autour de 1,2%, avec une inflation restant sous la cible de 2%, ce qui devrait inciter la BCE à maintenir ses taux inchangés sur 2026. Les risques principaux résident dans la concurrence asiatique accrue et la propagation progressive de ralentissements sectoriels.

**En France**, l'activité pourrait accélérer grâce au redémarrage de l'investissement, à la hausse des dépenses de défense et à l'impact du « bazooka » budgétaire allemand, malgré les freins liés à la politique commerciale américaine. L'ajustement budgétaire serait limité, repoussant la baisse du déficit public.

Sur le plan monétaire, la Fed et la BCE devraient maintenir une attitude prudente : pause jusqu'en 2027 pour la Fed, stabilité des taux en zone euro avant un probable resserrement en 2027. Les taux d'intérêt devraient connaître une hausse modérée en 2026, tandis que le dollar bénéficierait des différentiels de rendement. Les marchés resteront attentifs aux tensions commerciales, aux arbitrages politiques et aux risques géopolitiques.



## **ENVIRONNEMENT LOCAL & POSITIONNEMENT DE CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE-BOURGOGNE SUR SON MARCHE**

Sur les 4 départements composant le secteur d'intervention de la Caisse Régionale, l'année 2025 s'inscrit dans un environnement économique au ralenti. Les territoires connaissent une croissance contenue avec des niveaux de potentiel très différenciés, marquée par une prudence accrue des entreprises et un marché de l'emploi moins dynamique.

En termes d'évolution de la population, les 4 départements présentent une dynamique démographique contrastée : seule la Côte d'Or se distingue par une croissance durable, l'Aube se maintient difficilement, tandis que l'Yonne et surtout la Haute-Marne connaissent un déclin lié au vieillissement et au déficit naturel, insuffisamment compensé par les nouveaux arrivants.

Le marché de l'habitat présente également une situation très hétérogène entre les 4 départements. Malgré des prix élevés, la Côte d'Or reste le marché le plus dynamique en raison d'une demande notable dans les zones urbaines de Dijon et de Beaune. Pour l'Aube, l'Yonne et la Haute-Marne, le marché de l'Habitat est plus calme et la reprise se fait plus lentement. Globalement, la situation des 4 départements illustre la tendance du marché français avec une reprise timide mais perceptible sur certaines zones du territoire.

L'activité économique est au ralenti notamment dans la construction et l'agriculture qui connaît des tensions de trésorerie, chaque département étant fragilisé par des éléments conjoncturels propres : l'Aube en raison des tensions sur le marché agricole et industrielle, la Haute-Marne par le faible dynamisme lié à sa démographie, l'Yonne sous pression financière des finances publiques. Seule la Côte d'Or, bénéficiant d'un tissu économique plus diversifié (les services à la personne, les grandes administrations, les secteurs viticole, agroalimentaire et pharmaceutique, ainsi qu'un secteur digital en pleine expansion) arrive à présenter une croissance intéressante.

Dans cet environnement, la Caisse régionale reste leader sur son territoire avec des parts de marché crédits et collecte positionnées respectivement à 29,9% et 28,6%.

### **Activité de l'année 2025**

En 2025, la Caisse régionale Champagne-Bourgogne a souhaité renforcer sa dynamique de développement dans un contexte économique exigeant. Elle a concentré ses efforts sur la consolidation de son fonds de commerce, l'accélération de la conquête et l'amélioration de la qualité de service, afin de répondre pleinement aux attentes de ses clients et sociétaires.

La reprise de la production de crédits, soutenue par des actions ciblées et une mobilisation collective accrue, a constitué un levier essentiel pour restaurer la marge d'intermédiation. Parallèlement, la Caisse régionale Champagne-Bourgogne a poursuivi un vaste programme de simplification et de transformation opérationnelle, visant à améliorer l'efficacité et la fluidité des parcours. La maîtrise des charges est restée un élément majeur de l'exercice écoulé.

Avec cette stratégie, la Caisse régionale Champagne-Bourgogne a réaffirmé son ambition : allier performance durable, proximité territoriale et exigence opérationnelle pour accompagner les acteurs locaux dans un contexte plus compétitif et incertain.

Au cours de l'exercice, l'activité commerciale de la Caisse régionale s'est inscrite dans cette stratégie, par une évolution du fonds de commerce tous marchés de 0,3% sur 1 an et de 0,1% sur le marché des particuliers. Le taux de conquête se positionne à 4,08% avec **24.742 nouveaux clients** en 2025 intégrant notamment une belle dynamique sur les marchés spécialisés.

En matière de **crédits**, le quatrième trimestre 2025 confirme le redressement engagé depuis le printemps : les réalisations progressent de +20,1% sur 12 mois permettant aux encours d'afficher une croissance de +3,1% en 2025 et atteindre **14.639 M€**. Cette dynamique favorable se retrouve dans la majeure partie des natures de crédits, qu'il s'agisse des crédits aux particuliers, aux entreprises ou aux collectivités.

S'agissant de la **collecte**, la progression des encours globaux reste dynamique (+2,82%) pour se positionner à **22.500 M€**, tirée par la collecte hors bilan (Assurance-vie +7,8% et Valeurs mobilières +7,9%). L'année se distingue par une décollecte massive de l'épargne logement -9,7% partiellement couverte par une hausse de la collecte monétaire (+1,8% notamment porté par les DAV +2,9%). Finalement, la collecte bilan progresse de 0,3% en 2025 à **14.300 M€**.

En matière d'**assurances**, l'activité présente des résultats intéressants. Les taux d'adossement ADE restent solides et largement alignés avec les standards nationaux : 84,8% en réalisations sur 12 mois tous marchés portant le taux à 82,2% sur encours tous marchés. Aussi, les performances sont particulièrement élevées en Habitat avec un taux d'adossement sur les réalisations supérieur à 97%.

Les cautions CAMCA progressent également à un rythme soutenu +8,5% en 2025 avec un niveau d'adossement Habitat de 67,8%.

Quant à l'IARD, la Caisse régionale Champagne-Bourgogne enregistre de bons résultats sur la majorité des produits : l'habitation, l'automobile, la Santé et la protection juridique, permettant une hausse de 2,1% du stock de contrats. La prévoyance montre des réalisations annuelles positives, avec toutefois une évolution plus limitée du stock +0,9%.

Enfin, en matière **d'équipements et de services à la clientèle**, l'année écoulée se distingue par une accélération du développement des offres premium sur les cartes (+21% sur les cartes Haut de Gamme) et par la poursuite de la transformation des anciennes offres groupées (CAC et CSCA) vers l'offre Ma Banque au Quotidien (+51%). A noter en parallèle, la très nette évolution des usages en matière de paiements via l'application P2P Ma Banque (+66%) et le nombre de contrats Apple Pay (+38,4%). Par ailleurs, des marqueurs qualitatifs forts confirment la dynamique de satisfaction, avec un **IRC à +23** et des **avis Google à 4,5/5**.

## **Perspectives 2026**

La Caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne poursuit en 2026 une trajectoire de transformation ambitieuse pour renforcer son développement et son utilité au service du territoire. Dans un contexte économique exigeant, la Caisse régionale Champagne-Bourgogne s'appuie sur les résultats solides de ces dernières années pour accélérer sa croissance et consolider son rôle de banque de référence.

La stratégie 2026 repose sur trois priorités majeures :

### **1. Accélérer la dynamique commerciale**

La Caisse régionale Champagne-Bourgogne entend maintenir un rythme soutenu de conquête, dépasser 25.000 nouveaux clients par an et renforcer sa présence sur les marchés à forte valeur ajoutée. La collecte et le conseil patrimonial sont remis au cœur de la relation, notamment sur la métropole dijonnaise, territoire stratégique de développement.

### **2. Accélérer la transformation digitale**

La Caisse régionale Champagne-Bourgogne déploie une approche « digital first » pour simplifier les parcours, enrichir les services en selfcare et améliorer l'efficacité opérationnelle. L'usage de la data et de l'intelligence artificielle permettra d'offrir une expérience plus personnalisée et plus fluide à l'ensemble des clients.

### **3. Renforcer l'engagement territorial**

À travers les pactes de développement territoriaux et ses actions en faveur des transitions agricoles, environnementales, sociales et économiques, la Caisse régionale Champagne-Bourgogne confirme son rôle d'acteur engagé et utile. La métamorphose du site de Dijon symbolise cette ambition d'ouverture et d'ancrage local.

Cette stratégie s'accompagne d'objectifs financiers ambitieux : un PNB porté à 390 M€, une amélioration du coefficient d'exploitation à 61% et des parts de marché habitat dépassant 30%.

Avec cette feuille de route, la Caisse régionale Champagne-Bourgogne réaffirme sa volonté d'allier performance durable, excellence relationnelle et engagement territorial au service de ses clients et de l'économie locale.



## PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

### **Changements de méthode comptable et de présentation des comptes**

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent sont présentés dans les annexes aux comptes individuels et consolidés.

### **Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2025**

Les faits significatifs sont décrits dans l'annexe aux comptes individuels en note 1.3 « Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2025 ».

## **A – LE RESULTAT**

### Résultat base individuelle

| Montant en K€                                           | N             | N-1           | Variations   |              |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
|                                                         |               |               | Montants     | %            |
| Produit Net Bancaire                                    | 375 082       | 362 954       | 12 128       | +3,3%        |
| Charges générales d'exploitation                        | -230 374      | -226 335      | -4 038       | +1,8%        |
| Résultat brut d'exploitation                            | 144 708       | 136 619       | 8 089        | +5,9%        |
| Coût du risque                                          | -30 412       | -29 248       | -1 164       | +4,0%        |
| Résultat d'Exploitation                                 | 114 296       | 107 371       | 6 925        | +6,4%        |
| Résultat net sur actifs immobilisés                     | 8 574         | 588           | 7 986        | +1359,2%     |
| Résultat avant impôt                                    | 122 870       | 107 958       | 14 912       | +13,8%       |
| Impôt sur les bénéfices                                 | -14 336       | -12 738       | -1 598       | +12,5%       |
| Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées | -10 226       | -3 602        | -6 624       | +183,9%      |
| <b>Résultat net</b>                                     | <b>98 309</b> | <b>91 619</b> | <b>6 690</b> | <b>+7,3%</b> |

L'année 2025 s'est inscrite sous le signe d'une dynamique commerciale exceptionnelle et d'une amélioration significative des performances financières. Portée par une forte capacité de conquête et par une progression généralisée des activités, la Caisse Régionale Champagne-Bourgogne enregistre une année de référence, tant en matière de développement que de rentabilité.

Le **Produit Net Bancaire** atteint **375 M€ (+3,3%)**, soit son plus haut niveau historique. Cette performance est portée par plusieurs leviers :

- La **Marge d'Intermédiation Globale (MIG)**, bien que chahutée en 2025, affiche un redressement notable au second semestre : de **-13,9 % en juin** à **-5,7 % en décembre**.

Cette évolution est portée à la fois par les intérêts de crédits dont la croissance des réalisations sur l'année (2.491M€) permet une croissance de 6,6% du PNB Crédits (+12,8M€ sur l'équipement, +11M€ sur l'habitat et +3,1M€ sur les crédits à la consommation), et à la fois par le coût de la collecte dont l'effet conjugué de la baisse du taux de rémunération des livrets réglementés et du taux Euribor 3mois a permis d'économiser 27M€ sur 2025 par rapport à 2024.

- **Commissions** : La progression remarquable de **+7,7 %** a été soutenue par :
  - Une année très favorable en assurance grâce à une sinistralité faible sur le territoire ;
  - Une hausse de **4,8 M€** sur l'activité Banque au Quotidien, favorisée par la facturation, la stratégie de premiumisation de l'équipement et l'augmentation des flux ;
  - Une dynamique positive sur la Collecte hors bilan, tirée par les encours assurance-vie en forte hausse ;
  - Une année de référence en Crédits Syndiqués.
- **Des Revenus sur titres en belle augmentation**, soutenus par un dividende SAS Rue La Boétie en hausse ainsi que par l'amélioration des rendements obligataires.

Les **Charges de Fonctionnement** augmentent de manière contenue (**+1,1 % hors intéressement**) principalement par la hausse du coût des prestations d'activité et par la hausse des dotations aux amortissements en lien avec le programme de rénovation du parc immobilier.

L'enveloppe d'intéressement progresse quant à elle fortement (**+9,4%**), mécanique cohérente avec la hausse des résultats 2025.

Le **Résultat Brut d'Exploitation** progresse sensiblement et retrouve un niveau inédit depuis 2017. Ainsi, le **Coefficient d'Exploitation** s'améliore à **80,7 %**, confirmant les efforts de pilotage opérationnel, en particulier sur le second semestre.

Le **Coût du Risque** ressort à **-30,4 M€**, positionnant le taux de créances douteuses à 2,01% et le taux de provision sur créances douteuses à 55,4% (+0,3pt) par :

- Des **provisions sur créances douteuses** en hausse (+16 % de dotation brute vs. 2024), essentiellement liées à des éléments de conjoncture économique
- Des **provisions sur créances saines et dégradées stables** malgré la dégradation de certains portefeuilles.

Le résultat net sur actifs immobilisés est porté par des **reprises de provisions sur actifs**, dont 5,6M€ liés aux participations des sociétés fédérales traduisant la bonne santé financière des activités à l'internationale du groupe.

La charge fiscale intègre une contribution exceptionnelle de **2,5 M€** liée à la surtaxe sur les grandes entreprises, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

Le **Résultat Net** ressort à **98,3 M€**, en progression de **+7,3%** par rapport à l'exercice précédent, niveau le plus élevé depuis 2015.



### **Proposition d'affectation du résultat :**

Le Conseil d'Administration du 20 février 2026 a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des sociétaires l'affectation suivante :

|                                                       |                        |
|-------------------------------------------------------|------------------------|
| <b>Résultat comptable de l'exercice 2025 :</b>        | <b>98.308.851,88 €</b> |
| Rémunération des parts sociales :                     | 1.826.033,57 €         |
| Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés : | 8.678.113,18 €         |
| Affectation à la Réserve légale :                     | 65.853.528,85 €        |
| Affectation à la réserve facultative :                | 21.951.176,28 €        |

## **B – LE BILAN**

**Au** 31 décembre 2025, le bilan de la Caisse régionale s'élève à 19.436 M€, en progression de 1,68% par rapport à 2024.

### **A l'ACTIF,**

| en millions d'euros                        | <b>31/12/25</b> | <b>31/12/24</b> | <b>variation</b> | <b>variation</b> |
|--------------------------------------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|
| <b>TOTAL ACTIF</b>                         | <b>19 436</b>   | <b>19 115</b>   | <b>321</b>       | <b>+1,7%</b>     |
| opérations interbancaires & assimilées     | 462             | 495             | -33              | -6,6%            |
| opérations internes au Crédit Agricole     | 1 853           | 2 229           | -376             | -16,9%           |
| opérations avec la clientèle               | 14 384          | 13 963          | 421              | +3,0%            |
| opérations sur titres                      | 967             | 725             | 242              | +33,4%           |
| valeurs immobilisées                       | 1 506           | 1 443           | 63               | +4,3%            |
| comptes de régularisation et actifs divers | 265             | 261             | 4                | +1,6%            |

**Les opérations interbancaires** regroupent les encours de caisse, le solde des dépôts bancaires effectués auprès de la banque centrale ou d'autres établissements de crédit et les créances sur les établissements de crédit. Le solde de ces encours s'élève à 235 M€ à fin 2025. Ces opérations intègrent également les effets publics et valeurs assimilées, dont le montant s'élève à 227 M€, en progression de 9 M€.

**Les opérations internes au Crédit Agricole** englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du Groupe Crédit Agricole SA. La diminution de 376 M€ est principalement due à la baisse des placements monétaires à terme (-301 M€) et à la baisse des dépôts liées aux réserves cash LCR (-103 M€).

**Les opérations avec la clientèle** s'élèvent à 14.384 M€, en augmentation de 3% et représentent 74% de l'actif de la Caisse régionale. Ce poste enregistre des créances brutes pour 14.565 M€ et cet encours global est diminué des provisions affectées en couverture des créances douteuses pour 181 M€. La croissance des crédits est principalement tirée par les crédits d'équipement (+269 M€, +5,6%) et les crédits à l'habitat (+134 M€, +1,8%). Le taux de provisionnement des créances douteuses en capital, intérêts et accessoires est en légère diminution : il s'établit à 57,9% à fin 2025 contre 58,1% en 2024 (hors créances titrisées).

**Les opérations sur titres**, composées des titres de placement et d'investissement, à revenus fixes et variables, s'élèvent à 967 M€ et leur montant bilanciel est en progression de 242 M€. L'encours net des titres à revenu fixe a augmenté de 127 M€, variation résultant notamment des opérations avec le FCT Crédit Habitat (nouveau FCT 2025 pour +16 M€ et liquidation du FCT 2020 pour -3M€), de l'acquisition nette de titres d'investissement pour 100 M€ et de titres de placement pour 13 M€. L'encours des titres à revenu variable a évolué de +115 M€, en lien avec nos investissements en fonds LCR.

**Les valeurs immobilisées** représentent 1.506 M€, comprenant 1.384 M€ de titres de participation et autres titres à long terme et 122 M€ d'immobilisations corporelles et incorporelles. Le portefeuille des titres immobilisés a augmenté de 48 M€ en brut, suite notamment aux souscriptions de titres de participation dans les filiales CACB'Invest (38,5 M€) et Actif Invest (20 M€), et dans les sociétés du groupe (SAS Rue de la Boétie pour 10,6 M€ et Sacam Avenir pour 5,5 ME). Il faut noter la cession et l'apport de différentes structures à la société de capital investissement CACB'Invest nouvellement créée. Les dépréciations sur titres ont varié de -5,6 M€, en lien avec la reprise de provision pour dépréciation des titres Sacam International (revalorisation de CA Italia). Les évolutions liées aux titres immobilisés sont décrites dans le chapitre intitulé « évolution des filiales, participations et autres titres détenus à long terme ». Les investissements corporels et incorporels évoluent de presque 21 M€ en brut et de 9 M€ en net, sous l'effet notamment d'importants investissements dans nos agences.

**Les comptes de régularisation et actifs divers** sont composés essentiellement des comptes d'encaissement, des comptes de transfert et des comptes de produits à recevoir. En fonction de la date effective du traitement des opérations, l'importance des comptes d'encaissement peut varier sensiblement d'une période à l'autre.

## **AU PASSIF,**

| en millions d'euros                         | 31/12/25      | 31/12/24      | variation  | variation    |
|---------------------------------------------|---------------|---------------|------------|--------------|
| <b>TOTAL PASSIF</b>                         | <b>19 436</b> | <b>19 115</b> | <b>321</b> | <b>+1,7%</b> |
| opérations interbancaires & assimilées      | 209           | 169           | 40         | +23,8%       |
| opérations internes au Crédit Agricole      | 9 442         | 9 452         | -10        | -0,1%        |
| opérations avec la clientèle                | 6 530         | 6 408         | 122        | +1,9%        |
| dettes représentées par un titre            | 0             | 0             | 0          | +0,0%        |
| comptes de régularisation et passifs divers | 443           | 380           | 63         | +16,6%       |
| provisions & dettes subordonnées            | 404           | 395           | 9          | +2,2%        |
| fonds pour risques bancaires généraux       | 114           | 104           | 10         | +9,6%        |
| capitaux propres                            | 2 295         | 2 207         | 88         | +4,0%        |

**Les opérations internes au Crédit Agricole** comprennent les avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit, ainsi que la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale. L'ensemble de ces opérations s'élève à 9.442 M€, est en légère diminution de 10 M€ et représente un peu moins de 50% du passif total. Cette variation résulte principalement de l'évolution négative des avances miroir de l'épargne réglementée pour 71 M€ et de l'augmentation des avances et emprunts souscrits auprès de Crédit Agricole SA pour refinancer l'activité globale pour 61 M€. Les mécanismes financiers internes au groupe Crédit Agricole sont décrits en note 1.2 de l'annexe aux comptes individuels.

**Les opérations avec la clientèle**, constituées des comptes d'épargne à régime spécial et des comptes créditeurs à vue et à terme de la clientèle, augmentent de 122 M€. Les soldes créditeurs des comptes ordinaires de la clientèle évoluent sensiblement (+147,8 M€), tandis que l'encours des comptes et des dépôts à terme amorce une baisse (-10 M€).

**Les comptes de régularisation et passifs divers**, parallèlement aux comptes de régularisation et actifs divers, sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler. L'augmentation de ce poste est principalement due aux appels de marge sur swap de taux (+43 M€).

**Les provisions et dettes subordonnées** de 404 M€ augmentent de presque 9 M€. Le compartiment des provisions s'élève à 177 M€, il évolue de +1 M€. Le niveau de provisionnement des crédits sains et dégradés est constant, les provisions sur engagements de garantie sont renforcées et la provision Epargne logement fait l'objet d'une reprise de 0,7 ME. Le compartiment des dettes subordonnées d'un montant de 226 M€ augmente de 7 M€, du fait de l'augmentation des comptes courants bloqués des Caisses Locales.

**Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)** ont fait l'objet d'une dotation de 10 M€ durant l'exercice 2025.

**Les capitaux propres hors FRBG** enregistrent une progression de 88 M€ notamment par la mise en réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2024. Les réserves atteignent ainsi 1.845 M€ à fin décembre 2025 contre 1.764 M€ en 2024. Le résultat de l'exercice de 98,3 M€ est en évolution de +6,7 M€.

## C – HORS BILAN

| en millions d'euros        | 31/12/25     | 31/12/24     | variation  | variation    |
|----------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| <b>ENGAGEMENTS DONNES</b>  | <b>1 910</b> | <b>1 850</b> | <b>60</b>  | <b>+3,3%</b> |
| Engagements de financement | 1 454        | 1 424        | 30         | +2,1%        |
| Engagements de garantie    | 454          | 425          | 29         | +6,9%        |
| Engagements sur titres     | 2            | 0            | 1          | +271,6%      |
| <b>ENGAGEMENTS RECUS</b>   | <b>4 797</b> | <b>4 606</b> | <b>191</b> | <b>+4,2%</b> |
| Engagements de financement | 7            | 10           | -3         | -26,7%       |
| Engagements de garantie    | 4 788        | 4 583        | 206        | +4,5%        |
| Engagements sur titres     | 2            | 13           | -12        | -87,1%       |

Source : Comptes annuels de la Banque Paribas

## **PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES**

### ***Un Groupe bancaire d'essence mutualiste***

L'organisation du groupe Crédit Agricole est détaillée dans les annexes aux comptes individuels et aux comptes consolidés (note « cadre juridique »).

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par plus de 12,3 millions de sociétaires qui élisent plus de 27.000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## Organigramme du groupe Crédit Agricole

### PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Le groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.

#### CAISSES RÉGIONALES

**12,3 M** de sociétaires détenant les parts sociales des  
**2 376** Caisses locales

**39** Caisses régionales détenant ensemble la majorité du capital de Crédit Agricole S.A., via la **SAS Rue La Boétie**<sup>1</sup>

→ détiennent 100% de SACAM Mutualisation  
← détenant **25%** des Caisses régionales  
↔ **Lié en politique** Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA)<sup>2</sup>

#### PUBLIC

Investisseurs institutionnels

Actionnaires individuels

Salariés via l'épargne salariale

Autodétention

détenant

**63,5%**



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

détenant

**36,5%**



1. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,99% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.

2. La Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA) est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Caisses régionales auprès de leurs parties prenantes.

## Le périmètre de consolidation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. Les états financiers consolidés incluent les comptes :

- de la Caisse régionale
- des 84 Caisses locales qui lui sont affiliées
- de la société de titrisation « FCT Crédit Agricole Habitat », issue des opérations de titrisation des créances Habitat réalisées en juin 2022, avril 2024 et avril 2025
- de la filiale de capital risque Cadinvest
- de la filiale CACB'INVEST, créée en 2025 dans un cadre d'accroissement des besoins d'investissements liés aux enjeux de la transition énergétique et du territoire, et dans un contexte d'augmentation des fonds propres.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration globale.

Aucune autre filiale de la Caisse régionale ne présente un caractère suffisamment significatif pour être retenue dans le périmètre de consolidation (confère note 13.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

## Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2025

Les faits significatifs sont décrits dans l'annexe aux comptes consolidés en note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ».

## A – LE RESULTAT

| en millions d'euros                                              | 31/12/25     | 31/12/24     | variation   | variation     |
|------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|-------------|---------------|
| <b>Produit Net Bancaire</b>                                      | <b>384,5</b> | <b>365,6</b> | <b>18,9</b> | <b>+5,2%</b>  |
| Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements | -232,0       | -227,5       | -4,5        | +2,0%         |
| <b>Résultat Brut d'Exploitation</b>                              | <b>152,5</b> | <b>138,0</b> | <b>14,5</b> | <b>+10,5%</b> |
| Coût du risque                                                   | -32,2        | -30,6        | -1,6        | NS            |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                   | <b>120,3</b> | <b>107,4</b> | <b>12,9</b> | <b>+12,0%</b> |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs                           | 0,0          | -0,3         | 0,3         | NS            |
| <b>Résultat Courant Avant Impôts</b>                             | <b>120,3</b> | <b>107,1</b> | <b>13,2</b> | <b>+12,3%</b> |
| Impôts sur les bénéfices                                         | -17,0        | -12,2        | -4,8        | +39,2%        |
| <b>Résultat Net</b>                                              | <b>103,4</b> | <b>94,9</b>  | <b>8,4</b>  | <b>+8,9%</b>  |

Les principaux retraitements par rapport aux comptes individuels se présentent de la manière suivante :

| En millions d'euros                                            | 31/12/2025   | 31/12/2024  |
|----------------------------------------------------------------|--------------|-------------|
| <b>RESULTAT NET DE LA CR CACB en Normes Françaises</b>         | <b>98,3</b>  | <b>91,6</b> |
| <b><u>RETRAITEMENTS IFRS :</u></b>                             |              |             |
| <b>PRODUITS NETS D'INTERETS ET ASSIMILES</b>                   | <b>-4,6</b>  | <b>-5,7</b> |
| - Soutles de résiliation d'avances globales (1)                | -3,3         | -3,9        |
| - Soutles de résiliation de swaps (2)                          | -1,3         | -1,8        |
| <b>VALORISATION JUSTE VALEUR PAR RESULTAT</b>                  | <b>2,5</b>   | <b>-0,2</b> |
| - Titres de Participation                                      | 0,8          | -0,7        |
| - Titres de Placement                                          | 1,3          | 0,9         |
| - Opérations Swappées                                          | 0,0          | -0,1        |
| - Inefficacité OIS/BOR (3)                                     | 0,5          | -0,3        |
| <b>TITRES DE PARTICIPATION</b>                                 | <b>-8,0</b>  | <b>-0,9</b> |
| - Elimination des plus ou moins-values de cession              | -2,3         | 0,6         |
| - Elimination des provisions                                   | -5,7         | -1,5        |
| <b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>                        | <b>-0,9</b>  | <b>-0,5</b> |
| - Augmentation de capital des salariés CA (4)                  | -0,9         | -0,5        |
| <b>PROVISIONS SUR CREANCES SAINES ET DEGRADEES FCT HABITAT</b> | <b>-2,9</b>  | <b>-2,0</b> |
| <b>FRBG- ELIMINATION</b>                                       | <b>10,0</b>  | <b>3,5</b>  |
| <b>DIVERS</b>                                                  | <b>0,3</b>   | <b>0,2</b>  |
| <b>IMPOTS DIFFERES (5)</b>                                     | <b>0,0</b>   | <b>2,9</b>  |
| <b>RESULTAT NET DE LA CR CACB en Normes Internationales</b>    | <b>94,7</b>  | <b>88,8</b> |
| <b>DIVIDENDES RECUS DE CADINVEST</b>                           | <b>0,0</b>   | <b>-2,1</b> |
| <b>CONTRIBUTIONS DES ENTITES AU RESULTAT CONSOLIDE :</b>       |              |             |
| <b>FCT HABITAT</b>                                             | <b>2,2</b>   | <b>1,6</b>  |
| <b>CAISSES LOCALES</b>                                         | <b>4,9</b>   | <b>5,6</b>  |
| <b>CADINVEST</b>                                               | <b>1,7</b>   | <b>0,9</b>  |
| <b>CACB'INVEST</b>                                             | <b>-0,1</b>  | <b>0,0</b>  |
| <b>RESULTAT CONSOLIDE</b>                                      | <b>103,4</b> | <b>94,9</b> |

- (1) Dans certaines conditions, les soultes liées aux remboursements d'avances globales doivent être étalées sur la durée de vie des nouvelles avances
- (2) Dans certaines conditions, les soultes liées aux résiliations de swaps doivent être étalées sur la durée de vie résiduelle des swaps
- (3) Inefficacité liée à la distorsion de valorisation entre les éléments couverts du fait de l'utilisation de courbes différentes pour l'évaluation de chaque instrument : les crédits sont valorisés sur une base BOR et les dérivés de couverture sont valorisés sur une base OIS ; l'inefficacité se comptabilise en résultat sur la durée de vie du swap
- (4) Charge relative à la décote attribuée aux salariés dans le cadre de l'augmentation de capital de Crédit Agricole SA réservée aux salariés, réalisée en août 2025
- (5) Du fait de notre niveau de chiffres d'affaires inférieur à 1 Md€, le taux d'impôt sur les sociétés applicable est de 25,83% (en 2025 et au-delà).

## B – LE BILAN

|                                                           | 31/12/25        | 31/12/24        | variation      | variation     |
|-----------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|---------------|
| <b>ACTIF</b> en millions d'euros                          |                 |                 |                |               |
| Caisse, banques centrales                                 | 53,4            | 52,3            | 1,1            | +2,1%         |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat          | 380,1           | 253,6           | 126,5          | +49,9%        |
| Instruments dérivés de couverture                         | 144,2           | 152,8           | (8,6)          | -5,6%         |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres  | 2 125,1         | 1 792,3         | 332,8          | +18,6%        |
| Actifs financiers au coût amorti                          | 17 117,2        | 17 019,2        | 98,0           | +0,6%         |
| <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i> | <i>1 963,2</i>  | <i>2 394,6</i>  | <i>(431,4)</i> | <i>-18,0%</i> |
| <i>Prêts et créances sur la clientèle</i>                 | <i>14 333,5</i> | <i>13 907,0</i> | <i>426,5</i>   | <i>+3,1%</i>  |
| <i>Titres de dettes</i>                                   | <i>820,5</i>    | <i>717,6</i>    | <i>102,9</i>   | <i>+14,3%</i> |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux  | (87,8)          | (49,5)          | (38,3)         | +77,4%        |
| Actifs d'impôts courants et différés                      | 36,0            | 49,7            | (13,6)         | -27,5%        |
| Comptes de régularisation et actifs divers                | 233,4           | 226,0           | 7,4            | +3,3%         |
| Immeubles de placement                                    | 1,2             | 1,7             | (0,5)          | -30,3%        |
| Immobilisations corporelles et incorporelles              | 121,6           | 113,1           | 8,5            | +7,5%         |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>20 124,4</b> | <b>19 611,1</b> | <b>513,3</b>   | <b>+2,6%</b>  |

|                                                          | 31/12/25        | 31/12/24        | variation    | variation     |
|----------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|--------------|---------------|
| <b>PASSIF</b> en millions d'euros                        |                 |                 |              |               |
| Banques centrales                                        |                 |                 |              |               |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat        | 11,8            | 10,0            | 1,8          | +17,9%        |
| Instruments dérivés de couverture                        | 51,7            | 99,2            | (47,5)       | -47,9%        |
| Passifs financiers au coût amorti                        | 16 122,9        | 15 988,7        | 134,2        | +0,8%         |
| <i>Dettes envers les établissements de crédit</i>        | <i>9 555,6</i>  | <i>9 532,0</i>  | <i>23,6</i>  | <i>+0,2%</i>  |
| <i>Dettes envers la clientèle</i>                        | <i>6 523,3</i>  | <i>6 407,1</i>  | <i>116,2</i> | <i>+1,8%</i>  |
| <i>Dettes représentées par un titre</i>                  | <i>43,9</i>     | <i>49,6</i>     | <i>(5,7)</i> | <i>-11,4%</i> |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux |                 |                 |              |               |
| Passifs d'impôts courants et différés                    | 1,2             | 1,3             | (0,1)        | -9,6%         |
| Comptes de régularisation et passifs divers              | 416,5           | 361,1           | 55,4         | +15,3%        |
| Provisions                                               | 44,1            | 44,2            | (0,2)        | -0,4%         |
| Dettes subordonnées                                      |                 |                 |              |               |
| Capitaux propres part du Groupe                          | 3 476,2         | 3 106,5         | 369,7        | +11,9%        |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>20 124,4</b> | <b>19 611,1</b> | <b>513,3</b> | <b>+2,6%</b>  |

Les principaux retraitements des comptes individuels des entités consolidées sont les suivants :

- les opérations de couverture de la Caisse régionale sont évaluées à la juste valeur,
- les instruments de dettes sont classés selon leur modèle de gestion : collecte et/ou vente et évalués en fonction de ce modèle : en juste valeur par résultat ou par capitaux propres recyclables
- les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables
- les provisions non affectées sur crédits et engagements sont reclassées en diminution des encours sains comptabilisés à l'actif du bilan
- les comptes courants des Caisses locales réciproques avec la Caisse régionale sont éliminés de la rubrique « dettes envers les établissements de crédit » au passif,
- le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est totalement annulé,
- la constatation d'impôts différés, actif ou passif, relatifs aux différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments bilantiels.

**L'actif consolidé est en progression notable, en lien avec notre stratégie financière et les valorisations des actifs financiers.**

Nos placements financiers à la juste-valeur par résultat évoluent en lien avec nos souscriptions de titres de fonds de placement, principalement dédiés à la transition énergétique, et du titre AMUNDI CA.

Les actifs financiers valorisés par capitaux propres augmentent de 332,8 M€, notamment par l'effet de la souscription et de la revalorisation de la SAS La Boétie (+213,5 M€), de la revalorisation de Sacam Mutualisation (+72,4 M€) ainsi que des souscriptions dans la filiale Actif Invest (+20 M€), dans SACAM Avenir (+5,5 M€) et dans SACAM Santé et Territoires (+2,2 M€).

Les actifs au coût amorti évoluent à l'identique de la norme française (Compte courant, Placements monétaires, Réserves LCR, Encours de Crédit...).

**Le passif consolidé évolue sensiblement par le biais des capitaux propres.**

Nos swaps « perdants » ont été réappréciés de 47,5 M€.

Nos refinancements bancaires évoluent en cohérence avec les comptes individuels (+23,6 M€), ainsi que les dettes à la clientèle (+116,2 M€).

Les provisions sont stables, en cohérence avec les comptes individuels.

Les réserves consolidées augmentent de 81,7 M€ principalement par la réintégration du résultat 2024 après distribution.

Les gains en capitaux propres augmentent de +270,5 M€ par les revalorisations de la SAS la Boétie (+196,7 M€) et de Sacam Mutualisation (+70,2 M€).

## C – CONTRIBUTIONS DES ENTITES CONSOLIDEES

Les contributions de chaque entité au groupe consolidé Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et leur niveau d'endettement sont les suivants :

| <i>En milliers d'euros</i> | Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR | Contribution au résultat brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR | Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR |
|----------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Caisse Régionale           | 371 851                                          | 141 270                                                                   | 94 697                                                    |
| Caisses Locales            | 7 065                                            | 6 064                                                                     | 4 864                                                     |
| Cadinvest                  | 2 680                                            | 2 326                                                                     | 1 690                                                     |
| CACB'Invest                | -18                                              | -76                                                                       | -71                                                       |
| FCT Habitat CA             | 2 915                                            | 2 915                                                                     | 2 189                                                     |

### Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidées (hors Caisse régionale et STT)

*Données sociales en milliers d'euros*

| Filiales        | Total des dettes (A) | Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale) | Capitaux Propres (B) | Taux d'endettement (A) / (B) |
|-----------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------|
| Caisses Locales | 1 472                | 0                                                                                 | 322 390              | 0,46%                        |
| Cadinvest       | 26                   | 0                                                                                 | 18 663               | 0,14%                        |

**La filiale Cadinvest**, dont l'activité est l'acquisition et la gestion de participation dans des sociétés non cotées, porte à son actif un portefeuille d'actions et d'obligations dans des entreprises de notre territoire. Son résultat net individuel au 31 décembre 2025 est de +2.675 milliers d'euros, il est notamment issu de revenus sur titres (+238 milliers d'euros), de plus-values de cessions de titres (+2.739 milliers d'euros), de prise en charge d'honoraires de présentation des dossiers et divers (-331 milliers d'euros) et de reprises nettes de provisions pour dépréciation d'immobilisations financières (+71 milliers d'euros). Sa contribution au résultat consolidé est de 1.690 milliers d'euros, elle tient notamment compte de la variation de valorisation du portefeuille titres à la juste valeur.



## REMUNERATION DU CAPITAL

La distribution des intérêts aux parts sociales et des dividendes des Certificats Coopératifs d'Associés des trois derniers exercices était la suivante :

| EXERCICE | TAUX<br>D'INTERETS AUX<br>PARTS SOCIALES | DIVIDENDE<br>UNITAIRE DES CCA | MONTANT GLOBAL DES<br>INTERETS AUX PARTS<br>SOCIALES<br>(en milliers d'euros) | MONTANT GLOBAL DES<br>DIVIDENDES DES CCA<br>(en milliers d'euros) |
|----------|------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| 2022     | 2,70%                                    | 3,54                          | 2 144                                                                         | 7 661                                                             |
| 2023     | 3,40%                                    | 3,71                          | 2 699                                                                         | 8 029                                                             |
| 2024     | 3,10%                                    | 3,73                          | 2 461                                                                         | 8 072                                                             |

Les intérêts sont éligibles à la réfaction mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Les éléments détaillés des variations de capital sont indiqués dans la note 6.14 de l'annexe aux comptes consolidés.



## EVOLUTION DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Les titres inscrits en valeurs immobilisées dans les comptes individuels représentent 1.384.156 milliers d'euros en valeur nette, créances rattachées incluses. Le détail des titres est présenté en note 6 de l'annexe aux comptes individuels (pourcentage de détention, capital, capitaux propres et résultat notamment).

Les mouvements les plus notables de l'exercice concernent les titres suivants :

### SAS RUE DE LA BOETIE

La SAS Rue de la Boétie a procédé à une augmentation de capital en mai 2025 dans le cadre d'un projet inter-caisses de réinvestissement pour augmenter sa participation dans le capital de Crédit Agricole SA. Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit à hauteur de 10.560 milliers d'euros. Son taux de détention dans cette société reste de 3,01%.

## **SAS CACB'INVEST**

Une nouvelle filiale a été créée en avril 2025 : la SAS CACB'INVEST. Cette filiale, sise 18 rue Davout à Dijon (21000) a été constituée dans le cadre d'un accroissement des besoins d'investissements liés aux enjeux de la transition énergétique et du territoire, et dans un contexte d'augmentation des fonds propres de Crédit Agricole de Champagne Bourgogne en 2025. Cette filiale a été intégrée au sein du périmètre de consolidation de Crédit Agricole de Champagne Bourgogne en 2025.

A sa constitution, le capital social a été fixé à 30.000 milliers d'euros. Plusieurs titres de participation ont été cédés ou apportés à la SAS CACB'Invest durant l'exercice 2025 :

- Capital PME 1 et Capital PME 2 : cession pour une valeur brute de 16.582 milliers d'euros ; la plus-value de cession dégagée s'est élevée à 3.959 milliers d'euros
- Cadinvest : apport des titres à la valeur nette comptable de 8.000 milliers d'euros (régime fiscal de faveur)
- Créinvest : apport des titres à la valeur brute de 2.000 milliers d'euros ; la moins-value dégagée s'est élevée à 1.053 milliers d'euros.

Faisant suite à ces apports de titres, le montant du capital de la SAS CACB'Invest a été porté à 38.447 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Elle est détenue à 100%.

## **ACTIF INVEST**

Cette société filiale, détenue à 100%, dont l'objet social est l'acquisition en vue de la vente ou de la location de biens immobiliers, bâtis ou non, ou de titres représentatifs de ces biens, sise 18 rue Davout à Dijon (21000) a procédé à une augmentation de capital en novembre 2025 d'un montant de 20.000 milliers d'euros.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de renforcement des fonds propres afin d'investir dans l'immobilier durable et conserver la valeur de notre patrimoine.

## **SACAM AVENIR**

Cette société holding, sise 48, rue de la Boétie à Paris (75008) a pour objet social principal la prise de participation majoritaire ou minoritaire dans toute société, en vue notamment d'accompagner le développement de la Banque en Ligne.

Dans le cadre de l'accompagnement du nouveau BforBank sur les marchés français et allemands, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit à l'augmentation de capital de cette société. La souscription s'est élevée à 5.524 milliers d'euros (753.608 actions au prix de 7,33 euros chacune). A l'issue de cette opération, son taux de détention dans cette société est de 2,31%.

## **SACAM SANTE ET TERRITOIRES**

Cette société holding, sise 48, rue de la Boétie à Paris (75008) a pour objet social principal la prise de participation majoritaire ou minoritaire dans toute société, en vue notamment d'accompagner l'écosystème de la santé sur nos territoires.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit à l'augmentation de capital de cette société. La souscription s'est élevée à 2.200 milliers d'euros (220.000 actions au prix de 10 euros chacune). A l'issue de cette opération, son taux de détention dans cette société est de 2,17%.

## TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

### Données sociales

*montant en milliers d'euros*

|                                                            | 2025    | 2024    | 2023    | 2022    | 2021    |
|------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Produit net bancaire                                       | 375 082 | 362 954 | 358 620 | 351 188 | 330 368 |
| Résultat brut d'exploitation                               | 144 709 | 136 619 | 136 548 | 135 402 | 126 133 |
| Coût du risque                                             | -30 412 | -29 248 | -25 154 | -21 365 | -4 479  |
| Résultat sur actifs immobilisés                            | 8 574   | 588     | 4 345   | -2 906  | -141    |
| Dotation/Reprise nette aux FRBG et provisions réglementées | -10 226 | -3 602  | -10 000 | -7 000  | -8 000  |
| Résultat exceptionnel                                      | 0       | 0       | 0       | 0       | 0       |
| Charge fiscale                                             | -14 336 | -12 738 | -14 637 | -17 129 | -25 728 |
| Résultat net comptable                                     | 98 309  | 91 619  | 91 102  | 87 002  | 87 785  |



## INFORMATIONS DIVERSES

### Informations sur les délais de paiement

En application de l'article D.441-4 du Code de Commerce (décret 2021-211), nous signalons que le solde des dettes de la Caisse régionale à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2025 à 243 milliers d'euros contre 218 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Ce solde représente 0,31% des achats réalisés en 2025. La Caisse régionale règle ses factures dans les jours suivants leur réception et dans un délai moyen d'environ 22 jours.

| factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice |                |                 |                  |                  |                     |
|----------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|---------------------|
| en milliers d'euros                                            | terme non échu | terme échu      |                  |                  |                     |
|                                                                |                | 1 à<br>30 jours | 31 à<br>60 jours | 61 à<br>90 jours | 91 jours<br>et plus |
| solde dû au 31/12/2025                                         | total          |                 |                  |                  |                     |
| montant total TTC 243                                          | 41             | 172             | 29               | 0                | 1                   |

Nous précisons que les opérations bancaires et les opérations connexes ne sont pas incluses dans ce périmètre d'informations relatives aux délais de paiement, considérant qu'elles ne font pas partie des définitions de l'article D.441-4 du Code de Commerce.

## Informations relatives aux comptes inactifs

Les informations relatives aux dispositions de la Loi n°2014-617 du 13 juin 2014 et de l'article R 312-21 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

- Nombre de comptes et montant des fonds remontés à la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de l'exercice 2025 : 1.381 comptes pour 1.442.762 euros,
- Nombre de comptes et montant des fonds inactifs inscrits dans nos livres à la clôture : 16.368 comptes pour 12.072.981 euros.

## Charges non déductibles fiscalement

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39,4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 42 milliers d'euros.

## Activités en matière de recherche et développement

La Caisse Régionale de Champagne Bourgogne n'est pas concernée par ces activités.

## Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est à signaler.

# **FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES**

## **FACTEURS DE RISQUES**

### **I. Facteurs de risques liés au Crédit Agricole de Champagne Bourgogne et à son activité**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé aux facteurs de risques suivants :

- Risques de crédit et de contrepartie
- Risques financiers
- Risques opérationnels et risques connexes
- Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne évolue
- Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne
- Risques liés à la structure du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premiers. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

#### **1. Risques de crédit et de contrepartie**

##### **1.1. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque de crédit de ses contreparties**

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter dans un contexte économique incertain notamment en Europe et le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne cherche à réduire son exposition au

risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est couverte par ces techniques. En conséquence, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2025, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'élevait à 16 442 millions d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 75,58 % sur la clientèle de détail, 24,42 % sur la grande clientèle. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit ainsi qu'au risque de contrepartie et d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) auxquels est exposé le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne étaient respectivement de 6 343 millions d'euros et 87 milliers d'euros au 31 décembre 2025. À cette date d'arrêt, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 323 millions d'euros.

## **1.2. Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière**

Dans le cadre de ses activités de prêt, et le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, du conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitudes macroéconomique et géopolitique. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou de leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation

de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Au 31 décembre 2025, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'élevait à 15.608 millions d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 317 millions d'euros.

### **1.3. Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne**

La qualité du crédit des emprunteurs corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Au 31 décembre 2025, l'exposition brute du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur les entreprises industrielles et commerciales, c'est-à-dire les secteurs hors activités financières et d'assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien, s'élève à 3 217 millions d'euros (dont 118 millions d'euros en défaut) ayant fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 78 millions d'euros.

### **1.4. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est une banque de proximité qui travaille tant avec la clientèle de détail qu'avec la grande clientèle. Au 31 décembre 2025, la part de la clientèle de détail dans les encours du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne représentait 75,48 % et la part de la grande clientèle représentait 24,42 %.

D'un point de vue d'ensemble, l'exposition du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, mesurée en EAD, sur l'ensemble de sa clientèle se répartit comme suit :

| Segment                        | Catégorie | Encours<br>(EAD - en millions d'euros) | %age EAD       |
|--------------------------------|-----------|----------------------------------------|----------------|
| Particuliers                   | Retail    | 8 198                                  | 49,86%         |
| Agriculteurs                   | Retail    | 2 831                                  | 17,22%         |
| Professionnels                 | Retail    | 1 391                                  | 8,46%          |
| Associations                   | Retail    | 7                                      | 0,04%          |
| Entreprises                    | Corporate | 3 017                                  | 18,35%         |
| Professionnels de l'immobilier | Corporate | 199                                    | 1,21%          |
| Collectivités publiques        | Corporate | 798                                    | 4,85%          |
| <b>EAD total</b>               |           | <b>16 442</b>                          | <b>100,00%</b> |

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé à hauteur de 4.079 millions d'euros sur la filière agro-alimentaire (financement de l'agriculture et de la viticulture, de l'industrie agro-alimentaire et des coopératives agricoles) qui représente 49,50 % de ses expositions hors Particuliers.

#### **1.5. La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne**

La capacité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé à de nombreuses contreparties financières, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne serait exacerbé si les actifs qu'il détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2025, le montant total des expositions brutes du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 2 101 millions d'euros dont 28 millions d'euros en méthode notations internes.

#### **1.6. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré en France**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est principalement exposé au risque pays sur

la France (et plus particulièrement sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Haute Marne et de l'Yonne où est établi son réseau d'Agences), c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est marginalement exposé au risque pays hors France.

En complément, si le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'est pas directement exposé au risque pays sur l'Ukraine, il a cependant une exposition indirecte sur ce pays de 13 millions d'euros par l'intermédiaire de l'un de ses clients. Le risque est couvert en totalité.

### **1.7. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché**

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, et s'élève à 2 549 millions d'euros au 31 décembre 2025.

## **2. Risques financiers**

### **2.1. Les risques liés au manque de visibilité, à une croissance plus faible, à un assouplissement monétaire seulement modeste ainsi qu'à une remontée des taux longs pourraient impacter la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne**

Grâce à la désinflation, tout en poursuivant la réduction de son bilan, la BCE a entamé en juin 2024 son assouplissement monétaire et réduit, sur un an, ses taux de refinancement (à 2,15% en juin 2025) et de dépôt (à 2%) de, respectivement, 235 points de base (pb) et 200 pb. Dans un contexte d'inflation à la cible de 2% et de résistance de la croissance de la zone euro (estimée à 1,35% en 2025 et prévue à 1,2% en 2026) grâce à une demande interne plus soutenue, en particulier l'investissement – porté à la fois par les fonds européens, les dépenses en défense et le plan de relance allemand –, la BCE semble parvenue à la fin de son cycle d'assouplissement. Notre scénario envisage la stabilité des taux directeurs durant l'année 2026 (taux de refinancement et de dépôt à, respectivement 2,15% et 2%). Cependant, outre le risque de chocs sur les prix en amont, ce statu quo pourrait être contrarié par l'influence de la politique monétaire et des taux d'intérêt aux États-Unis où le risque inflationniste reste élevé alors que la croissance résiste.

En effet, aux États-Unis, en raison notamment de l'impact des droits de douane, l'inflation (en moyenne annuelle à 2,8% en 2025 et 2,9% prévus en 2026) continuerait d'excéder 2%. Si la Fed a entamé un assouplissement monétaire modeste en septembre 2024, elle a ensuite opté pour neuf mois de statu quo avant de procéder à de nouvelles baisses de taux des fed funds (25 points de base chacune en septembre, en octobre et décembre) tout en annonçant l'arrêt du quantitative tightening en décembre. Compte tenu du maintien d'une inflation élevée alors que le marché du travail ralentit sans susciter une hausse marquée du taux de chômage, notre scénario table sur la stabilité de u taux bas des fed funds (borne haute de 3,75%) durant l'année 2026.

Toujours aux États-Unis, risque d'inflation tenace et trajectoire budgétaire dégradée, notation AAA compromise, versatilité des décisions économiques, , accroissent les inquiétudes des investisseurs et exercent des pressions baissières sur le dollar mais haussières sur les taux d'intérêt souverains. De même, dans la zone euro, résistance de la croissance, inflation à la cible et assouplissement monétaire supposé achevé, plaident en faveur d'une légère remontée des taux d'intérêt. Le taux allemand à dix ans (Bund, 2,85% fin 2025) pourrait atteindre 3% fin 2026. La hausse des taux sans risque pourrait être préjudiciable aux émetteurs aux émetteurs souverains plus risqués et susciter un écartement de leurs spreads qu'ils soient émetteurs historiques de la périphérie (Italie, Espagne) ou qu'ils l'aient récemment rejointe (France).

Par ailleurs, de nombreux facteurs sont susceptibles de se traduire par une remontée de l'inflation et/ou des taux d'intérêt. Si l'accord commercial signé fin juillet entre les États-Unis et l'Union européenne apporte davantage de lisibilité, les risques d'un revirement américain et de mesures de rétorsion européennes persistent, ce qui pourrait se révéler inflationniste. Plus généralement, l'environnement international est particulièrement incertain et on ne peut totalement exclure les risques d'événements de rupture (blocage du détroit d'Ormuz, incidents sur les infrastructures du Golfe, incidents en mer de Chine, etc.). De tels événements pourraient se traduire par des tensions sur l'offre, des difficultés potentielles d'approvisionnement et /ou des chocs sur les prix des matières premières. Les facteurs externes (environnement encore plus incertain, risques d'événements de rupture, et internes (trajectoire des dettes publiques et, tout particulièrement, dégradation de la situation budgétaire française) peuvent en outre se traduire par un écartement des spreads souverains.

Une modification dans la structure par terme des taux d'intérêt pourrait, enfin, conduire à une modification des arbitrages des flux de placements des ménages. Une remontée des taux courts, éventuellement associée à une hausse de l'inflation, rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60% des sommes sont centralisées auprès de la CDC. L'attractivité de l'épargne réglementée se traduirait par une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire.

Une hausse des taux longs souverains pourrait, d'une part, constituer un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat et, d'autre part, accentuer l'arbitrage des ménages en faveur de placements hors bilan, comme l'assurance-vie. Une volatilité accrue sur les marchés financiers pourrait également renforcer l'attrait pour les produits structurés et conduire à une collecte toujours plus soutenue en unités de compte.

## **2.2. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne**

La marge nette d'intérêt réalisée par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ainsi que sa valeur économique.

## **Analyse en valeur économique des fonds propres**

Au 31 décembre 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé <sup>(1)</sup>, la valeur économique <sup>(2)</sup> du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne serait positivement affectée à hauteur de 172 millions d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de -211 millions d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test - SOT ou test des valeurs extrêmes).

(1) Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêt à un choc uniforme de +/- 50 pb.

(2) Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

## **Analyse en marge nette d'intérêts**

Les calculs présentés correspondent à la sensibilité de la marge nette d'intérêt à des chocs de +/- 0,5 %. Les hypothèses de variation des encours et d'évolution des taux clients pour la banque de détail en France sont issues des modèles développés par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Cette prise en compte des modèles atténue fortement les sensibilités par rapport aux calculs retenant les hypothèses du SOT. Ainsi, par exemple, la baisse des taux qui engendre une diminution des taux de remplacement des DAV sans rémunération est compensée par une augmentation de leur volume.

Au 31 décembre 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé, la marge nette d'intérêt du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne baisserait de - 1,2 millions d'euros en année 1, + 1,8 millions d'euros en année 2, + 2.3 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé, la marge nette d'intérêt du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne serait en hausse de + 1,8 millions d'euros en année 1, -1,6 millions d'euros en année 2, et - 3,1 millions d'euros en année 3.

Les résultats du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

### **2.3. L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à des risques de marché**

Les activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe, et dans le monde en

général. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne réalise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

#### **2.4. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque que les maturités, les taux d'intérêt ou les devises de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement ou de flux d'un certain nombre d'actifs et de passifs du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne peut être fluctuant et incertain. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité excédentaires permettant au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2025, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne affichait :

- Des réserves globales de liquidité de 1094 millions d'euros, dont 776 millions d'euros de titres de très haute qualité pouvant être apportés immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs ;
- Un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 114.82%, supérieur au plancher réglementaire de 100 %.
- Un ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 105,82 % supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

## **2.5. Les stratégies de couverture mises en place par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourraient ne pas écarter tout risque de pertes**

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait subir des pertes. Nombre de ces stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché, comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure, pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

## **3. Risques opérationnels et risques connexes**

Le **risque opérationnel** est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Le risque opérationnel et les risques connexes de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2023 à 2025, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 12,62 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente également 14,27 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 60,39 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (6,68 %), la fraude interne (1,70 %), et le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,23 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'élevait à 623 M€ au 31 décembre 2025.

|                                                  | Fraude Interne | Fraude Externe | Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail | Clients, produits et pratiques commerciales | Dommages occasionnés aux actifs physiques | Exécution, livraison et gestion des processus | Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>Exposition en % (pertes &amp; provisions)</b> | 1,70%          | 60,39%         | 6,68%                                                               | 14,27%                                      | 4,10%                                     | 12,62%                                        | 0,23%                                                         |
| <b>Montant RO pur brut (k€)</b>                  | 97             | 3 421          | 378                                                                 | 808                                         | 232                                       | 715                                           | 13                                                            |

### 3.1 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée aux risques de fraude

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

La fraude représente un préjudice et un coût notable pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin, le service de renseignement français est chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent, les financements clandestins et la fraude. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

Au 31 décembre 2025, le montant de la fraude avérée, incluant le risque frontière crédit pour le périmètre de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'élevait à 982 k€ après récupérations, en baisse de 22 % par rapport à l'année 2024 (-284 k€).

Les risques de fraudes sont concentrés sur la fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques), qui représente 95% des montants enregistrés en fraude externe sur 2025. La fraude identitaire et documentaire quant à elle connaît une forte baisse, avec un poids de 4% en 2025, en baisse de 127K€ par rapport à 2024.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a notamment mis en place le crédit différé sur la dépose des effets de commerce via Crédit Agricole en Ligne depuis le 10 juin 2025, répondant ainsi à une nécessité de sécurisation (la Banque ayant été victime de cavaleries aux effets en 2024 et 2025 par ce biais). La prévention de la fraude vise également à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude peuvent s'avérer significatives.

### **3.2 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers**

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ne peut garantir que

de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2023 à 2025, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0,23 % des pertes opérationnelles totales.

### **3.3 Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient s'avérer inopérantes ou ne pas suffire à garantir une diminution effective de son exposition à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2025, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a une exigence de fonds propres prudentiels de 49,8 M€, au titre de la couverture du risque opérationnel, évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA - Standardised Measurement Approach) depuis le 1er janvier 2025, conformément aux attendus du CRR3.

### **3.4 Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure

judiciaire ou mauvaise publicité visant le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pour défaut de conformité ou pour tout autre sujet similaire ou ayant la même portée pourrait porter préjudice à sa réputation et, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces sujets englobent notamment, sans limitation, une éventuelle gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi potentiellement erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales.

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Il est géré par les équipes du Service CLF (Conformité, Lutte anti-blanchiment et Fraude) de la Caisse Régionale qui assure notamment, sans limitation, la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

### **3.5 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dispose de moyens de défense importants la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Le service Juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires.

Au 31 décembre 2025, les provisions pour risques juridiques s'établissent à 1,132 M€, contre 823 K€ au 31 décembre 2024.

## **4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne évolue**

### **4.1. Des taux d'intérêt plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique marque pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne**

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales, recèlent des risques susceptibles de se traduire notamment par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.
- Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.
- Aux États-Unis, le programme économique de D. Trump suggère une croissance légèrement plus soutenue (réductions d'impôts, déréglementation) mais également une inflation plus élevée (droits de douane, lois anti-immigration, déficit budgétaire). Ce scénario est porteur de risques : moindres baisses de taux directeurs aux États-Unis, susceptibles de contraindre la politique monétaire du reste du monde ; protectionnisme pénalisant la croissance mondiale ; manque de visibilité propice, d'une part, à la volatilité financière et, d'autre part, à l'attentisme et à l'épargne et donc préjudiciable à la consommation, l'investissement, la croissance.
- Plus globalement, les évolutions et conflits géopolitiques (tels que la guerre en Ukraine, les conflits au Proche-Orient, ou encore les tensions sino-américaines ou entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix (notamment de matières premières ou composants clés) voire sur les quantités effectivement disponibles.
- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance au niveau de son potentiel, une inflation proche de la cible de la BCE, couplée à des pressions modérément haussières sur les taux d'intérêt. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance plus faible. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser de multiples façons : durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, contractions des débouchés à l'exportation, reroutage des exportations chinoises vers l'UE, dégradation de la

confiance des agents privés, enfin, mise en œuvre plus graduelle de la relance budgétaire allemande.

- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (Obligation Assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient notamment contrarier le scénario *statu quo* de la BCE, promouvoir des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et un arrêt de la baisse ou une hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers serait dommageable au secteur. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

#### **4.2. Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et les marchés sur lesquels il opère**

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne les plus exposées au risque de marché.
- La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou

l'aversion au risque se manifestait.

- Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.
- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'évolution du conflit au Proche-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine ou entre d'autres États dont le poids dans l'économie mondiale est important (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.
- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne exerce. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de couverture auxquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a recours. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les Banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent ou, a contrario, un resserrement précoce peuvent ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique, économique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions

sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur le souverain français (OAT+CADES+UNEDIC) est de 369 millions d'euros au 31 décembre 2025, ce qui représente 31 % de l'encours des portefeuilles de gestion financière du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

- Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable.

#### **4.3. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- Les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification et de pondération des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation par :
  1. Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
  2. La directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français ;

Aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tel que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification et de pondération des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 31 décembre 2025, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne était de 24,7 % et le ratio global phasé du Groupe Crédit Agricole était de 21,4 % ;

- Les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par :
  1. La directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai

2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment) telle que transposée en droit français ;

2. Le règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou complété à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable ;
- Les réglementations applicables aux instruments financiers ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ou complété à tout moment) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
  - Les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
  - Les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tel que modifié ou complété à tout moment) ;
  - Les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
  - Les réglementations applicables en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations :
    1. En matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que modifiée ou complétée à tout moment, y compris, notamment, par la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite "CSRD") en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) ;
    2. Sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou complété à tout moment, y compris,

notamment, par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) ;

3. En matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou supplémenté à tout moment (dit "SFDR") ;

Etant précisé que ces réglementations en matière de RSE font régulièrement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, notamment dans le cadre de l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires dont certaines ont déjà été adoptées et sont d'ores et déjà applicables ;

- La législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne exerce ses activités ;
- Les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et d'autres institutions financières opèrent.

À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance) et de nouvelles règles relatives à l'utilisation des modèles internes, des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, de nouvelles

règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et nécessiter un renforcement des actions menées par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, mais son impact pourrait être très important.

## **5. Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne**

### **5.1. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'est fixé des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

### **5.2. Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité**

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne perçoit sur cette activité.

### **5.3. Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne**

Bien que les principales activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourrait impacter le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne opère pourrait affecter ses activités ou entraîner une surimposition de ses bénéfices. Dans une telle situation, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est d'autant plus important.

### **5.4. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance**

Les facteurs de risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) peuvent affecter le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière traduit les impacts de l'écosystème sur les métiers du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Selon le premier axe, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne peut être exposé au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Le Groupe Crédit Agricole peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas complètement réaliser les objectifs de son Plan stratégique. Cela pourrait avoir pour conséquence de ne pas atteindre la qualité du cadre et des conditions de travail qu'il a prévus et porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. En termes de risque social, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas atteindre les objectifs de son projet Sociétal. Celui-ci vise à agir en faveur du renforcement économique et social de tous les territoires et de tous nos clients, en particulier en favorisant l'inclusion des jeunes et l'accès aux soins et au bien vieillir partout et pour tous. Enfin, les risques physiques peuvent impacter les outils d'exploitation, leurs conséquences devraient néanmoins rester marginales à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de

ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dans l'exercice de ses activités. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

### **5.5. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est confronté à une forte concurrence**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est confronté à une concurrence forte dans le cadre de ses activités de banque et d'assurance.

- Parts de marché collecte : 28,5 % (sept 2025)
- Parts de marché crédits : 29,9 % (sept 2025)

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière du Groupe Crédit Agricole perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits et services de banque et d'assurance.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne doit donc

s'attacher à maintenir sa compétitivité sur les marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

## **6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole**

### **6.1. Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'Entité concernée**

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de

tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 (cf Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier). Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette (cf articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier), c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du

Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

## **6.2. L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses Régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation**

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.



# APPETIT POUR LE RISQUE, GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Les principaux types de risques propres à l'activité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont présentés ci-après et sont explicités au travers des actifs pondérés.

Le risque de crédit : le risque de crédit est défini comme la probabilité d'une inexécution par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations vis-à-vis de la Banque conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit. Conformément aux recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne, ce risque intègre également les risques sur les participations en actions y compris ceux liés aux activités d'assurance.

Le risque opérationnel : le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défaillants ou inadéquats (notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques) ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (inondations, incendies, tremblements de terre, attaques terroristes...). Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (conduct risk), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation. Le risque lié aux TIC (technologies de l'information et communication) et le risque lié à l'externalisation sont des risques opérationnels.

Le risque de contrepartie : le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Le risque de marché : le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres de marché sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Le risque de liquidité : le risque de liquidité est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs qui lui sont spécifiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme. Le risque spécifique peut être notamment appréhendé au travers du Ratio de Liquidité à Court terme (LCR) analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress.

De manière transversale, les risques auxquels la Caisse Régionale est exposée peuvent provenir de facteurs liés entre autres à l'évolution de son environnement macro-économique, concurrentiel, de marché et réglementaire.

De plus, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne intègre les risques climatiques et environnementaux dans sa cartographie des risques et dans ses process, en ligne avec les directives du Groupe Crédit Agricoles et du Régulateur.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole S.A. se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

## **Appétit pour le risque**

*(Déclaration établie en conformité avec l'article 435 (1) (f) du règlement UE n° 575/2013)*

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit pour le risque est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme du Groupe, du Projet d'Entreprise du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, de la déclaration d'appétit pour le risque, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

**L'appétit pour le risque (Risk Appetite)** du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est le type et le niveau agrégé de risque que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétit pour le risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'appuie en particulier sur la politique financière et le cadre de risques de crédit qui sont fondées sur :

- Une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations
- L'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché
- La maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés
- La maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif (liquidité, RTIG, change)
- L'encadrement strict de l'exposition aux risques opérationnels (dont ceux liés aux technologies de l'information et de la communication et le risque juridique)
- La limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré
- Une gestion des risques environnementaux au travers des grands facteurs de risque (notamment crédit), en cohérence avec la stratégie et les engagements du Groupe Crédit Agricole, et suivant la réglementation évolutive

La formalisation de l'appétit pour le risque permet à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de définir la trajectoire de développement du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, en cohérence avec son Projet d'Entreprise et avec le Plan Moyen terme du Groupe, et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les différentes Directions du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

**La déclaration d'appétit pour le risque** vise notamment à :

- Engager les Administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque
- Formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée
- Intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision
- Disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque
- Améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques

L'appétit pour le risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le cadre de la stratégie de développement et de gestion des risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Les objectifs que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans la cadre du budget. L'appétit pour le risque s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétit pour le risque. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétit, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne exprime également son appétit pour le risque tout au long de l'année dans des cadres de risques et politiques risques validées par le Conseil d'Administration, après avis du Comité des Risques Administrateurs.

La déclaration et la matrice d'appétit pour le risque sont complétées par le tableau de bord des limites internes et réglementaires qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces cadres de risques. La matrice d'appétit pour le risque et le tableau des limites internes et réglementaires sont présentés trimestriellement au Comité des Risques Administrateurs et au Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

L'appétit pour le risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'exprime au moyen :

- **D'indicateurs clés portant sur :**

- o La **solvabilité** qui garantit la pérennité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques qu'elle prend dans le cadre de son activité
- o La **liquidité** dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pouvant conduire à son défaut de paiement, voire à sa mise en résolution
- o Le **risque de crédit** du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne qui constitue son principal risque, compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement
- o Des autres risques clé que sont **le risque de taux et d'inflation, le risque de marché, le risque opérationnel (dont les risques liés aux nouvelles technologies de l'information et communication), le risque de non-conformité, le risque environnemental**

- **De limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs**

- **D'axes qualitatifs**, inhérents à la stratégie et aux activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la Projet d'Entreprise du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne qui traduit sa préoccupation de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra-financiers

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **L'appétit** correspond à une gestion courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance
- **La tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le franchissement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des Risques Administrateurs et du Conseil d'Administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées
- **La capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les Superviseurs

Le dispositif d'appétit pour le risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des risques susceptibles d'affecter le bilan, le compte de résultat, les ratios prudentiels ou la réputation du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et à les classer par catégorie et sous catégories, selon une nomenclature homogène.

## Profil de risque global

L'activité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est centrée sur l'activité de banque universelle de proximité sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne avec un stock de défaut maîtrisé et un taux de provisionnement prudent. En outre, le profil de risque de marché est réduit aux besoins de fonctionnement du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pour l'accompagnement de ses clients et de son territoire.

Le profil de risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité des Risques Administrateurs et en Conseil d'Administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Comité des Risques Administrateurs et au Conseil d'Administration. Les dirigeants effectifs et l'Organe de Surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétit pour le risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Groupe au 31 décembre 2025 sont détaillés dans le présent document dans les parties :

- **Risque de crédit**
- **Risque de marché**
- **Risques financiers**
- **Risques opérationnels**

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

|                   | <b>Ratio CET1</b> | <b>Ratio LCR</b> | <b>Coût du risque</b> | <b>Résultat net</b> | <b>Taux de défaut vif</b> |
|-------------------|-------------------|------------------|-----------------------|---------------------|---------------------------|
| <b>31/12/2025</b> | <b>24,73%</b>     | <b>114,82%</b>   | <b>30,4 M€</b>        | <b>98,3 M€</b>      | <b>1,74%</b>              |
| <b>31/12/2024</b> | <b>24,59%</b>     | <b>116,98%</b>   | <b>29,2 M€</b>        | <b>91,6 M€</b>      | <b>1,61%</b>              |

En 2025, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a respecté ses limites d'appétit pour le risque concernant les indicateurs de solvabilité, ratio LCR, résultat, coût du risque et taux de défaut vif.

## **Organisation de la gestion des risques**

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la Ligne Métier Risques, indépendante des métiers et rapportant au Directeur Général du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des métiers qui assurent le développement de leur activité, la Direction des Risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (également appelée DMDR – Direction Marketing Digital et Risques) a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité.

La Direction des Risques assure un suivi consolidé des risques via la Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR), rattachée hiérarchiquement au Directeur Général du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe Crédit Agricole, la Direction des Risques de du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne assure les missions suivantes :

- Coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétit pour le risque en collaboration avec les fonctions finances, pilotage et conformité et les lignes métiers
- Définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi de l'ensemble des risques jugés majeurs tels que définis dans le process annuel d'identification des risques
- Contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus
- Fournir des avis indépendants à la Direction Générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques
- Assurer le recensement et l'analyse des risques des métiers qui sont collectés dans les systèmes d'information risques

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par la Direction Financière (également appelée DFRP – Direction Finance Recouvrement et Pilotage).

La surveillance de ces risques par la Direction Générale s'exerce dans le cadre des Comités Financiers, auxquels participe la RFGR.

Cette action s'inscrit dans le cadre des instances de gouvernance, tout particulièrement :

- **Le Comité des Risques Administrateurs** (émanation du Conseil d'Administration, quatre réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, revue de l'information semestrielle et du rapport annuel sur le contrôle interne (ISCI et RACI), suivi de la mesure et de la surveillance des risques
- **Le Comité de Contrôle Interne** (CCI, présidé par le Directeur Général, quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne communes aux différents métiers, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, valide l'information semestrielle et le rapport annuel sur le contrôle interne, se pose en instance de coordination des trois fonctions de contrôle. En outre, il définit et valide la politique en matière de conformité, examine avant leur application, les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles, prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection se rapportant à la conformité, procède aux arbitrages de son ressort, est informé des nouvelles activités et partenariats développés ayant fait l'objet d'un avis favorable du Comité Nouveaux Produits et nouvelles activités (Comité NAP), valide le rapport annuel de conformité
- **Le Comité Interne des Risques** (CIR, présidé par le Directeur Général Adjoint, quatre réunions par an) : examine les problématiques de risque de crédit (ex : situation globale des encours de crédits sensibles et en défaut, suivi des garanties, suivi du portefeuille recouvrement, suivis sectoriels [immobilier commercial, viticulture...] et spécifiques [financements à effet de levier, crédits forborne...], qualité des données enregistrées en SI, suivis réglementaires liés aux crédits...)
- **Le Comité Financier** (présidé par le Directeur Général, onze réunions par an) : analyse les risques financiers (taux, liquidité, portefeuilles de gestion financière) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser, valide les modèles locaux propres au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et divers autres aspects financiers comme notamment la Politique Financière

La gestion des risques au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- Un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239)
- Une utilisation généralisée des méthodologies de stress tests dans les procédures sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel
- Des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité.

## **Culture risque**

La culture risques est diffusée de manière transverse dans l'ensemble du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, à travers la mise à disposition d'outils adaptés, la conduite de revues, des formations dispensées en interne ou via des e-learning Groupe, la mise à disposition de supports et de fiches mémo en cohérence avec les besoins métier des Collaborateurs concernés.

La formation « culture risques » est notamment suivie par les nouveaux embauchés après quelques mois de présence au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

## **Evaluations individuelle et collective du Conseil d'Administration, des connaissances, compétences et expériences (cf. Article L. 511-98 alinéa 4 du Code Monétaire et Financier)**

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne considère que les expériences professionnelles individuelles de chaque Administrateur constituent le socle de la compétence collective du Conseil d'Administration et contribuent à la richesse des échanges.

Le Comité des Nominations s'attache à identifier annuellement les connaissances qui doivent être en permanence présentes au sein du Conseil d'Administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions. Il se réfère aux connaissances et expériences requises en matière d'évaluation de l'aptitude au plan législatif et au plan réglementaire, auxquelles il ajoute des domaines de compétences utiles au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (ex : coopération agricole, connaissances sectorielles...), pour définir une grille d'évaluation des compétences des membres du Conseil d'Administration.

Il suit la composition du Conseil d'Administration et s'assure, sur la base de l'évaluation individuelle et collective des Administrateurs, que ces compétences requises sont toujours présentes.

En 2025, à l'issue de l'évaluation individuelle et collective des membres du Conseil, le Comité des Nominations n'a pas constaté de carence dans les domaines évalués. Le cas échéant, sur proposition du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a arrêté un plan de formation individuelle (et/ou collective) permettant aux membres du Conseil d'Administration de développer des compétences significatives dans les domaines requis.

## **Dispositif de stress tests**

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital sous un scénario stressé et répondent à des exigences réglementaires. À ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe Crédit Agricole utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'appétit pour le risque. Le dispositif de stress tests couvre les risques de crédit, de marché, opérationnel, climatique ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne regroupe des exercices de natures diverses.

## Différents types de stress tests

- **Gestion prévisionnelle du risque par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet de présentations aux Instances :
  - o Présentations à la Direction Générale dans le cadre du Comité de Contrôle Interne, du Comité Interne des Risques et du Comité Financier. À ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement
  - o Présentations aux Administrateurs dans le cadre du Comité des Risques Administrateurs et du Conseil d'Administration

Pour le **risque de crédit**, des stress tests ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe Crédit Agricole. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des Risques Groupe en matière de limites globales d'exposition.

- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP** : un exercice annuel est mené par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont utilisés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité en résultat des scénarios économiques (central / baseline et stressé / adverse) sur les activités et sur le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de confronter ces indicateurs aux niveaux de tolérance du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

- **Stress tests réglementaires** : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) ou émanant d'un Superviseur

## Gouvernance

Reprenant les orientations de l'ABE, le programme de stress tests du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, appétit pour le risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique de Crédit Agricole S.A. (ECO) et font l'objet d'une présentation au Comité des Risques Administrateurs et Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe Crédit Agricole est en risque.

## **Procédures de contrôle interne et gestion des risques**

L'organisation du contrôle interne du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale
- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, ainsi que la protection contre les risques de pertes
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes
- Prévention et détection des fraudes et erreurs
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et ses filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des Entités. Le dispositif mis en œuvre, qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'Administration, au Comité des Risques Administrateurs, à la Direction Générale et au Management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'action correctives, etc.).

## **Références en matière de contrôle interne**

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-41.), de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle et sa transposition européenne (CRR2 / CRD5).

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Groupe Crédit Agricole :

- **Corpus des communications** à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole
- **Charte de déontologie** du Groupe Crédit Agricole
- **Corps de « notes de procédure »**, applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les Entités du Groupe Crédit Agricole, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

## **Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne**

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

### Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière :

- D'information de l'Organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs)
- D'implication directe de l'Organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne
- De couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs
- De définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour
- De normes et procédures formalisées et à jour

Ces principes sont complétés par :

- **Des dispositifs de mesure**, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques

- **Un système de contrôle**, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les Unités opérationnelles ou par des Collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les Unités d'Inspection générale ou d'audit)
- **L'adaptation des politiques de rémunérations** du Groupe Crédit Agricole (suite aux délibérations du Conseil d'Administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la Capital Requirements Directive (CRD 5), à l'AIFM, à UCITS V et à Solvabilité 2, aux dispositions relatives à la Volcker Rule, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des Organes exécutifs et de celle des preneurs de risques.

### Pilotage du dispositif

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l'obligation est faite à chaque Responsable d'Entité ou de métier, chaque Manager, chaque Collaborateur du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux : métiers, Filiales, Unités opérationnelles et fonctions support.

#### • **Comité de Contrôle Interne**

Le Comité de Contrôle Interne du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur Général du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Ce Comité a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de Contrôle Interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. À ce titre, il est distinct du Comité des Risques, démembrement du Conseil d'Administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit Interne, Gestion des risques, Vérification de la conformité.

#### • **Trois lignes métiers**

La Directrice des Risques (qui est désignée, d'une part, Responsable de la Fonction Gestion des Risques [RFGR] et, d'autre part, Responsable de la Fonction de Vérification de la Conformité [RFVC] du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne) et le Responsable du Contrôle Périodique (Audit Interne) sont directement rattachés au Directeur Général et disposent d'un droit d'accès au Comité des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, la Directrice des Risques a été désignée comme Responsable de la Gestion des Risques.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les Unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- Le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par le Service Contrôle Général des Risques qui est également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activité
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité, par le Service Conformité, Lutte anti-blanchiment et Fraude qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs
- Le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des Entités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne par l'Audit Interne

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les Directions et les Lignes Métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

De même, le Service Affaires Juridiques et Recouvrement a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux métiers afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

Pour les Caisses Régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe Crédit Agricole est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité Plénier de Contrôle Interne (CPCI) des Caisses Régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses Régionales, est composé de Directeurs Généraux, de Cadres de direction et de Responsables des fonctions de contrôle des Caisses Régionales, ainsi que de représentants des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre Responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses Régionales.

Le rôle d'Organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses Régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par des Unités dédiées de la Direction des Risques du Groupe et par la Direction de la Conformité du Groupe.

#### • **Rôle du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise.

Il approuve l'organisation générale ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétence au risque, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne (RACI et ISCI) qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies au sein du Groupe Crédit Agricole. Le Président du Conseil d'Administration est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions d'Audit Interne.

Le Conseil d'Administration est informé, au travers du Comité des Risques Administrateurs, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des Risques Administrateurs rend compte au Conseil d'Administration des travaux du Comité des Risques et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée Générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des Risques Administrateurs, transmis à bonne date à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes.

- **Rôle du Directeur Général en matière de contrôle interne**

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des Collaborateurs habilités et compétents. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'Administration, dans le cadre de la déclaration d'appétit pour le risque. Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur Général est destinataire des notes de synthèse présentant les conclusions des missions de l'Audit Interne.

## **Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc. ..) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'Organe de direction, à l'Organe de surveillance, au Comité des Risques Administrateurs, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

- **Fonction Risques et contrôles permanents**

La Ligne Métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La Ligne Métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux

liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des Risques. Elles sont accompagnées de limites transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des Risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur Général du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Elle réunit les fonctions transverses : risques, contrôles permanents et conformité. Les effectifs de la Ligne Métier Risques s'élèvent à près de 18,8 personnes à fin 2025 (en équivalents temps plein) sur le périmètre du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par la Caisse Régionale sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne de demander une contre-garantie à Foncaris sur ses principales opérations (supérieures à un seuil défini à 20 millions d'euros) offre ainsi au Groupe Crédit Agricole un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

- **Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information**

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

- **Plans de continuité d'activité**

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre. Ces solutions sont testées de manière récurrente. Les filiales du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a partiellement démantelé le dispositif de secours physique au profit d'un dispositif de télétravail massif largement éprouvé lors de la crise Covid-19. Néanmoins, certaines activités bénéficient toujours d'un site de repli physique et l'utilisation croisée des locaux a été développée.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des Entités du Groupe Crédit Agricole est en capacité de faire face à une attaque virale massive des postes de travail avec des solutions adaptées (site de secours physique, banc de matricage de poste et stock de PC de crise).

- **Sécurité des systèmes d'information**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cybermenaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faîtière décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Manager des risques systèmes d'information (MRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont déployées : le MRSI, rattaché au Responsable de la Fonction de Gestion des Risques (RFGR), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

- **Description du dispositif de contrôle permanent comptable**

Le dispositif de Contrôle Permanent Comptable a pour objectif de s'assurer que la couverture des risques comptables susceptibles de remettre en cause la qualité de l'information comptable et des reportings réglementaires est satisfaisante et efficace.

Le Contrôle Comptable et Financier 2.2 est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Risques, au sein du Service Contrôle Général des Risques.

- **Relations avec les Commissaires aux comptes**

Le Document d'Enregistrement Universel, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels et des comptes consolidés
- Examen limité des comptes consolidés semestriels
- Lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'Audit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne leur programme général de travail, les différents sondages auxquels ils ont procédé, les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

- **Prévention et contrôle des risques de non-conformité**

Voir partie « Risques de non-conformité » ci-après.

- **Contrôle périodique**

L'Audit Interne, directement rattaché au Directeur Général, est le niveau ultime de contrôle au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Il a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique au travers des missions qu'il mène.

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, il conduit des missions de vérification sur place et sur pièces au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et des Entités liées.

Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes. Elles consistent notamment, au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Enfin, comme prévu par la réglementation, l'Audit Interne effectue des missions d'audit des prestations de services essentiels externalisées.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et le Service Contrôle Périodique du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Le Service Contrôle Périodique du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne assure un suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations. Ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et au Responsable de l'Audit Interne d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès du Comité des Risques et du Conseil d'Administration en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne, le Responsable de l'Audit Interne rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.



## RISQUES DE CREDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

### Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2021 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes Entités du Groupe Crédit Agricole.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur
- Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'il ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créance ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

### Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole et le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de forbearance au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers consolidés.

## I. Objectifs et politiques

La prise de risque de crédit par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'inscrit dans le cadre de l'appétit pour le risque et elle est encadrée par le Cadre de Risque de Crédit ainsi que par les politiques sectorielles qui décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Le respect de ces politiques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par le Responsable de la Fonction Gestion des Risques.

### Description des Organes définissant et approuvant les stratégies risques crédit

- Le **Conseil d'Administration** du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, composé d'Administrateurs élus, avalise les orientations générales de la Caisse Régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale
- Le **Comité de Direction** du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, composé par la Direction Générale et les Directeurs d'Activité propose les orientations générales et les politiques crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne au Conseil d'Administration, les formalise dans le cadre de procédures puis les met en application dans les Services et les Réseaux d'Agences

### Description de la politique en matière de risques crédit

Cette politique agence les repères, les règles et les modalités de gouvernance pour assurer la coordination des politiques d'engagements et organiser les reportings de suivi pour la Direction Générale et le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne nécessaires à la maîtrise de l'activité crédit et de ses risques en relation avec les ambitions du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Elle se décline en un Cadre de Risque Crédit (précédemment appelé Politique Générale) et 5 politiques sectorielles (Particuliers, Pros, Agriculteurs-Viticulteurs, Entreprises-Collectivités Publiques, Promotion Immobilière).

L'ensemble des évolutions concernant la politique crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en 2025 ont été validées par le Conseil d'Administration.

### Le respect et le suivi de la stratégie risque

Chaque Direction d'Activité actrice dans la Filière Crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est responsable de la mise en application et du respect des termes et limites fixés par les orientations générales et les politiques d'octroi. Les Directions d'Activité réalisent et rendent compte de leurs contrôles de niveaux 1 et 2.

Le contrôle de l'application est sous la responsabilité de la Responsable Fonction Gestion des Risques (RFGR) et du Service Contrôle Général des Risques (CGR) dont l'activité s'organise autour de 3 pôles :

- **Outils bâlois** : en charge du suivi et du pilotage des dispositifs de notation et de pondération au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

- **Contrôle général des risques de crédit** : en charge des contrôles relatifs au respect des règles de la politique d'intervention crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, des revues de portefeuille et de l'examen périodique de zones de risques détectés
- **Contrôle permanent** : en charge de la centralisation des contrôles relatifs aux procédures, réalisés aux niveaux 1 et 2 par les Directions, Services et Agences

Par ailleurs, le **Contrôle Périodique-Audit** effectue des missions d'audit sur les crédits, par l'examen des procédures de crédits, la vérification de la conformité des dispositifs bâlois et les audits Agences.

## **Diversification des risques de contrepartie**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne étant une banque commerciale généraliste, ses risques de crédit sont par essence diversifiés dans sa clientèle multi-départementale. Cependant, elle veille à éviter des concentrations de risque sectoriel, ou relevant de segments de clientèle, en instaurant :

- Des **limites de division et de concentration** des risques fonction de ses fonds propres prudentiels et de son résultat
- Des **limites d'exposition** totale distinctes pour les LBO, LBO à fort effet de levier, FSA, CEL et syndications
- Des **limites d'exposition sectorielles** notamment sur les expositions de promotion immobilière et un suivi resserré sur le taux de sensible et le taux de défaut des expositions viticoles
- Des **contre-garanties** internes ou externes dès lors que la dimension du risque le nécessite (exemple Foncaris)

Le suivi de la diversification est appréhendé à l'octroi ou au renouvellement du crédit. Il fait l'objet d'un point de contrôle permanent.

## **II. Gestion du risque de crédit**

### **1. Principes généraux de prise de risque**

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale.

D'une manière générale, tout délégataire doit se situer dans un schéma de décision en fonction du Marché dont relève la contrepartie :

- Sur les Marchés professionnels, agriculteurs-viticulteurs, entreprises-collectivités publiques et promotion immobilière, le schéma oriente la décision sur un délégataire compétent, en fonction d'exclusions (intégrées aux supports d'octroi), de limites d'engagements par contrepartie et du niveau de risque bâlois
- Sur les Marchés des crédits à l'habitat et des crédits à la consommation, le schéma est fonction d'exclusions, du résultat d'un outil de scoring, du montant de l'opération et de l'encours total porté par l'emprunteur

Les exclusions ne sont pas des conditions d'exclusion de financements, mais visent à orienter la décision sur des délégataires compétents pour se prononcer sur des situations risquées ou hors politique d'intervention.

Elles sont :

- Générales : interdit bancaire, contentieux...
- Préventives : revenu minimum, solvabilité, capacité de remboursement...
- Sectorielles, selon une segmentation interne du risque des secteurs d'activité

Ainsi en cas d'exclusion, une demande peut être refusée dès son dépôt ou décidée par un délégataire supérieur si l'étude circonstanciée est favorable. Certaines exclusions générales (territorialité) et préventives (installations Jeunes Agriculteurs) relèvent directement des Comités Territoriaux ou des Comité des Engagements du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne selon les Marchés.

Les dossiers les plus importants ou pour lesquels les secteurs sont considérés comme sensibles sont étudiés au sein d'un pré-comité dédié (Marché des Entreprises) ayant pour objet de donner un avis de second regard. En outre, dès lors que les dossiers répondent à certains critères, ils sont soumis à un pré-comité élargi (auquel assistent la Direction Générale Adjointe, le Directeur du Marché des Entreprises, la RFGR) avant passage en Comité des Engagements. Un avis risque indépendant est alors systématiquement émis par le Service Contrôle Général des Risques. Les dossiers Entreprises dépassant les limites d'intervention sont décidés par le Conseil d'Administration.

## 2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

### 2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

#### Description du dispositif de notation

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des Normes et Modèles (CNM) présidé par la Directrice des Risques du Groupe Crédit Agricole, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du Groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- Les **règles d'identification et de mesure des risques**, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées
- La **segmentation** entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques
- La **performance des méthodes** de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting
- L'utilisation des **notations** (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs)

**Sur le périmètre de la clientèle de détail**, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation), aux agriculteurs-viticulteurs et aux professionnels, chaque Entité du Groupe Crédit Agricole a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Les Caisses Régionales disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs-Viticulteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à un an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

**Sur le périmètre de la grande clientèle**, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'une échelle unique de notation pour l'ensemble de la grande clientèle. Cette échelle est composée de 13 grades de notation sains (A+, A, B+, B, C+, C, C-, D+, D, D-, E+, E et E-) et de deux grades de notation défaut (F et Z). Chaque note saine de l'échelle unique de notation est définie par (i) une plage de PD au travers du cycle accessible, telle que (ii) les plages de deux grades consécutifs sont non chevauchantes et que (iii) la probabilité médiane de deux grades consécutifs présente un accroissement exponentiel.

Une telle échelle permet de garantir les trois principes suivants :

1. **Principe de comparabilité**, permettant l'appréciation du niveau de risque de crédit de toute contrepartie, quels que soient le périmètre de notation ou l'Entité du Groupe Crédit Agricole, qu'il s'agisse d'une contrepartie, d'un groupe, de ses filiales ou d'un garant
2. **Principe d'homogénéité** à l'intérieur d'un grade, assurant que deux contreparties affectées à un même grade de notation présentent un même niveau de risque de défaut
3. **Principe d'hétérogénéité** entre grades, assurant que deux contreparties affectées à des grades de notation différents présentent des niveaux de risque de défaut significativement différents

L'échelle unique permet de définir une référence commune et partagée en matière de niveau de risque au niveau du Groupe Crédit Agricole, favorisant l'émergence d'un langage et de pratiques communes, et le développement d'usages transverses à travers les Entités et les métiers du Groupe Crédit Agricole.

## Correspondances entre la notation Groupe et les agences de notation

| Groupe<br>Crédit<br>Agricole       | A+                | A                    | B+                   | B                    | C+                   | C                    | C-                   | D+                   | D                    | D-                   | E+                    | E                      | E-                   |
|------------------------------------|-------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|------------------------|----------------------|
| S&P/Fitch                          | AAA               | AA+                  | AA/AA-               | A+/A/A-              | BBB+                 | BBB                  | BBB-                 | BB+/BB               | BB-                  | B+/B                 | B-                    | CCC+                   | CCC/CC<br>C-/CC/C    |
| Moody's                            | Aaa               | Aa1                  | Aa2                  | Aa3/A1/<br>A2/A3     | Baa1                 | Baa2                 | Baa3                 | Ba1/Ba2              | Ba3                  | B1/B2/B<br>3         | Caa1                  | Caa2                   | Caa3/Ca<br>/C        |
| Proba de<br>défaut de<br>référence | (0 % -<br>0,01 %) | (0,01 %<br>- 0,02 %) | (0,02 %<br>- 0,04 %) | (0,04 %<br>- 0,10 %) | (0,10 %<br>- 0,20 %) | (0,20 %<br>- 0,30 %) | (0,30 %<br>- 0,60 %) | (0,60 %<br>- 1,00 %) | (1,00 %<br>- 1,90 %) | (1,90 %<br>- 4,90 %) | (4,90 %<br>- 11,80 %) | (11,80 %<br>- 19,80 %) | (19,80 %<br>- 100 %) |

La grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques,

les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du Groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie, une seule entité du Groupe Crédit Agricole assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet aux Entités du Groupe Crédit Agricole de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs Entités du Groupe Crédit Agricole. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, afin de répondre aux attendus du Régulateur en matière d'indépendance de la notation concernant la grande clientèle, toute note corporate est validée par un expert notation rattaché au Service Contrôle Général des Risques (CGR). Les validations des notes « up-gradées » font l'objet d'un schéma délégataire dédié.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- Les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes
- L'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée
- La correcte utilisation des méthodologies de notation interne
- La fiabilité des données support de la notation interne

Le Comité Normes et Méthodologies Groupe, entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs backtestings annuels.

Par ailleurs, les Entités du Groupe Crédit Agricole continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- La gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des Entités du Groupe Crédit Agricole et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois
- Le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a autorisé le Groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe Crédit Agricole de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) contribue au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs Entités du Groupe Crédit Agricole. Il permet aussi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

## **2.2 Mesure du risque de crédit**

La mesure du risque de crédit s'effectue sur un périmètre normalisé : le groupe de risque bâlois. Les données de chacun des partenaires qui le composent (caractéristiques d'activité, juridiques et financières, le fonctionnement de ses comptes, engagements et épargne) sont mesurées mensuellement par des logiciels nationaux pour produire un grade de risque de défaillance de la contrepartie à un an.

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

La mesure du risque est évaluée exhaustivement et qualitativement. Des alertes sont générées en cas d'anomalies de partenaires, d'encours et d'absence de données essentielles.

Par ailleurs, le rapprochement mensuel comptable, entre les encours prêts de la balance comptable et ceux traités par les dispositifs risques bâlois, permet de qualifier l'exhaustivité de la mesure des engagements. La méthodologie appliquée est celle recommandée par Crédit Agricole S.A. Elle couvre aujourd'hui les créances bilan et hors bilan avec les pistes d'audit nécessaires.

## **3. Dispositif de surveillance des engagements**

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

La surveillance du risque crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne repose sur une triple approche :

- **Approche par les performances comptables et bâloises**, sur laquelle des tableaux de bord mensuels sont élaborés et des indicateurs suivis en historique
- **Approche par les contrôles permanents** portant sur le respect des règles et processus d'engagement définis dans le cadre de politique crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et notamment sur le respect des limites (concentration, division des risques)
- **Approche par les revues de portefeuilles** permettant de suivre les risques importants et leur prise en considération (grands risques et risques forts)

### Les tableaux de bord

Les mesures du risque de contrepartie sont réalisées par deux dispositifs bâlois : LUC (dont le modèle a évolué en 2025) et GeRiCo. Elles sont historisées pour réaliser des tableaux de bord de suivi du risque de crédit incluant divers indicateurs risques et notamment des indicateurs Bâlois (EL/EAD, RWA/EAD, taux de défaut, taux de CDL, taux de risques sensibles, taux de couverture par les provisions...). Après segmentation (réseau, marché, financement, secteur, critères de la politique des risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne), ces données permettent de localiser les zones sensibles du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, de définir des revues risque et d'établir des actions concrètes d'évolution des pratiques et politiques.

Une synthèse du risque de crédit (point risques) est présentée à la Gouvernance :

- Mensuellement en Comité de Direction
- Trimestriellement en Comité des Risques Administrateurs et en Conseil d'Administration.

### **3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

Le suivi des concentrations individuelles par Marché s'effectue sur un périmètre normalisé appelé le groupe de risque bâlois. Ce suivi ainsi que le rapprochement des limites internes mentionnées ci-dessus (seuils en EAD bâlois) sont réalisés à trois niveaux :

- **Par le Marché**, dans le respect des politiques d'intervention crédit. Il s'agit de contrôles internes à la décision et de vérifications mensuelles dans le cadre des contrôles permanents de premier niveau
- **Par le Contrôle Général des Risques**, lors de ses contrôles mensuels des limites de division et de concentration, reportés dans l'outil de contrôle permanent
- **Lors des revues de risques** sur les contreparties majeures du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, les revues des risques forts et les revues détection

Les nouvelles contreparties au-delà des normes de concentration des risques doivent faire l'objet d'une présentation au Comité des Engagements du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. La présentation est accompagnée d'un avis risque indépendant émis par le Service Contrôle Général des Risques s'agissant des entreprises les plus importantes du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

En outre, la Filière Risques du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne transmet trimestriellement à la Direction des Risques du Groupe le reporting de ses engagements les plus importants à travers le reporting de « Déclaration des Grands Risques ».

### **3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel**

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des cadres de risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Les revues de portefeuille et de suivi sectoriel ainsi que les revues de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance sont définies au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Par ailleurs, sont identifiés par algorithme dans le Système d'Information et à dire d'expert les cas de forbearance, qui concernent les contrats dont l'échéancier a été modifié pour raison de risque ainsi que les nouveaux crédits octroyés destinés à éviter des impayés sur des crédits existants.

### **3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec la Responsable de la Fonction Gestion des Risques. Elles font l'objet d'un suivi à travers des revues dédiées et de schémas délégataires spécifiques.

### **3.4 Processus de suivi des risques de crédit sur base consolidée**

Les principaux indicateurs de suivi du risque crédit consolidé, complétés d'analyses spécifiques le cas échéant, sont présentés :

- Mensuellement au Comité de Direction au travers du « point risques mensuel »
- Trimestriellement au Comité des Risques Administrateurs et au Conseil d'Administration

### **3.5 Processus de surveillance et de gestion du risque pays**

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et du Groupe Crédit Agricole. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du Groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Conformément à la Lettre Jaune n° 2023-089 « Pilotage et suivi des risques pays », les expositions au risque pays du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne font l'objet d'un suivi trimestriel encadré par un dispositif de limites revues annuellement. A l'exception de la France, tous les pays sont soumis au dispositif d'encadrement, quel que soit le rating interne du pays. Les nouvelles opérations sont interdites pour les pays de rating F (pays en défaut). A titre exceptionnel, des dérogations ponctuelles peuvent être accordées par la Direction des Risques Groupe (DRG), sous réserve du respect des exigences du Groupe en matière de sécurité financière.

Au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le dispositif de suivi du risque pays est placé sous la supervision de la RFGR et sous la responsabilité du Comité Interne des Risques qui procède une fois par an à la revue des limites et assure un suivi de l'exposition du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a minima trimestriellement.

Les limites fixées par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'appliquent à trois périmètres et sont précisées ci-dessous :

- Financements Corporate
- Financements Retail

- Investissements du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (via les portefeuilles de placement et d'investissement)

En cas de dépassement d'une des limites d'exposition au risque pays référencée dans le cadre de risque crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, une alerte est remontée en Comité Interne des Risques qui décide des éventuelles actions à mettre en place.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque pays Ukraine pour 13 millions d'euros sur un groupe de clients dont l'activité est réalisée en Ukraine. L'intégralité de cette exposition est classée en défaut et elle fait l'objet d'un suivi resserré (revues de portefeuille, information à la Gouvernance du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne).

### **3.6 Stress tests de crédit**

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles Groupe qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit (PD et LGD) aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies de Crédit Agricole S.A. au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress tests est backtesté.

Ces modèles satellites sont utilisés pour les stress réglementaires (ex : stress test 2023 organisé par l'EBA), pour le stress budgétaire (aussi appelé stress ICAAP) et pour certains stress sur des portefeuilles spécifiques. Ces modèles contribuent également au calcul des ECL selon la norme IFRS9.

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Un stress test crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole, concernent l'ensemble des Entités du Groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode standard. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont présentés en Comité Interne des Risques et communiqués au Comité des Risques Administrateurs et au Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

## **4. Mécanismes de réduction du risque de crédit**

### **4.1 Garanties reçues et sûretés**

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les garanties contractualisées sont valorisées sur la base des actes et expertises au dossier, le cas échéant par un expert externe. Elles sont référencées dans le logiciel Green afin d'être gérées selon les recommandations bâloises. Les outils système bâlois déterminent l'éligibilité, le taux de perte applicable à la créance et l'assiette retenue pour le calcul de la perte attendue. Chaque créance est alors affectée dans une classe de pondération par l'outil de gestion des risques GeRiCo, lequel effectue la quantification du risque pondéré brut selon les courbes de risques normées par le Régulateur. Chaque étape

du process est contrôlée, les créances en anomalie étant mesurées prudemment en méthode standard.

La revalorisation des garanties est automatisée selon des règles, des profils d'érosion et des indices nationaux ou peut s'effectuer à dire d'expert. Les titres nantis gérés au sein du Groupe Crédit Agricole sont ainsi actualisés mensuellement par les valeurs communiquées par la filiale dépositaire, celle des biens hypothéqués suit des indices immobiliers et les véhicules gagés sont amortis selon des profils de CA Leasing.

Cette gestion intègre la pondération des tiers garants majeurs du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (Foncaris, CAMCA, BPI France...) et les garanties éligibles de par leur nature ou à dire d'expert. Elle procure un environnement de contrôle sur ces aspects pour les fiabilisations nécessaires, le suivi de la valorisation et l'intégration au calcul du risque pondéré.

Lorsqu'un dossier client est transmis au Service Affaires Juridiques et Recouvrement, les garanties sont réexaminées et revalorisées par application de décotes prudentielles afin de déterminer les provisions pour risque avéré. Des revues périodiques des stocks de créances en défaut et de créances douteuses permettent de contrôler et, le cas échéant, de réajuster le provisionnement.

| STRUCTURE DES GARANTIES 31/12/2025 |               |                   |                        |                                           |          |                    |                 |
|------------------------------------|---------------|-------------------|------------------------|-------------------------------------------|----------|--------------------|-----------------|
|                                    | Montant EAD   | % Sûretés réelles | % Sûretés personnelles | % Contre garanties Organismes spécialisés | % Dailly | % Autres garanties | % Sans garantie |
| ENTREPRISE                         | 3 062 054 916 | 49,08%            | 15,50%                 | 8,72%                                     | 0,03%    | 0,73%              | 25,95%          |
| COLLECTIVITE PUBLIQUE              | 798 016 587   | 3,49%             | 4,08%                  | 0,00%                                     | 0,00%    | 0,00%              | 92,43%          |
| PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER      | 191 300 358   | 83,35%            | 6,14%                  | 0,00%                                     | 0,00%    | 0,00%              | 10,51%          |
| PROFESSIONNEL                      | 2 285 057 888 | 57,02%            | 14,78%                 | 13,20%                                    | 0,00%    | 0,63%              | 14,36%          |
| AGRICULTEUR                        | 3 167 979 435 | 15,89%            | 36,21%                 | 5,09%                                     | 0,00%    | 2,24%              | 40,56%          |
| ASSOCIATION                        | 6 952 588     | 27,40%            | 2,89%                  | 2,01%                                     | 0,00%    | 3,35%              | 64,34%          |
| PARTICULIER                        | 6 967 667 214 | 35,90%            | 1,87%                  | 50,52%                                    | 0,00%    | 0,00%              | 11,70%          |
| NON RENSEIGNE                      | 1 668         | 0,00%             | 0,00%                  | 0,00%                                     | 0,00%    | 0,00%              | 100,00%         |

## 4.2 Utilisation de contrats de compensation

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne recourt à la collatéralisation pour couvrir la valeur de marché des instruments dérivés et des opérations de repo-reverse repo qu'elle traite avec CA-CIB. La couverture de la valeur de marché des instruments dérivés et des opérations de repo-reverse repo est ajustée par des appels de marge hebdomadaires.

## 4.3 Utilisation de dérivés de crédit

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne recourt pas à des dérivés de crédit (ex : CDS) pour couvrir le risque de crédit généré par les contreparties corporate et souveraines de ses portefeuilles de gestion financière.

### III. Expositions

#### 1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

L'exposition maximale est présente dans la note 3.1 des états financiers consolidés.

#### Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

|                                                                                                  | Au 31 décembre 2025                     |                                          |                  |                |                                                |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|------------------|----------------|------------------------------------------------|-------------------|
|                                                                                                  | Exposition maximale au risque de crédit | Réduction du risque de crédit            |                  |                |                                                |                   |
|                                                                                                  |                                         | Actifs détenus en garantie               |                  |                | Autres techniques de rehaussement de crédit    |                   |
|                                                                                                  |                                         | Instruments financiers reçus en garantie | Hypothèques      | Nantissements  | Cautionnements et autres garanties financières | Dérivés de crédit |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                                     |                                         |                                          |                  |                |                                                |                   |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>                      | <b>23 273</b>                           | -                                        | -                | -              | -                                              | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | -                                       | -                                        | -                | -              | -                                              | -                 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit                                               | -                                       | -                                        | -                | -              | -                                              | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | -                                       | -                                        | -                | -              | -                                              | -                 |
| Prêts et créances sur la clientèle                                                               | -                                       | -                                        | -                | -              | -                                              | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | -                                       | -                                        | -                | -              | -                                              | -                 |
| Titres de dettes                                                                                 | <b>23 273</b>                           | -                                        | -                | -              | -                                              | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | -                                       | -                                        | -                | -              | -                                              | -                 |
| <b>Actifs financiers au coût amorti</b>                                                          | <b>15 268 640</b>                       | <b>109</b>                               | <b>3 914 329</b> | <b>692 561</b> | <b>5 732 790</b>                               | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | 131 661                                 | 109                                      | 35 245           | 3 934          | 64 393                                         | -                 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole) | <b>114 680</b>                          | -                                        | -                | <b>79 900</b>  | -                                              | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | -                                       | -                                        | -                | -              | -                                              | -                 |
| Prêts et créances sur la clientèle                                                               | <b>14 333 498</b>                       | <b>109</b>                               | <b>3 914 329</b> | <b>612 661</b> | <b>5 732 790</b>                               | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | 131 661                                 | 109                                      | 35 245           | 3 934          | 64 393                                         | -                 |
| Titres de dettes                                                                                 | <b>820 462</b>                          | -                                        | -                | -              | -                                              | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | -                                       | -                                        | -                | -              | -                                              | -                 |
| <b>Total</b>                                                                                     | <b>15 291 913</b>                       | <b>109</b>                               | <b>3 914 329</b> | <b>692 561</b> | <b>5 732 790</b>                               | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | 131 661                                 | 109                                      | 35 245           | 3 934          | 64 393                                         | -                 |

## Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

|                                                                                                  | Au 31 décembre 2024                     |                                          |             |               |                                                |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|-------------|---------------|------------------------------------------------|-------------------|
|                                                                                                  | Exposition maximale au risque de crédit | Réduction du risque de crédit            |             |               |                                                |                   |
|                                                                                                  |                                         | Actifs détenus en garantie               |             |               | Autres techniques de rehaussement de crédit    |                   |
|                                                                                                  |                                         | Instruments financiers reçus en garantie | Hypothèques | Nantissements | Cautionnements et autres garanties financières | Dérivés de crédit |
| (en milliers d'euros)                                                                            |                                         |                                          |             |               |                                                |                   |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables                             | 10 401                                  | -                                        | -           | -             | -                                              | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | -                                       | -                                        | -           | -             | -                                              | -                 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit                                               | -                                       | -                                        | -           | -             | -                                              | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | -                                       | -                                        | -           | -             | -                                              | -                 |
| Prêts et créances sur la clientèle                                                               | -                                       | -                                        | -           | -             | -                                              | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | -                                       | -                                        | -           | -             | -                                              | -                 |
| Titres de dettes                                                                                 | 10 401                                  | -                                        | -           | -             | -                                              | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | -                                       | -                                        | -           | -             | -                                              | -                 |
| Actifs financiers au coût amorti                                                                 | 14 792 044                              | 466                                      | 3 898 536   | 571 344       | 5 438 045                                      | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | 118 119                                 | 466                                      | 26 125      | 3 017         | 63 771                                         | -                 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole) | 167 422                                 | -                                        | -           | -             | -                                              | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | -                                       | -                                        | -           | -             | -                                              | -                 |
| Prêts et créances sur la clientèle                                                               | 13 907 031                              | 466                                      | 3 898 536   | 571 344       | 5 438 045                                      | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | 118 119                                 | 466                                      | 26 125      | 3 017         | 63 771                                         | -                 |
| Titres de dettes                                                                                 | 717 591                                 | -                                        | -           | -             | -                                              | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | -                                       | -                                        | -           | -             | -                                              | -                 |
| Total                                                                                            | 14 802 445                              | 466                                      | 3 898 536   | 571 344       | 5 438 045                                      | -                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture                                                       | 118 119                                 | 466                                      | 26 125      | 3 017         | 63 771                                         | -                 |

## Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement

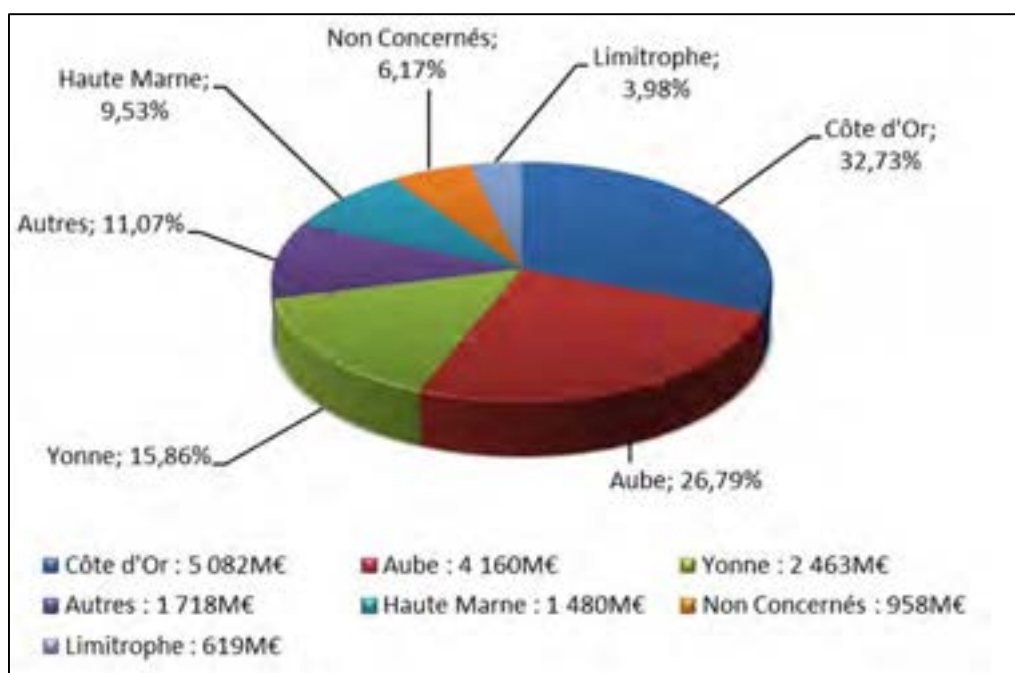
|                                                                          | Au 31 décembre 2025                     |                                          |             |               |                                                |                   |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|-------------|---------------|------------------------------------------------|-------------------|
|                                                                          | Exposition maximale au risque de crédit | Réduction du risque de crédit            |             |               |                                                |                   |
|                                                                          |                                         | Actifs détenus en garantie               |             |               | Autres techniques de rehaussement de crédit    |                   |
|                                                                          |                                         | Instruments financiers reçus en garantie | Hypothèques | Nantissements | Cautionnements et autres garanties financières | Dérivés de crédit |
| (en milliers d'euros)                                                    |                                         |                                          |             |               |                                                |                   |
| Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)    | 445 445                                 | -                                        | -           | -             | 2 131                                          | -                 |
| dont : engagements provisionnés en date de clôture                       | 1 501                                   | -                                        | -           | -             | -                                              | -                 |
| Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole) | 1 443 298                               | -                                        | 49 739      | 62 312        | 204 281                                        | -                 |
| dont : engagements provisionnés en date de clôture                       | 4 520                                   | -                                        | 388         | 1 068         | 792                                            | -                 |
| Total                                                                    | 1 888 743                               | -                                        | 49 739      | 62 312        | 206 412                                        | -                 |
| dont : engagements provisionnés en date de clôture                       | 6 021                                   | -                                        | 388         | 1 068         | 792                                            | -                 |

|                                                                          | Au 31 décembre 2024                     |                                          |               |               |                                                |                   |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|---------------|---------------|------------------------------------------------|-------------------|
|                                                                          | Exposition maximale au risque de crédit | Réduction du risque de crédit            |               |               |                                                |                   |
|                                                                          |                                         | Actifs détenus en garantie               |               |               | Autres techniques de rehaussement de crédit    |                   |
|                                                                          |                                         | Instruments financiers reçus en garantie | Hypothèques   | Nantissements | Cautionnements et autres garanties financières | Dérivés de crédit |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                             |                                         |                                          |               |               |                                                |                   |
| Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)    | 415 846                                 | -                                        | -             | -             | 2 131                                          | -                 |
| dont : engagements provisionnés en date de clôture                       | 3 155                                   | -                                        | -             | -             | -                                              | -                 |
| Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole) | 1 414 551                               | -                                        | 52 289        | 62 037        | 177 387                                        | -                 |
| dont : engagements provisionnés en date de clôture                       | 3 926                                   | -                                        | 108           | 970           | 957                                            | -                 |
| <b>Total</b>                                                             | <b>1 830 397</b>                        | <b>-</b>                                 | <b>52 289</b> | <b>62 037</b> | <b>179 518</b>                                 | <b>-</b>          |
| dont : engagements provisionnés en date de clôture                       | 7 081                                   | -                                        | 108           | 970           | 957                                            | -                 |

## 2. Concentration

### 2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

La répartition du géographique du portefeuille de crédits est la suivante au 31 décembre 2025 :



### 2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La ventilation du portefeuille de crédits (hors particuliers) au 31 décembre 2025 demeure globalement stable par rapport au 31 décembre 2024 et demeure dominée par l'agro-alimentaire :

| PROFIL SECTORIEL DE LA CAISSE<br>REGIONALE CHAMPAGNE-<br>BOURGOGNE<br><br>(hors segment de notation Particuliers) | EAD en M€    | Répartition de<br>l'encours | EAD en M€    | Répartition de<br>l'encours |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------|--------------|-----------------------------|
|                                                                                                                   | 31/12/2025   |                             | 31/12/2024   |                             |
| IMMOBILIER                                                                                                        | 1 278        | 15,51%                      | 1 208        | 15,50%                      |
| AGROALIMENTAIRE                                                                                                   | 4 079        | 49,50%                      | 3 821        | 48,90%                      |
| SERVICES NON MARCHANDS /<br>SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES                                                        | 665          | 8,07%                       | 644          | 8,20%                       |
| DIVERS                                                                                                            | 497          | 6,03%                       | 521          | 6,70%                       |
| DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE<br>BIEN DE CONSOMMATION                                                              | 420          | 5,09%                       | 378          | 4,80%                       |
| SANTE / PHARMACIE                                                                                                 | 167          | 2,03%                       | 187          | 2,40%                       |
| TOURISME / HÔTELS /<br>RESTAURATION                                                                               | 144          | 1,75%                       | 131          | 1,70%                       |
| BTP                                                                                                               | 182          | 2,21%                       | 171          | 2,20%                       |
| AUTOMOBILE                                                                                                        | 160          | 1,94%                       | 163          | 2,10%                       |
| ELECTRICITE                                                                                                       | 106          | 1,29%                       | 83           | 1,10%                       |
| AUTRES ACTIVITES FINANCIERES<br>(NON BANCAIRES)                                                                   | 68           | 0,83%                       | 58           | 0,70%                       |
| INDUSTRIE LOURDE                                                                                                  | 116          | 1,40%                       | 103          | 1,30%                       |
| PETROLE & GAZ                                                                                                     | 103          | 1,26%                       | 102          | 1,30%                       |
| AUTRES TRANSPORTS                                                                                                 | 45           | 0,55%                       | 42           | 0,50%                       |
| UTILITIES                                                                                                         | 53           | 0,65%                       | 43           | 0,60%                       |
| AUTRES INDUSTRIES                                                                                                 | 39           | 0,47%                       | 39           | 0,50%                       |
| INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE                                                                                        | 6            | 0,07%                       | 6            | 0,10%                       |
| BOIS / PAPIER / EMBALLAGE                                                                                         | 84           | 1,02%                       | 87           | 1,10%                       |
| MEDIA / EDITION                                                                                                   | 6            | 0,07%                       | 5            | 0,10%                       |
| TELECOM                                                                                                           | 12           | 0,15%                       | 11           | 0,10%                       |
| ASSURANCE                                                                                                         | 7            | 0,09%                       | 7            | 0,10%                       |
| AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL                                                                                        | 1            | 0,01%                       | 1            | 0,00%                       |
| MARITIME                                                                                                          | 2            | 0,02%                       | 3            | 0,00%                       |
| BANQUES                                                                                                           | 0            | 0,00%                       | 0            | 0,00%                       |
| <b>EAD TOTAL</b>                                                                                                  | <b>8 240</b> | <b>100,00%</b>              | <b>7 813</b> | <b>100,00%</b>              |

### 3. Qualité des encours

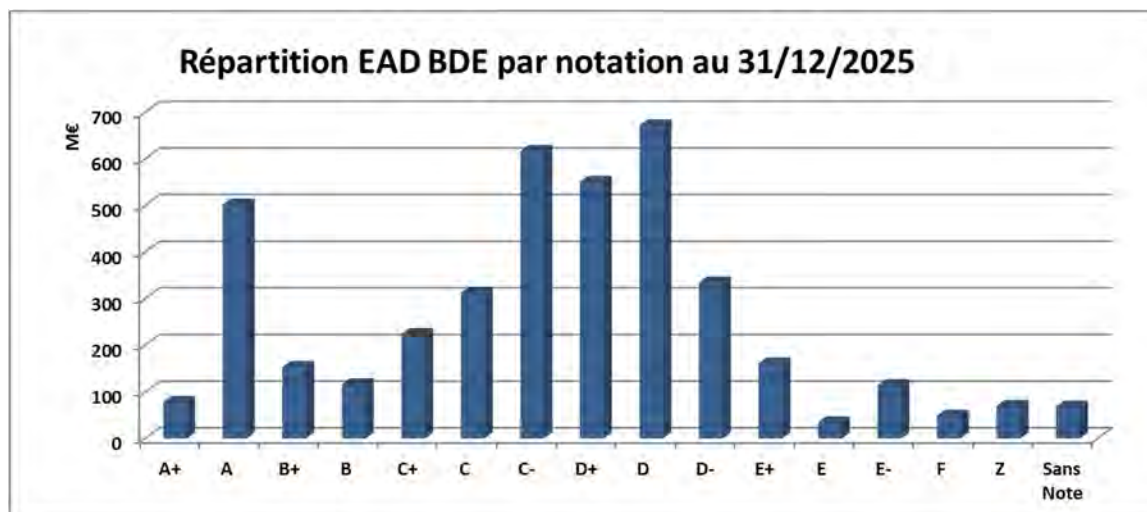
#### 3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances sur la clientèle se présente de la manière suivante :

| PROFIL DES ENCOURS BÂLOIS DE LA CAISSE REGIONALE | EAD en M€     | Répartition de l'encours | EAD en M€     | Répartition de l'encours |
|--------------------------------------------------|---------------|--------------------------|---------------|--------------------------|
|                                                  | 31/12/2025    |                          | 31/12/2024    |                          |
| EAD SAIN                                         | 15 329        | 93,23%                   | 14 977        | 94,73%                   |
| EAD SENSIBLE                                     | 790           | 4,80%                    | 549           | 3,48%                    |
| EAD DEFAUT                                       | 323           | 1,96%                    | 284           | 1,80%                    |
| <b>EAD TOTAL</b>                                 | <b>16 442</b> | <b>100,00%</b>           | <b>15 810</b> | <b>100,00%</b>           |

### 3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille corporate (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques, promotion immobilière). Le graphique ci-dessous présente la ventilation de l'exposition au défaut (EAD) des encours corporate par grade bâlois au 31 décembre 2025 :



### 3.3 Dépréciation et couverture du risque

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

#### - Dépréciation du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles déduction faite de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

#### - Dépréciation en application de la norme IFRS 9

Par ailleurs, sont enregistrées des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une opération ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains secteurs d'activité économique ou sur certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD).

#### Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

|                                       |                                | Au 31 décembre 2025                       |                                                   |                                              |                                                   |                            |                                                   |                   |
|---------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------|-------------------|
|                                       |                                | Valeur comptable                          |                                                   |                                              |                                                   |                            |                                                   |                   |
| (en milliers d'euros)                 | Catégories de risque de crédit | Actifs sains                              |                                                   |                                              |                                                   | Actifs dépréciés (Stage 3) |                                                   | Total             |
|                                       |                                | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Dépréciations des actifs au coût amorti (Stage 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) | Dépréciations des actifs au coût amorti (Stage 2) | Actifs dépréciés (Stage 3) | Dépréciations des actifs au coût amorti (Stage 3) |                   |
| Clientèle de détail                   | PD ≤ 0,5%                      | 7 795 509                                 | - 3 234                                           | 237 205                                      | - 2 511                                           | -                          | -                                                 | 8 026 969         |
|                                       | 0,5% < PD ≤ 2%                 | 880 775                                   | - 4 268                                           | 336 258                                      | - 7 381                                           | -                          | -                                                 | 1 205 384         |
|                                       | 2% < PD ≤ 15%                  | 536 326                                   | - 8 031                                           | 808 497                                      | - 56 833                                          | -                          | -                                                 | 1 279 959         |
|                                       | 15% < PD < 100%                | -                                         | -                                                 | 188                                          | - 17                                              | -                          | -                                                 | 171               |
|                                       | PD = 100%                      | -                                         | -                                                 | -                                            | -                                                 | 196 547                    | - 96 321                                          | 100 226           |
| <b>Total Clientèle de détail</b>      |                                | <b>9 212 610</b>                          | <b>- 15 533</b>                                   | <b>1 382 148</b>                             | <b>- 66 742</b>                                   | <b>196 547</b>             | <b>- 96 321</b>                                   | <b>10 612 709</b> |
| Hors clientèle de détail              | PD ≤ 0,6%                      | 2 945 150                                 | - 4 170                                           | 81 886                                       | - 809                                             | -                          | -                                                 | 3 022 057         |
|                                       | 0,6% < PD < 12%                | 1 232 493                                 | - 18 521                                          | 342 565                                      | - 17 186                                          | -                          | -                                                 | 1 539 351         |
|                                       | 12% ≤ PD < 100%                | -                                         | -                                                 | 74 987                                       | - 11 902                                          | -                          | -                                                 | 63 085            |
|                                       | PD = 100%                      | -                                         | -                                                 | -                                            | -                                                 | 115 987                    | - 84 552                                          | 31 435            |
| <b>Total Hors clientèle de détail</b> |                                | <b>4 177 643</b>                          | <b>- 22 691</b>                                   | <b>499 438</b>                               | <b>- 29 897</b>                                   | <b>115 987</b>             | <b>- 84 552</b>                                   | <b>4 655 928</b>  |
| <b>Total</b>                          |                                | <b>13 390 254</b>                         | <b>- 38 224</b>                                   | <b>1 881 587</b>                             | <b>- 96 638</b>                                   | <b>312 534</b>             | <b>- 180 873</b>                                  | <b>15 268 640</b> |

| <i>(en milliers d'euros)</i>          | Catégories de risque de crédit | Au 31 décembre 2024                       |                                                   |                                              |                                                   |                            |                                                   |                   |
|---------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------|-------------------|
|                                       |                                | Valeur comptable                          |                                                   |                                              |                                                   |                            |                                                   |                   |
|                                       |                                | Actifs sains                              |                                                   |                                              |                                                   | Actifs dépréciés (Stage 3) |                                                   | Total             |
|                                       |                                | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Dépréciations des actifs au coût amorti (Stage 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) | Dépréciations des actifs au coût amorti (Stage 2) | Actifs dépréciés (Stage 3) | Dépréciations des actifs au coût amorti (Stage 3) |                   |
| Clientèle de détail                   | PD ≤ 0,5%                      | 7 570 220                                 | - 4 130                                           | 149 443                                      | - 1 778                                           | -                          | -                                                 | 7 713 755         |
|                                       | 0,5% < PD ≤ 2%                 | 1 081 391                                 | - 5 157                                           | 369 715                                      | - 9 540                                           | -                          | -                                                 | 1 436 409         |
|                                       | 2% < PD ≤ 20%                  | 459 239                                   | - 5 857                                           | 730 691                                      | - 57 230                                          | -                          | -                                                 | 1 126 843         |
|                                       | 20% < PD < 100%                | -                                         | -                                                 | 27 539                                       | - 4 320                                           | -                          | -                                                 | 23 219            |
|                                       | PD = 100%                      | -                                         | -                                                 | -                                            | -                                                 | 172 121                    | - 88 849                                          | 83 272            |
| <b>Total Clientèle de détail</b>      |                                | <b>9 110 850</b>                          | <b>- 15 144</b>                                   | <b>1 277 388</b>                             | <b>- 72 868</b>                                   | <b>172 121</b>             | <b>- 88 849</b>                                   | <b>10 383 498</b> |
| Hors clientèle de détail              | PD ≤ 0,6%                      | 2 770 713                                 | - 3 975                                           | 28 103                                       | - 238                                             | -                          | -                                                 | 2 794 603         |
|                                       | 0,6% < PD < 12%                | 1 138 830                                 | - 13 579                                          | 405 783                                      | - 20 018                                          | -                          | -                                                 | 1 511 016         |
|                                       | 12% ≤ PD < 100%                | -                                         | -                                                 | 76 504                                       | - 8 424                                           | -                          | -                                                 | 68 080            |
|                                       | PD = 100%                      | -                                         | -                                                 | -                                            | -                                                 | 109 086                    | - 74 239                                          | 34 847            |
| <b>Total Hors clientèle de détail</b> |                                | <b>3 909 543</b>                          | <b>- 17 554</b>                                   | <b>510 390</b>                               | <b>- 28 680</b>                                   | <b>109 086</b>             | <b>- 74 239</b>                                   | <b>4 408 546</b>  |
| <b>Total</b>                          |                                | <b>13 020 393</b>                         | <b>- 32 698</b>                                   | <b>1 787 778</b>                             | <b>- 101 548</b>                                  | <b>281 207</b>             | <b>- 163 088</b>                                  | <b>14 792 044</b> |

### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

| <i>(en milliers d'euros)</i>          | Catégories de risque de crédit | Au 31 décembre 2025                       |                                    |                                              |                                    |                            |                                    |               |
|---------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|------------------------------------|---------------|
|                                       |                                | Valeur comptable                          |                                    |                                              |                                    |                            |                                    |               |
|                                       |                                | Actifs sains                              |                                    |                                              |                                    | Actifs dépréciés (Stage 3) |                                    | Total         |
|                                       |                                | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Dépréciations des actifs (Stage 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) | Dépréciations des actifs (Stage 2) | Actifs dépréciés (Stage 3) | Dépréciations des actifs (Stage 3) |               |
| Clientèle de détail                   | PD ≤ 0,5%                      | -                                         | -                                  | -                                            | -                                  | -                          | -                                  | -             |
|                                       | 0,5% < PD ≤ 2%                 | -                                         | -                                  | -                                            | -                                  | -                          | -                                  | -             |
|                                       | 2% < PD ≤ 15%                  | -                                         | -                                  | -                                            | -                                  | -                          | -                                  | -             |
|                                       | 15% < PD < 100%                | -                                         | -                                  | -                                            | -                                  | -                          | -                                  | -             |
|                                       | PD = 100%                      | -                                         | -                                  | -                                            | -                                  | -                          | -                                  | -             |
| <b>Total Clientèle de détail</b>      |                                | <b>-</b>                                  | <b>-</b>                           | <b>-</b>                                     | <b>-</b>                           | <b>-</b>                   | <b>-</b>                           | <b>-</b>      |
| Hors clientèle de détail              | PD ≤ 0,6%                      | 23 281                                    | - 8                                | -                                            | -                                  | -                          | -                                  | 23 273        |
|                                       | 0,6% < PD < 12%                | -                                         | -                                  | -                                            | -                                  | -                          | -                                  | -             |
|                                       | 12% ≤ PD < 100%                | -                                         | -                                  | -                                            | -                                  | -                          | -                                  | -             |
|                                       | PD = 100%                      | -                                         | -                                  | -                                            | -                                  | -                          | -                                  | -             |
| <b>Total Hors clientèle de détail</b> |                                | <b>23 281</b>                             | <b>- 8</b>                         | <b>-</b>                                     | <b>-</b>                           | <b>-</b>                   | <b>-</b>                           | <b>23 273</b> |
| <b>Total</b>                          |                                | <b>23 281</b>                             | <b>- 8</b>                         | <b>-</b>                                     | <b>-</b>                           | <b>-</b>                   | <b>-</b>                           | <b>23 273</b> |

| (en milliers d'euros)          | Catégories de risque de crédit | Au 31 décembre 2024                       |                                    |                                              |                                    |                            |                                    |        |
|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|------------------------------------|--------|
|                                |                                | Valeur comptable                          |                                    |                                              |                                    |                            |                                    |        |
|                                |                                | Actifs sains                              |                                    |                                              |                                    | Actifs dépréciés (Stage 3) |                                    | Total  |
|                                |                                | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Dépréciations des actifs (Stage 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) | Dépréciations des actifs (Stage 2) | Actifs dépréciés (Stage 3) | Dépréciations des actifs (Stage 3) |        |
| Clientèle de détail            | PD ≤ 0,5%                      | -                                         | -                                  | -                                            | -                                  |                            |                                    | -      |
|                                | 0,5% < PD ≤ 2%                 | -                                         | -                                  | -                                            | -                                  |                            |                                    | -      |
|                                | 2% < PD ≤ 20%                  | -                                         | -                                  | -                                            | -                                  |                            |                                    | -      |
|                                | 20% < PD < 100%                |                                           |                                    | -                                            | -                                  |                            |                                    | -      |
|                                | PD = 100%                      |                                           |                                    |                                              |                                    | -                          | -                                  | -      |
| Total Clientèle de détail      |                                | -                                         | -                                  | -                                            | -                                  | -                          | -                                  | -      |
| Hors clientèle de détail       | PD ≤ 0,6%                      | 10 406                                    | - 5                                | -                                            | -                                  |                            |                                    | 10 401 |
|                                | 0,6% < PD < 12%                | -                                         | -                                  | -                                            | -                                  |                            |                                    | -      |
|                                | 12% ≤ PD < 100%                |                                           |                                    | -                                            | -                                  |                            |                                    | -      |
|                                | PD = 100%                      |                                           |                                    |                                              |                                    | -                          | -                                  | -      |
| Total Hors clientèle de détail |                                | 10 406                                    | - 5                                | -                                            | -                                  | -                          | -                                  | 10 401 |
| Total                          |                                | 10 406                                    | - 5                                | -                                            | -                                  | -                          | -                                  | 10 401 |

### Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| (en milliers d'euros)          | Catégories de risque de crédit | Au 31 décembre 2025                            |                                                                  |                                                   |                                                                     |                                    |                                         |         |
|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------|---------|
|                                |                                | Montant de l'engagement                        |                                                                  |                                                   |                                                                     |                                    |                                         |         |
|                                |                                | Engagements sains                              |                                                                  |                                                   |                                                                     | Engagements provisionnés           |                                         | Total   |
|                                |                                | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Provisions des engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)(1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) | Provisions des engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)(1) | Engagements provisionnés (Stage 3) | Provisions des engagements (Stage 3)(1) |         |
| Clientèle de détail            | PD ≤ 0,5%                      | 16 275                                         | - 16                                                             | 93                                                | - 1                                                                 |                                    |                                         | 16 351  |
|                                | 0,5% < PD ≤ 2%                 | 3 437                                          | - 33                                                             | 634                                               | - 11                                                                |                                    |                                         | 4 027   |
|                                | 2% < PD ≤ 15%                  | 1 235                                          | - 22                                                             | 525                                               | - 28                                                                |                                    |                                         | 1 710   |
|                                | 15% < PD < 100%                |                                                |                                                                  | 865                                               | - 174                                                               |                                    |                                         | 691     |
|                                | PD = 100%                      |                                                |                                                                  |                                                   |                                                                     | 6 447                              | - 6 426                                 | 21      |
| Total Clientèle de détail      |                                | 20 947                                         | - 71                                                             | 2 117                                             | - 214                                                               | 6 447                              | - 6 426                                 | 22 800  |
| Hors clientèle de détail       | PD ≤ 0,6%                      | 373 369                                        | - 158                                                            | 8 902                                             | -                                                                   |                                    |                                         | 382 113 |
|                                | 0,6% < PD < 12%                | 31 939                                         | - 354                                                            | 6 284                                             | - 300                                                               |                                    |                                         | 37 569  |
|                                | 12% ≤ PD < 100%                |                                                |                                                                  | 2 104                                             | - 621                                                               |                                    |                                         | 1 483   |
|                                | PD = 100%                      |                                                |                                                                  |                                                   |                                                                     | 2 258                              | - 778                                   | 1 480   |
| Total Hors clientèle de détail |                                | 405 308                                        | - 512                                                            | 17 290                                            | - 921                                                               | 2 258                              | - 778                                   | 422 645 |
| TOTAL                          |                                | 426 255                                        | - 583                                                            | 19 407                                            | - 1 135                                                             | 8 705                              | - 7 204                                 | 445 445 |

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

|                                       |                                | Au 31 décembre 2024                            |                                                               |                                                   |                                                                  |                                    |                                      |                |
|---------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|----------------|
|                                       |                                | Montant de l'engagement                        |                                                               |                                                   |                                                                  |                                    |                                      |                |
| (en milliers d'euros)                 | Catégories de risque de crédit | Engagements sains                              |                                                               |                                                   |                                                                  | Engagements provisionnés           |                                      | Total          |
|                                       |                                | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Provisions des engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) | Provisions des engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) | Engagements provisionnés (Stage 3) | Provisions des engagements (Stage 3) |                |
|                                       |                                |                                                |                                                               |                                                   |                                                                  |                                    |                                      |                |
| Clientèle de détail                   | PD ≤ 0,5%                      | 12 035                                         | - 17                                                          | 80                                                | - 1                                                              |                                    |                                      | 12 097         |
|                                       | 0,5% < PD ≤ 2%                 | 2 545                                          | - 19                                                          | 832                                               | - 19                                                             |                                    |                                      | 3 339          |
|                                       | 2% < PD ≤ 20%                  | 1 354                                          | - 21                                                          | 1 235                                             | - 255                                                            |                                    |                                      | 2 313          |
|                                       | 20% < PD < 100%                |                                                |                                                               | 110                                               | - 62                                                             |                                    |                                      | 48             |
|                                       | PD = 100%                      |                                                |                                                               |                                                   |                                                                  | 7 822                              | - 5 405                              | 2 417          |
| <b>Total Clientèle de détail</b>      |                                | <b>15 934</b>                                  | <b>- 57</b>                                                   | <b>2 257</b>                                      | <b>- 337</b>                                                     | <b>7 822</b>                       | <b>- 5 405</b>                       | <b>20 214</b>  |
| Hors clientèle de détail              | PD ≤ 0,6%                      | 343 364                                        | - 204                                                         | 9 269                                             | - 266                                                            |                                    |                                      | 352 163        |
|                                       | 0,6% < PD < 12%                | 32 134                                         | - 456                                                         | 11 364                                            | - 1 300                                                          |                                    |                                      | 41 742         |
|                                       | 12% ≤ PD < 100%                |                                                |                                                               | 1 185                                             | - 196                                                            |                                    |                                      | 989            |
|                                       | PD = 100%                      |                                                |                                                               |                                                   |                                                                  | 1 683                              | - 945                                | 738            |
| <b>Total Hors clientèle de détail</b> |                                | <b>375 498</b>                                 | <b>- 660</b>                                                  | <b>21 818</b>                                     | <b>- 1 762</b>                                                   | <b>1 683</b>                       | <b>- 945</b>                         | <b>395 632</b> |
| <b>TOTAL</b>                          |                                | <b>391 432</b>                                 | <b>- 717</b>                                                  | <b>24 075</b>                                     | <b>- 2 099</b>                                                   | <b>9 505</b>                       | <b>- 6 350</b>                       | <b>415 846</b> |

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## 4. Coût du risque

En 2025, le coût du risque dans les comptes sociaux constitue une charge de 30,4 M€, contre 29,2 M€ en 2024.

Le coût du risque est essentiellement représentatif des efforts de provisionnement, tant pour le provisionnement individuel des créances douteuses que pour les provisions IFRS9.

Au niveau des comptes consolidés, le détail de la constitution du coût du risque est présenté en note 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

## IV. Application de la norme IFRS9

### 1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe Crédit Agricole continue de revoir régulièrement ses prévisions macroéconomiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

#### Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au quatrième trimestre 2025

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2025, avec des projections allant jusqu'à 2028.

Ces scénarios, construits en octobre 2025, reposent sur des hypothèses différenciées quant aux évolutions de l'environnement international. Ils se traduisent notamment par des variations dans les rythmes d'inflation, conduisant à des réponses distinctes de politique monétaire de la part des banques centrales, et par des impacts contrastés sur les projections de croissance économique.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverse.

## **Premier scénario : Scénario « central » (pondéré à 55 %)**

### **Résistance de la croissance**

Dans un environnement international toujours anxiogène, les incertitudes demeurent nombreuses. On suppose néanmoins que celles qui émanent de la politique économique américaine se réduisent, et qu'à minima les droits de douane se stabilisent.

Pour les Etats-Unis, les grandes lignes du scénario s'articulent autour d'un ralentissement en 2025, en raison de la hausse agressive des droits de douane, de la politique anti-immigration et de la persistance de l'inflation, puis d'un léger rebond ensuite grâce au soutien de la politique budgétaire apporté par le One Big Beautiful Bill Act et également à la déréglementation. Le scénario table ainsi sur une croissance annuelle moyenne de 1,7% en 2025, en baisse sensible par rapport aux 2,8% enregistrés en 2024, avant une accélération ensuite, autour de 2%. La décélération en cours s'accompagne d'une fragilisation du marché du travail, avec une hausse toutefois modérée du taux de chômage. Les droits de douane, à leur point d'impact maximal, ajouteraient près de 0,8 point à la hausse des prix sur un an. Cet effet serait largement temporaire, mais porterait l'inflation autour de 3% fin 2025, avant de baisser graduellement en 2026 mais en restant supérieure à la cible de la Fed (« Federal Reserve Bank »).

En zone euro, malgré la frilosité de la consommation et un environnement extérieur plus défavorable, la reprise se poursuit. L'impact des droits de douane est pour le moment moins violent que redouté et l'accord commercial, conclu en juillet 2025 entre l'UE et les États-Unis offre davantage de visibilité. La croissance engrangée sur le début de 2025 permet de tabler sur une progression du PIB « décente », de l'ordre de 1,3% en 2025 comme en 2026. La résistance de l'économie tient à la demande intérieure : elle s'est certes affaiblie, mais affiche un rythme légèrement supérieur à sa tendance de long terme et l'investissement, en particulier, a bien résisté à l'incertitude. Notre scénario se fonde, avant tout, sur l'investissement, porté à la fois par les fonds européens, les dépenses en défense et le plan de relance allemand.

### **Politiques monétaires : une pause prolongée**

Du côté de la politique monétaire, l'heure n'est pas à la détente. Aux Etats-Unis, la résistance de l'inflation ne plaide pas en faveur d'un assouplissement monétaire rapide et massif : une dernière baisse en 2025 ramène la borne haute du taux des fonds fédéraux (Fed funds) à 4%, avant une pause prolongée. Dans la zone euro, l'inflation autour de la cible et la reprise, même modeste, de l'économie suggèrent également la stabilité des taux directeurs, puis un resserrement mais pas avant 2027.

### **Taux d'intérêt à long terme : pressions haussières**

Les taux d'intérêt subiraient des pressions haussières modérées. Aux Etats-Unis, la possible résurgence des préoccupations inflationnistes et les espoirs déçus d'assouplissement monétaire massif pourraient se traduire par une légère hausse des taux d'intérêt couplée à un aplatissement de la courbe.

Ce mouvement se propagerait à la zone euro, favorisé par une croissance européenne résistant mieux qu'anticipé, puis soutenu par l'expansion budgétaire en Allemagne. La réorganisation de la hiérarchie entre souverains de la zone euro se poursuivrait.

## Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré » (pondéré à 25 %)

### Matérialisation brutale de plusieurs risques

Ce scénario suppose une réappréciation du risque américain, dans le sillage de ce qui a déjà été observé lors du Liberation Day, avec une remontée des taux des Treasuries à 10 ans et un écartement par rapport au swap, ainsi qu'un certain « désamour » à l'égard du dollar. Par ailleurs, le caractère anxiogène de l'environnement suscite une crise de confiance ; l'aversion au risque affecte tout particulièrement les marchés actions mais également les taux souverains les moins robustes de la zone euro, en particulier les taux français. Des tensions internationales et une nouvelle hausse du prix du gaz pénalisent l'Union européenne. La France connaît en outre un enlisement de sa situation politique qui lui ôte toute crédibilité quant à sa trajectoire de réduction des déséquilibres des finances publiques.

La zone connaît une résurgence de l'inflation, en particulier dans les pays fortement exposés au gaz (Italie et Allemagne). Le PIB recule en 2026 pour la zone euro dans son ensemble comme dans les grands pays de la zone. En France, par rapport au scénario central, l'inflation se redresse de 0,3 point de pourcentage en 2026 alors que la croissance est 1,5 point de pourcentage plus basse. Une certaine normalisation s'opère par la suite, grâce notamment à une baisse sensible de l'inflation, mais la croissance reste inférieure en 2027 à celle qui est prévue dans le scénario central.

### Réponses des Banques centrales et taux à long terme

Ce scénario émet l'hypothèse selon laquelle les banques centrales ne réagissent pas. Elles n'opèrent pas d'assouplissement face à la vague d'aversion au risque en 2026 en raison du risque d'inflation ; les taux directeurs sont donc stables sur toute la période. Sur le marché interbancaire, la défiance indiscriminée engendre des tensions sur les taux (remontée des Euribor).

S'agissant des taux longs sans risque (taux de swap zone euro), ce scénario suppose que les marchés anticipent un retour rapide « à la normale », le risque américain se dissipant et la confiance se rétablissant, avec une reprise des marchés actions après le choc important de 2026. Les marchés ont tendance à sous-estimer l'ampleur et la durée du choc baissier sur la croissance et se focalisent sur le risque d'inflation. Les tensions sont concentrées sur la partie courte (taux à 2 ans) en 2026. Les taux sur les maturités longues sont en revanche plus bas qu'en scénario central, la courbe est inversée. Par ailleurs, les spreads vis-à-vis du swap 10 ans connaissent un écartement marqué en 2026.

## Troisième scénario : Scénario « favorable » (pondéré à 5 %)

### Dynamisation de la croissance grâce au « bazooka » allemand

Ce scénario suppose une mise en place plus rapide et efficace du plan d'investissements allemand. Le Bundestag valide très rapidement le plan de relance et la KfW (banque publique d'investissement allemande) est activement mobilisée. Le plan prévoit 500 milliards d'euros d'investissement sur douze ans, soit 1% du PIB par an, dédiés à des infrastructures dans l'énergie, les transports, les écoles et le numérique. La règle du frein à la dette est assouplie, excluant les dépenses liées à l'Ukraine et à la défense. Les régions allemandes peuvent s'endetter à hauteur de 0,35% de leur PIB pour investir dans la rénovation des infrastructures et la sécurité.

L'impulsion budgétaire que procurent le plan allemand et ces assouplissements budgétaires stimule de nombreux secteurs industriels en Allemagne mais aussi en Europe ; l'effet d'entraînement sur les membres de l'Union européenne est significatif.

La multiplication des projets d'investissement, notamment en Allemagne, en Italie et en France, permet un net redressement de l'industrie européenne. L'investissement est dynamique, le climat des affaires et la confiance des consommateurs se renforcent ; les

perspectives de croissance sont en nette amélioration. Le surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro se monte à 0,4 point de pourcentage par an en moyenne sur la période 2025-2028.

Les déficits publics en Allemagne, en Italie et en France augmentent mais sans détérioration massive des ratios de dette publique sur PIB.

### **Léger resserrement monétaire et recul des spreads**

La croissance étant davantage portée par des dépenses d'investissement que par la consommation, la remontée de l'inflation est marginale (+0,1 point en moyenne par an). En conséquence, la BCE remonte un peu plus ses taux d'intérêt que dans le scénario central, conduisant à des taux d'intérêt à long terme plus élevés. Les spreads français et italien se resserrent en revanche.

## **Quatrième scénario : scénario « adverse sévère » (pondéré à 15 %)**

### **Aggravation des tensions commerciales et géopolitiques**

On suppose que le gouvernement américain lance une nouvelle offensive tarifaire. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégie une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il fait également approuver par le Congrès un tarif universel (NB : il peut recourir à un texte législatif qui n'a jamais été utilisé : l'article 122 de la loi sur le commerce extérieur, Trade Act de 1974, qui permet d'imposer des droits de douane temporaires allant jusqu'à 15 % sur toutes les importations pour combler les déficits extérieurs). Le tarif douanier appliqué est de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquent en contrôlant leurs exportations (rétention d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refuse de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain réplique en imposant une limitation des volumes de GNL exportés.

Du fait des volumes en jeu plus élevés, le blocus total des exportations de GNL américain provoquerait une augmentation des prix du gaz naturel bien supérieure à celle de 2022. Nous supposons ici un embargo partiel qui se traduit par un doublement du prix du gaz pendant un semestre (S1-2026), le temps de négocier.

Guerre commerciale et tensions géopolitiques entraînent un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) qui occasionne une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés à la guerre commerciale, à la résurgence de l'inflation et à la hausse des coûts de financement, entraînent une crise de confiance qui se traduit par une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en est fortement affectée.

### **Forte inflation et resserrement monétaire**

L'inflation se redresse rapidement. Les craintes d'effets de second tour sont très présentes, en raison notamment de la relative bonne tenue des marchés du travail au moment du déploiement du choc, malgré la décélération anticipée de la croissance.

Face à cette inflation et à ces risques, la Fed et la BCE opèrent un resserrement monétaire rapide et « surdimensionné ». Les taux swaps 10 ans remontent, ainsi que les taux souverains, pénalisés par les craintes sur les situations budgétaires. La courbe est toutefois inversée.

Les marchés actions connaissent une baisse brutale

## Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les quatre scénarios

|                                       | Réf.<br>2024 | Central |      |      |      | Adverse modéré |      |      |      | Favorable |      |      |      | Adverse sévère |      |      |      |
|---------------------------------------|--------------|---------|------|------|------|----------------|------|------|------|-----------|------|------|------|----------------|------|------|------|
|                                       |              | 2025    | 2026 | 2027 | 2028 | 2025           | 2026 | 2027 | 2028 | 2025      | 2026 | 2027 | 2028 | 2025           | 2026 | 2027 | 2028 |
| <b>Zone euro</b>                      |              |         |      |      |      |                |      |      |      |           |      |      |      |                |      |      |      |
| PIB réel – variation moyenne annuelle | 0,8          | 1,3     | 1,3  | 1,5  | 1,6  | 1,1            | -0,5 | 1,0  | 1,6  | 1,3       | 1,7  | 1,9  | 2,0  | 0,9            | -2,0 | -1,8 | 1,5  |
| Taux de chômage – moyenne annuelle    | 6,4          | 6,3     | 6,2  | 6,1  | 6,0  | 6,3            | 6,7  | 6,5  | 6,3  | 6,3       | 6,2  | 6,1  | 6,0  | 6,3            | 7,0  | 7,9  | 7,8  |
| Inflation (IPCH) – moyenne annuelle   | 2,4          | 2,1     | 1,7  | 1,8  | 1,9  | 2,1            | 2,0  | 1,7  | 2,3  | 2,1       | 1,8  | 2,1  | 2,4  | 2,1            | 4,7  | 3,1  | 2,6  |
| <b>France</b>                         |              |         |      |      |      |                |      |      |      |           |      |      |      |                |      |      |      |
| PIB réel – variation moyenne annuelle | 1,1          | 0,7     | 1,2  | 1,3  | 1,3  | 0,6            | -0,3 | 0,7  | 1,3  | 0,7       | 1,7  | 1,9  | 1,8  | 0,6            | -1,2 | -1,5 | 1,8  |
| Taux de chômage – moyenne annuelle    | 7,4          | 7,6     | 7,7  | 7,6  | 7,5  | 7,6            | 8,1  | 8,0  | 7,6  | 7,6       | 7,5  | 7,3  | 7,1  | 7,6            | 8,3  | 8,9  | 8,7  |
| Inflation (IPC) – moyenne annuelle    | 2,0          | 1,0     | 1,1  | 1,3  | 1,6  | 0,9            | 1,4  | 0,8  | 1,2  | 1,0       | 1,2  | 1,5  | 1,8  | 0,9            | 3,1  | 2,1  | 2,0  |
| OAT 10 ans – fin d'année              | 3,19         | 3,55    | 3,88 | 3,90 | 4,00 | 3,80           | 4,40 | 3,85 | 3,85 | 3,55      | 3,88 | 3,75 | 3,85 | 3,40           | 5,2  | 4,20 | 4,00 |

## Analyse de sensibilité des scénarios macroéconomiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

*Sur le périmètre Groupe Crédit Agricole*

| Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole) |                |           |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------|----------------|
| Scénario central                                                                    | Adverse modéré | Favorable | Adverse sévère |
| - 9,6 %                                                                             | + 4,2 %        | - 12,7 %  | + 33,4 %       |

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

### Concernant l'ensemble des scénarios

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward lookings locaux) par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, complétant ainsi les scénarios macroéconomiques définis en central par Crédit Agricole S.A.

L'encours des provisions IFRS 9 calculées selon les paramètres centraux s'établit à 67,24 millions d'euros au 31 décembre 2025 (hors titres). L'application des ajustements au titre des forward lookings locaux conduit à comptabiliser un encours de provisions IFRS 9 de

145,4 millions d'euros. Autrement dit, l'application des forward lookings locaux a conduit à augmenter l'encours des provisions IFRS 9 de + 78,2 millions d'euros par rapport aux paramètres centraux.

## **2. Evolution des ECL**

### **Evolution des encours clientèle**

Augmentation de + 482 M€, soit + 3,2 %, des expositions de créances Stage 1 et Stage 2 hors titres (15 673 M€ au 31 décembre 2025 vs 15.191 M€ au 31 décembre 2024)

### **Evolution des ECL**

Les provisions non affectées augmentent de + 0,1 M€, soit + 0,07 %, en 2025

- 145,4 M€ au 31 décembre 2025
- vs 145,3 M€ au 31 décembre 2024

### **Evolutions des modélisations**

#### Evolutions initiées par CAsa

- Changement du scénario ECO central et des pondérations

#### Evolutions initiées par la Caisse Régionale

- Rationalisation de deux filières (« Viticulture », « Céréales »)
- Création de trois nouvelles filières pour répondre à de nouveaux risques (Immobilier Commercial, Cartes à débit différé, Crédits à la Consommation) ou et d'une filière pour répondre à des besoins d'harmonisation du provisionnement au sein du Groupe Crédit Agricole (Stage 1 et Stage 2)
- Actualisation et/ou modification des sources de données pour le calcul des chocs locaux de plusieurs filières



# RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

## I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de Crédit Agricole S.A. et ses filiales repose sur un dispositif structuré, comprenant des équipes risques indépendantes des équipes opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation.

Dans un contexte de marché incertain, marqué par les tensions internationales et la volatilité des marchés taux/inflation/actions/crédit, le Groupe Crédit Agricole a maintenu une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit pour le risque

## II. Gestion du risque

### 1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des risques Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale

de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du Conseil) de l'exposition du Groupe aux risques de marché. Enfin, elle analyse, pour validation par la Direction générale de Crédit Agricole S.A., les cadres de risques de marché définis par les entités suivant une fréquence annuelle. Elle assure un suivi régulier et rapproché des activités de marché dans le cadre des missions de pilotage ;

- au niveau de la Caisse régionale, un responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Les procédures Groupe définissent le niveau d'information, le format et la périodicité des reportings que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

## 2. Les Comités de décision et de suivi des risques

### **Organes de suivi des risques de niveau Groupe :**

Quatre instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau de Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites de VaR et de stress encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur cadre de risques et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base semestrielle la situation des marchés et des risques encourus de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
- le Comité exécutif revoit les éventuelles alertes relatives au risque de marché remontées chaque quinzaine par la Direction des risques Groupe ;
- le Comité de suivi des alertes, présidé par la Directrice des risques, examine mensuellement l'ensemble des alertes remontées ;
- le Comité des méthodologies (COMET) de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a la charge de la validation des normes et des modèles internes prudentiels mis en œuvre sur le périmètre des activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, selon les normes en vigueur.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, instance mensuelle présidée par le membre du Comité de direction générale responsable des risques. Ce Comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes de révision de limites opérationnelles.

### III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs de risque dont la plupart font l'objet de limites et, ou de seuils d'alerte. Il s'appuie notamment sur des scénarios de crise et des indicateurs complémentaires.

#### 1. Les scénarios de crise

Les scénarios de crise, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

Les **scénarios historiques** consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;

Les **scénarios hypothétiques** anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le risque de perte sur le portefeuille de titres à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres recyclables est suivi au travers de deux scénarios communs au Groupe, dont les hypothèses sont définies au niveau central : le scénario de crise Groupe et le scénario de crise adverse un an. Le risque sur le portefeuille de titres au coût amorti est également suivi à l'aide du scénario de crise Groupe.

Chaque mois, les résultats de ces scénarios sont communiqués au Comité Financier. Leur impact est mesuré par classe d'actif.

Une limite portant sur l'impact du scénario de crise Groupe est fixée à hauteur de 5% des fonds propres totaux de la Caisse (Tier 1 + Tier 2).

Un dispositif d'alerte à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration est fixé en fonction du niveau des pertes calculées : si le montant des pertes dépasse 90% de la limite, la Direction Générale via le Comité Financier en est informée. Des mesures correctrices sont proposées.

Il existe par ailleurs d'autres seuils d'alerte de niveau Comité Financier concernant notamment l'impact du scénario de crise Groupe sur le portefeuille de titres au coût amorti et l'impact du scénario de crise adverse un an sur le portefeuille à la juste valeur par résultat et la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Au 31 décembre 2025, la Caisse régionale respectait toutes les limites des scénarios de crise :

| <b>Au 31/12/2025</b> | <b>Impact du scénario de crise</b>       |                                   |                                       |
|----------------------|------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Classe d'actifs      | Stress adverse un an Titres de placement | Stress Groupe Titres de placement | Stress groupe Titres d'investissement |
| Action               | -26,28                                   | -15,58                            | 0,00                                  |
| Diversifié           | -8,96                                    | -5,50                             | 0,00                                  |
| Monétaire            | 0,00                                     | 0,00                              | 0,00                                  |
| Obligataire          | -1,89                                    | 0,00                              | -54,31                                |
| <b>Total</b>         | <b>-37,13</b>                            | <b>-21,08</b>                     | <b>-54,31</b>                         |

## 2. Les indicateurs complémentaires

En plus des scénarios de crise, il existe d'autres limites propres au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne portant sur :

- La dotation nette aux provisions de l'exercice sur le portefeuille de placement, qui ne doit pas dépasser 3 % du PNB de l'exercice précédent.
- L'allocation du portefeuille de placement en actions.

Le Comité Financier et le Conseil d'Administration sont prévenus en cas d'atteinte des limites.

Il existe également d'autres seuils d'alerte portant sur :

- La sensibilité au risque de taux du portefeuille LCR
- Le niveau global des provisions
- Les pertes individuelles par ligne de titres
- L'interdiction de détention d'un portefeuille de transaction et d'opérations de dérivés non adossées.

La Direction Générale est prévenue via le Comité Financier en cas d'atteinte d'un seuil d'alerte.

## 3. Utilisation des dérivés de crédit

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'utilise pas de dérivés de crédit pour couvrir le risque de contrepartie de son activité des prêts. Par conséquent, la Caisse régionale n'est pas dotée de politique particulière à cet égard.

## IV. Risque action

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque sur actions sur le portefeuille de placement. La Caisse régionale ne dispose pas de portefeuille de trading.

1. Risque sur actions provenant des activités de trading

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne pratique pas ces activités.

2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Le risque sur actions provient de la détention dans le portefeuille de placement de fonds de capital investissement (FCPI, FCPR), et d'OPCVM cotés sur les marchés financiers.

L'encours exposé au risque action s'élève à 55,68 M€ au 31 décembre 2025, sur une valeur totale de marché du portefeuille de placement de 338,74 M€.

La note 11 de l'annexe aux comptes consolidés présente la répartition des instruments de capitaux propres à la juste valeur par modèle de valorisation.

La note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente, notamment, les encours et les gains et pertes latentes sur actions comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.



# GESTION DU BILAN

## I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

Les limites encadrant les risques de transformation et les risques sur la gestion pour compte propre sont définis dans la politique financière de la Caisse régionale.

La politique financière est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale. Elle a pour objet d'assurer l'optimisation de ses ressources et de ses emplois financiers, tant en termes de nature que de rentabilité, en veillant au respect des règles internes au Groupe Crédit Agricole et des normes prudentielles de la profession bancaire, dans le double but de contribuer aux objectifs stratégiques et d'assurer la sécurité financière.

Deux fois par an, une proposition de politique financière intégrant d'éventuelles modifications et mises à jour en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique et de la réglementation, est présentée au Conseil d'Administration.

Deux fois par an, un bilan de la mise en œuvre de la politique financière est présenté au Conseil d'Administration. Ce bilan porte sur l'activité du semestre précédent.

Le tableau de bord, à destination de la Direction Générale, récapitulant les opérations et leurs résultats, est établi mensuellement. En parallèle, un suivi comptable des titres est effectué mensuellement sur la base des valorisations communiquées par les contreparties.

Les niveaux de délégations sont définis par le Conseil d'Administration et le Directeur Général. Ils précisent les limites opérationnelles accordées au Directeur Financier et au service Finances et Trésorerie.

Par ailleurs, des reportings exhaustifs sur l'exposition de la Caisse régionale aux risques financiers sont transmis régulièrement à Crédit Agricole SA dans le cadre du contrôle des risques de marché et de gestion de bilan du groupe Crédit Agricole.

## II. Risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux du portefeuille bancaire se réfère au risque actuel ou potentiel d'une baisse des fonds propres ou des revenus de la banque résultant de mouvements adverses des taux d'intérêt qui affectent les positions de son portefeuille bancaire.

### 1. Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

## 2. Gouvernance

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux se fait dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité Financier.

Les programmes de couverture sont définis par la Direction Financière et soumis à la validation au Comité Financier qui suit également la mise en place de ses décisions précédentes. Le Directeur responsable des risques et des contrôles permanents est membre permanent du Comité financier.

Deux fois dans l'année, le Conseil d'Administration est informé de l'application de la politique financière en matière du risque de taux.

Par ailleurs, la Caisse régionale remonte au moins trimestriellement à Crédit Agricole SA le détail de son exposition au risque de taux.

## 3. Dispositif de mesure et d'encadrement

### **Mesure**

Conformément aux recommandations du Groupe, la mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta.

L'objectif est de permettre une sécurisation des marges à la production par la couverture des impasses au fur et à mesure qu'elles apparaissent.

### **DISPOSITIF DE LIMITES**

Conformément à l'arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, la Caisse régionale détermine au moins annuellement les limites d'exposition au risque de taux qu'elle retient. Les limites d'exposition sont fixées par le Comité Financier en montant

de l'impasse annuelle par échéance, en distinguant l'exposition à la baisse ou à la hausse des taux.

Le risque de taux de la Caisse régionale ne doit pas dépasser les limites correspondant à une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% (scénario catastrophe). L'impact de ce scénario doit à tout moment être inférieur à :

- 10% des fonds propres prudentiels (une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% ne doit pas entraîner une perte actualisée sur 30 ans supérieure à 10% des fonds propres prudentiels de CACB)
- 5% du PNB d'activité budgété pour les deux premières années
- 4% du PNB d'activité budgété pour les années 3 à 10.

Le Conseil d'Administration arrête les limites d'exposition.

La Caisse régionale couvre son exposition au risque de taux par des opérations de swaps.

#### 4. Évaluation du besoin en capital interne

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (équivalent gamma des options automatiques, sur caps et floors) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

#### 5. Exposition

Les gaps de taux présentés sont les gaps synthétiques (actif-passif).

| <b>Gaps moyens au 31/12/2025 (M€)</b> | <b>Année 1</b> | <b>Années 2 à 5 (moyenne)</b> | <b>Années 6 à 10 (moyenne)</b> | <b>Années 11 à 15 (moyenne)</b> |
|---------------------------------------|----------------|-------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Gaps Euro                             | -36 M€         | -46 M€                        | -25 M€                         | 293 M€                          |

La sensibilité du PNB de la première année par rapport à une baisse de taux de 200 points de base est de - 0,72 M€.

Mesurée sur les 30 prochaines années, la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation de 200 points de base de la courbe des taux euro correspond à 14.91 M€ soit 0,90 % des fonds propres prudentiels de 1 662 M€.



Ces résultats intègrent l'impact de la macro-couverture.

### III. Risque de change

Au niveau du Groupe, la gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

- Le risque de change structurel résulte des investissements durables dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence de la Caisse régionale étant l'euro.
- Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciaux.

L'exposition au risque de change structurel et opérationnel du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est considérée comme non significative.

### IV. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps

opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

### 1. Objectifs et politique

Le dispositif encadrant la gestion du risque de liquidité est défini par la politique financière de la Caisse régionale.

La gestion du risque de liquidité est conduite dans un souci permanent d'optimisation de sa rentabilité et en tenant compte des dispositions relatives au Contrôle Interne (arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque). Elle s'effectue en adéquation avec les normes de gestion de liquidité court terme et moyen terme du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales, Avances Spécifiques. Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables à court terme ou à moyen terme.

### 2. Gouvernance

Le groupe Crédit Agricole est doté d'un dispositif central d'encadrement du risque de liquidité. A ce titre, Crédit Agricole SA définit la méthodologie des mesures du risque, centralise et consolide les positions de différentes entités, y compris des Caisses régionales, vérifie le respect des règles et assure la liquidité et le refinancement du Groupe.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse régionale gère son risque de liquidité et de refinancement en adéquation avec les règles du Groupe. Elle veille notamment à ce que son activité crédits soit refinancée dans le respect des équilibres en termes de montants, de durées et des coûts.

La mise en place de cette gestion est systématiquement présentée en Comité financier et suivie dans le Tableau de Bord financier. Elle fait par ailleurs l'objet de présentation semestrielle en Conseil d'Administration.

### 3. Méthodologie

Conformément à l'arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque et aux normes du Groupe, la Caisse régionale dispose d'un système de mesure de son exposition au risque de liquidité.

Il repose sur le pilotage de trois piliers :

- Le respect des exigences réglementaires à savoir le ratio de liquidité réglementaire à un mois LCR et le NSFR ;
- Un dispositif d'encadrement de la liquidité court terme, reposant sur :

- Trois scénarios de crise (global, idiosyncratique et systémique), dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme (jusqu'à un an) en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- Une limite sur les emprunts à court terme (« Limite Court Terme ») actualisée par Crédit Agricole SA chaque semestre en fonction d'une estimation des ressources maximum qui pourraient être levées par Crédit Agricole SA sur les marchés ;
- La nouvelle Limite de Refinancement Court Terme (LRCT) est fondée sur la maximisation du refinancement à CT sous contraintes de capacité et de maîtrise dans la durée de l'accès aux marchés CT. La Limite Refinancement Court Terme globale allouée aux Caisses régionales est de 42,25 G€ ;
- Une limite de Position en Ressources Stables (« PRS »), qui vient limiter le montant d'emprunts court terme de la Caisse en fonction de ses propres replacements sous forme de titres ou court terme ;
- Un dispositif d'encadrement de la liquidité moyen-terme visant à éviter le risque de concentration des échéances de refinancement long terme.

#### 4. Données quantitatives

Le bilan cash est élaboré selon les normes du Groupe à partir des comptes de la Caisse régionale. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers et les compartiments du bilan cash, tels qu'ils apparaissent ci-dessous et dont la définition est communément admise sur la Place. Il permet de fournir une information simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse.

#### **Bilan Cash au 31/12/2025 (en M€)**

| <b>Actifs</b>                             |               | <b>Passifs</b>                           |               |
|-------------------------------------------|---------------|------------------------------------------|---------------|
| Titres constitutifs de réserves           | 1 360         |                                          |               |
| Reverse repo                              | 80            | Repo                                     | 85            |
| Replacements à Court Terme                | 48            | Ressources de marché à Court Terme       | 1 980         |
| Replacements à Long Terme                 | 1 457         | Ressources de marché à Long Terme        | 1 279         |
| Actifs de négoce nécessaires à l'activité | 0             | Passif de négoce nécessaire à l'activité | 96            |
| Actifs clientèle                          | 14 428        | Ressources clientèle                     | 12 798        |
| Autres Actifs (Emplois permanents)        | 2 395         | Autres Passifs (Ressources permanentes)  | 3 530         |
| <b>Total</b>                              | <b>19 768</b> | <b>Total</b>                             | <b>19 768</b> |

## Réserves de liquidité

Au 31 décembre 2025, les réserves de liquidité de la Caisse régionale ventilées selon les normes du Groupe sont composées de la manière suivante (en millions d'euros) :

|                                                                                                | 31/12/2025       |                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------|
|                                                                                                | Valeur de marché | Valeur en stress de marché |
| Emission d'états de l'OCDE- garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux | 309              | 289                        |
| Obligations sécurisées éligibles banque centrale                                               | 109              | 101                        |
| Emissions corporates- entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC           | 360              | 323                        |
| Actions appartenant à un indice majeur                                                         | 0                |                            |
| OPCVM à VL quotidienne                                                                         | 233              | 198                        |
| Titres bancaires éligibles BC                                                                  | 0                |                            |
| OPCVM à VL non quotidienne                                                                     | 1                | 0                          |
| Autres titres non éligibles BC                                                                 | 27               | 12                         |
| Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris auto-titrisation)                | 1 901            | 1 901                      |
| <b>Total Réserves</b>                                                                          | <b>2 940</b>     | <b>2 825</b>               |

## Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 1er janvier 2018.

La moyenne des LCR fin de mois sur un an glissant est mentionnée ci-dessous :

| <b>En M€</b>                                        | <b>Caisse<br/>Régionale</b> |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>Moyenne sur 12 mois au 31/12/2025</b>            |                             |
| <b>Coussin de liquidité</b>                         | 1 027                       |
| <b>Total de sorties nettes de trésorerie</b>        | 908                         |
| <b>Ratio de couverture des besoins de liquidité</b> | 113,20%                     |

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Le ratio NSFR est supérieur à 100%, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021.

| <b>En M€</b>                                                            | <b>Caisse<br/>Régionale</b> |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>Chiffres au 31/12/2025</b>                                           |                             |
| <b>Besoin de financement stable</b>                                     | 14 998                      |
| <b>Financement stable disponible</b>                                    | 15 871                      |
| <b>Ratio de couverture des besoins de financement stable (« NSFR »)</b> | 105,82%                     |

Les ratios NSFR fin de période au 31 décembre 2025 s'élèvent à 105,82 % pour la Caisse Régionale.

## 5. Stratégie et conditions de refinancement en 2025

L'année 2025 s'est caractérisée par un environnement de refinancement favorable pour les émetteurs obligataires, malgré un contexte macroéconomique marqué par une incertitude politique et géopolitique accrue.

Le retour de Donald Trump début 2025 à la Maison Blanche et sa politique douanière ont introduit une nouvelle source de volatilité sur les marchés de capitaux et ont créé des périodes d'instabilité ayant pu réduire les fenêtres d'émissions pour les émetteurs, notamment en avril. Cependant, ces facteurs ainsi que la persistance des tensions géopolitiques n'ont pas empêché la bonne absorption de l'offre primaire par les investisseurs crédit dans un contexte de politique monétaire relativement favorable. Ainsi, après avoir poursuivi leurs baisses de taux respectives, la Fed et la BCE se retrouvent fin 2025 dans une phase de plateau avec une inflation qui semble contrôlée sans avoir altéré

pour autant l'activité économique. En effet, les taux de croissance économiques pour 2025 devraient s'inscrire au-dessus des attentes aux Etats-Unis comme en Europe.

Différents facteurs permettent d'expliquer la dynamique de 2025 sur les marchés primaires des deux côtés de l'Atlantique. En Europe, la conjonction de besoins de financement importants et de spreads attractifs explique les volumes d'émissions obligataires en euro. Aux États-Unis, le marché obligataire connaît également une activité importante, accentuée par les besoins de financement en R&D des entreprises du secteur de l'intelligence artificielle. Ces entreprises technologiques accèdent désormais massivement au marché de la dette pour financer leurs investissements, créant ainsi une offre structurellement plus importante. Les taux d'intérêt, relativement élevés après de nombreuses années de taux bas, permettent aux investisseurs de cristalliser des niveaux de rendement historiquement attractifs, malgré un contexte de resserrement des spreads de crédit. Cette compression des spreads, qui reflète la faible prime de risque exigée par les investisseurs, témoigne d'un appétit soutenu pour le crédit. Celui-ci est d'autant plus important que les investisseurs ont enregistré des flux entrants massifs de capitaux qui sont redéployés dans le marché obligataire. Ces collectes importantes créent une pression acheteuse qui soutient les spreads et facilite l'absorption du flux primaire de nouvelles émissions sur l'année.

En termes de volumes, l'activité sur le marché primaire obligataire en 2025 était relativement élevée. Sur le segment des institutions financières européennes toutes devises confondues, 2025 a vu un volume d'émissions obligataires d'environ 540 milliards d'euros. La répartition par instrument confirme la prédominance des titres seniors non sécurisés, qui représentent 56% du volume émis. Les Covered Bonds constituent le deuxième segment le plus actif avec près d'un quart du volume des émissions, tandis que les titres subordonnés occupent une part significative en termes de format (20%). Cette dynamique se reflète également dans la demande des investisseurs : les carnets d'ordres affichaient un taux de sursouscription moyen de 3x contre 2,5x en 2024, malgré une forte compression des primes de crédit. Autre illustration de la forte appétence des investisseurs, les primes de nouvelle émission (NIP) moyennes à travers les différents formats reculent à 3,1 points de base contre 4,6 points de base en 2024.

En conclusion, une liquidité abondante a participé à créer une demande soutenue et un resserrement des spreads, faisant de 2025 une année offrant des conditions de refinancement favorables pour les émetteurs. Ces derniers ont ainsi pu lever des capitaux à des conditions avantageuses malgré l'incertitude géopolitique, profitant de l'alignement entre besoins de financement, appétit des investisseurs et stabilité monétaire.

## **V. Politique de couverture**

Les opérations de couverture sont mises en place pour réduire l'impact de l'évolution des taux de marché sur des éléments du passif ou de l'actif. L'instrument utilisé est le swap.

La mise en place des opérations de couverture tient compte du profil d'exposition de la Caisse régionale au risque de taux d'intérêt général et s'effectue sous contrôle du Comité Financier dans le cadre défini par la politique financière de la Caisse régionale validée par le Conseil d'Administration.

## 1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et couverture de flux de trésorerie (Cash-Flow Hedge)

### **Couverture de juste valeur (fair value hedge)**

La valeur d'une partie des ressources long terme du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (DAV créditeurs, collecte épargne à taux fixe ou indexé inflation, refinancement à taux fixe) est sensible à la baisse de taux de marché ou de l'inflation. Pour se couvrir, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne contracte des opérations de swaps prêteurs comptabilisés en macro-couverture de juste valeur.

En parallèle, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne couvre une partie de ses actifs à taux fixe (prêts) contre une hausse de taux en mettant en place des swaps emprunteurs comptabilisés dans la même catégorie.

Au 31 décembre 2025, l'encours total de la macro-couverture de juste valeur s'établit à 4.177 M€.

Pour l'ensemble des opérations, l'intention de couverture est documentée dès l'origine de l'opération et des vérifications trimestrielles sont effectuées sous forme de tests (prospectifs et rétrospectifs).

Pour certains prêts structurés, réalisés notamment dans le cadre des opérations avec la clientèle, et pour certains titres souverains du portefeuille de placement (dans la catégorie IFRS juste valeur par capitaux propres recyclables), le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne procède à l'adossement parfait sur les marchés financiers. Ces opérations sont comptabilisées en micro-couverture de juste valeur.

Au 31 décembre 2025, l'encours total de la micro-couverture de juste valeur s'établit à 987,45 M€.

### **Couverture de flux de trésorerie (cash-flow hedge)**

Aucune opération de couverture n'est comptabilisée en couverture de flux trésorerie.

## 2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2025, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture de ce type.



# INFORMATIONS PRUDENTIELLES

## Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-cb/particulier/votre-caisse-regionale/Information-Reglementee.html>

## Situation au 31 décembre 2025

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

| Fonds propres prudentiels simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %) | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)                                                | 1 745      | 1 639      |
| <i>dont Instruments de capital et réserves</i>                                             | 3 463      | 3 091      |
| <i>dont Filtrés prudentiels et autres ajustements réglementaires</i>                       | (1 718)    | (1 452)    |
| FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1                                                  | -          | -          |
| FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)                                                      | 1 745      | 1 639      |
| FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2                                                               | 24         | 23         |
| FONDS PROPRES TOTAUX                                                                       | 1 769      | 1 662      |
|                                                                                            |            |            |
| TOTAL DES EMPLOIS PONDERES (RWA)                                                           | 7 054      | 6 665      |
|                                                                                            |            |            |
| RATIO CET1                                                                                 | 24,73%     | 24,59%     |
| RATIO TIER 1                                                                               | 24,73%     | 24,59%     |
| RATIO TOTAL CAPITAL                                                                        | 25,07%     | 24,93%     |
|                                                                                            |            |            |
| TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER                                                            | 17 009     | 16 378     |
|                                                                                            |            |            |
| RATIO DE LEVIER                                                                            | 10,26%     | 10,01%     |

Au 31 décembre 2025, les ratios de solvabilité de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

# RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les prestations critiques ou importantes au sens de l'EBA.

## I. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le volet risques opérationnels du Comité des risques Administrateurs et du Comité de contrôle interne) ;
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs (y compris les risques liés aux TIC), avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- Déclinaison de la démarche Groupe Crédit Agricole d'appétit pour le risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel ;
- Intégration du calcul (fourni par l'organe central via BOLERO) et allocation des fonds propres au titre du risque opérationnel.

Le dispositif risque opérationnel couvre le Périmètre de Surveillance sur base Consolidée de la Caisse Régionale et fait l'objet d'un audit régulier (intégré au plan d'audit pluriannuel).

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques du Groupe.

Sous la responsabilité du RFGR (Responsable de la Fonction de Gestion des Risques), le pilotage du dispositif des risques opérationnels est confié à une personne dédiée indépendante de toute fonction de contrôle périodique et de gestion « opérationnelle » : le Manager Risque Opérationnel (MRO)

Le Manager des Risques Opérationnels (MRO) assisté par 2 collaborateurs :

Met en place le dispositif de gestion : cartographie des risques, collecte des incidents et de leurs conséquences financières, gestion des alertes d'incidents graves, documentation relative au dispositif, documentation fournie aux Unités Déclarantes des incidents, formation des Unités Déclarantes, etc....

Anime le fonctionnement du dispositif de gestion : assistance, conseils, relances, sensibilisations, diffusions de reportings au management, au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration

Contrôle : la fiabilité et la qualité de la collecte des incidents, la qualité de la cartographie, la réalisation des plans d'actions, etc....

S'assure de l'exhaustivité de collecte des incidents et de leurs conséquences financières (notamment en coordination avec la comptabilité) en appliquant la méthodologie et les outils Groupe.

Par ailleurs, le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale.

Le suivi et le contrôle du dispositif est effectué par le Comité de Contrôle Interne où lui sont régulièrement présentés :

Les faits marquants de la période : un incident unitaire dont le montant excède 0,5% des fonds propres de base tiers one de la Caisse régionale, ou atteignant le seuil unitaire de 600 milliers d'euros (seuil défini pour l'année 2025) est transmis immédiatement au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration pour le déclenchement d'une alerte au niveau du groupe Crédit Agricole ; les incidents de plus de 300.000 € (qui font également l'objet d'une alerte auprès du groupe Crédit Agricole), et tout incident étant qualifié comme significatif après analyse.

Les évolutions du dispositif de gestion et d'animation des risques opérationnels.

Le suivi des plans d'actions sur les risques majeurs.

Les indicateurs clés risques opérationnels (KRI).

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du groupe Crédit Agricole a été adapté conformément aux lignes directrices de l'ABE relatives à l'externalisation diffusées en février 2019. Ces dernières ont été déclinées dans une norme, publiée en décembre 2021 mise à jour en 2025, dédiée à la maîtrise des risques des activités externalisées au sein du Groupe (cette dernière mise à jour intègre des indicateurs d'appétit au risque en matière d'externalisation, effectives au 1er janvier 2026).

### **Outils :**

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

Un outil Groupe de suivi & traitement des alertes de risques opérationnels (y compris IT) sensibles et significatifs a été mis en production en décembre 2024, dans le cadre du renforcement continu du dispositif d'alerte de risque opérationnel.

Un outil de calcul des fonds propres réglementaires liés aux risques opérationnels (BOLERO) permet d'effectuer les calculs locaux et centraux selon la formule standard (SMA) ainsi que dans les états réglementaires COREP relatifs à ces exigences depuis le 1er trimestre 2025.

Les risques liés aux prestations externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du Groupe Crédit Agricole a été adapté conformément aux lignes directrices de l'ABE relatives à l'externalisation diffusées en février 2019, afin notamment d'assurer la mise en conformité du stock des externalisations et consigner les externalisations dans un registre dédié.

## II. Méthodologie

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le cadre du risque opérationnel a évolué au 1er janvier 2025 avec l'introduction d'une nouvelle méthode unique standardisée de calcul du risque opérationnel (Standardised Measurement Approach - SMA) qui remplace les méthodes standard et avancée appliquées avant cette date. Le calcul des exigences de fonds propres (EFP) pour le risque opérationnel utilise le Business Indicator Component (BIC) basé sur le Business Indicator (BI) calculé sur les 3 derniers exercices financiers en intégrant les données des entités acquises/cédées sur cette période de 3 ans. Cette méthode peut être réalisée en Approche Comptable ou en Approche Prudentielle. Crédit Agricole S.A. a retenu l'Approche Prudentielle après en avoir notifié la BCE.

### **METHODOLOGIE DE CALCUL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES EN METHODE SMA**

La méthode SMA utilise des données financières sur trois exercices financiers pour déterminer la « Composante Indicateur d'activité » (BIC) qui est égale aux Exigences en Fonds Propres. Elle utilise trois composantes à partir des données financières permettant de calculer le BIC :

$$EFP\ RO = BIC = BI * CM$$

BI : Business Indicator, CM : Coefficient Multiplicateur (12 % pour la tranche du BI ≤ 1 Md€, 15% pour la tranche du BI compris entre 1 Md€ et 30 Md€, 18% pour la tranche du BI > 30 Md€)]

$$BI = ILDC + SC + FC$$

ILDC : composante intérêts, contrats de location et dividendes ; SC : composante Services ; FC : composante Financière,

Les composantes ci-dessus sont déterminées en utilisant leur moyenne calculée à partir des 3 derniers exercices financiers.

À partir du premier arrêté 2025 (31/03/2025) l'outil Groupe BOLERO a été mis en production en réalisant le calcul SMA pour les entités du groupe Crédit Agricole. Les étapes du calcul et les résultats finaux sont transmis à la BCE à travers les états de reporting COREP en vigueur.

## III. Exposition

### **REPARTITION DU COUT DU RISQUE OPERATIONNEL 2025 PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE**

| Coût du risque opérationnel 2025<br>(en M€, en date de détection) |                   | Fraude<br>Interne | Fraude<br>Externe | Pratiques<br>en matière<br>d'emploi et<br>de sécurité<br>sur le lieu<br>de travail | Clients,<br>produits et<br>pratiques<br>commerciales | Dommages<br>occasionnés<br>aux actifs<br>physiques | Exécution,<br>livraison et<br>gestion des<br>processus | Interruptions de<br>l'activité et<br>dysfonctionnement<br>des systèmes | Total |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------|
| Risque pur                                                        | Montant<br>Brut   | 0                 | 782               | 178                                                                                | 80                                                   | 19                                                 | 173                                                    | 11                                                                     | 1243  |
|                                                                   | Montant<br>Net    | 0                 | 528               | 178                                                                                | 80                                                   | 19                                                 | 121                                                    | 11                                                                     | 937   |
|                                                                   | % Montant<br>Brut | 0%                | 63%               | 14%                                                                                | 6%                                                   | 2%                                                 | 14%                                                    | 1%                                                                     | 100%  |
|                                                                   | % Montant<br>Net  | 0%                | 56%               | 19%                                                                                | 9%                                                   | 2%                                                 | 13%                                                    | 1%                                                                     | 100%  |
| Risque<br>frontière<br>crédit                                     | Montant<br>Brut   | 0                 | 454               | 0                                                                                  | 0                                                    | 0                                                  | 1534                                                   | 0                                                                      | 1988  |
|                                                                   | % Montant<br>Brut | 0%                | 23%               | 0%                                                                                 | 0%                                                   | 0%                                                 | 77%                                                    | 0%                                                                     | 100%  |

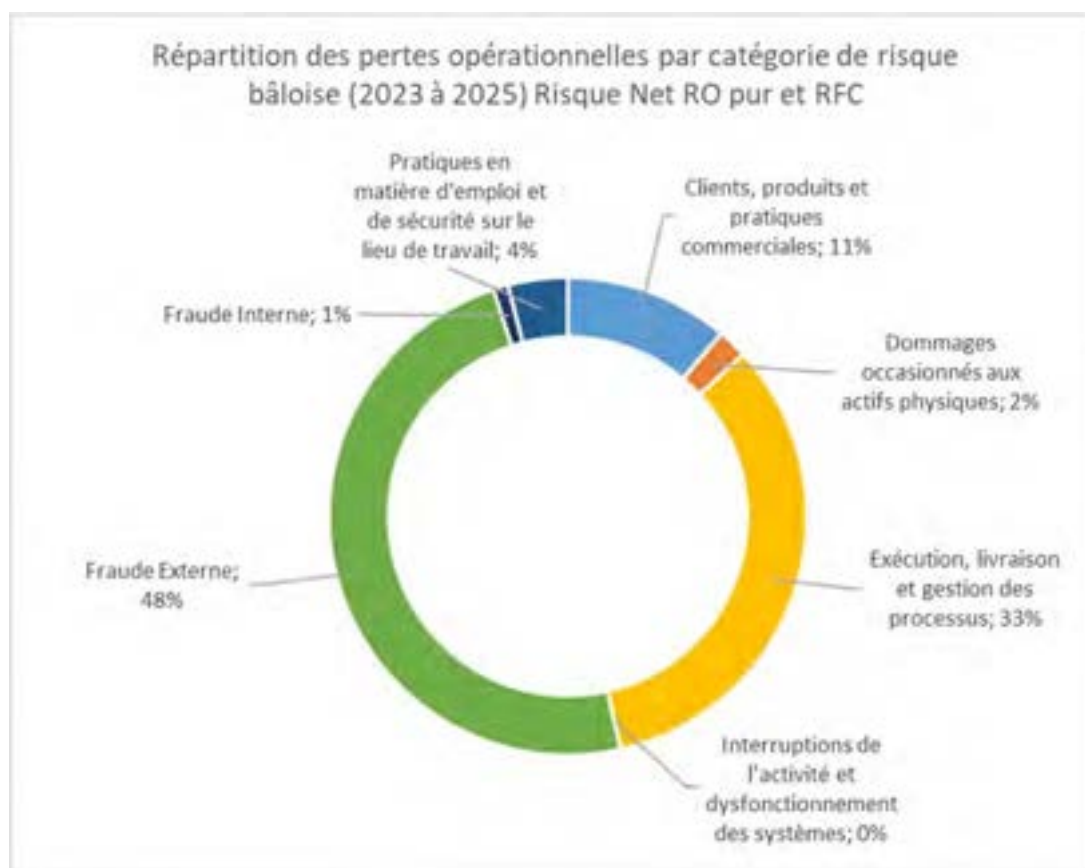
Le coût du risque opérationnel global net (pur et risque frontière crédit) 2025 s'établit à 2,92M€ marquant une hausse de 35% par rapport à 2024 (il s'établissait alors à 2,15M€). En 2025, la Caisse Régionale a été principalement exposée à :

- Des défaillances dans l'exécution, la livraison et la gestion des processus, qui constituent 57% du coût global Risques opérationnels 2025 :
  - o Un portefeuille du marché des Professionnels au Service Recouvrement Contentieux a été détecté au T1-2025 comme ayant d'importantes défaillances de gestion, ce qui a mené à des pertes et dotations de provisions en conséquence de forclusions ainsi que de pertes de garanties. Ce portefeuille représente la majeure partie des pertes enregistrées sur cette catégorie de risque (1,26M€ comptabilisés).
  - o Des erreurs de saisie, des défauts de gestion de processus ou des procédures/délégations non respectées (agences ou back-office)
- De la fraude externe, représentant 34% du coût global du Risque opérationnel 2025 en nette baisse par rapport à 2024 (-274K€), tirée par la fraude aux moyens de paiement dont :
  - o De la fraude aux cartes bancaires, comportant principalement de nombreuses opérations de faibles montants pour 377K€
  - o De la fraude/cavalerie aux effets et chèques représentant 237K€
  - o De la fraude aux virements via notamment des phishing, spoofing, ou encore de l'escroquerie aux placements douteux, dont les incidents totalisent 195K€
  - o De la fraude relative aux chèques (hors cavalerie) pour 92K€
  - o De la fraude documentaire et d'identité à l'entrée en relation représentant 38K€
- Des litiges liés aux Ressources Humaines, pour 95% des incidents sur les pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail, cette catégorie bâloise représentant 6% du coût global du Risque Opérationnel 2025 (coût en augmentation vs 2024, +163K€) :
  - o Des dotations aux provisions pour 141K€ ont été comptabilisées à la suite d'assignations de la Caisse Régionale par d'anciens salariés, pour contestation de leurs licenciements.
  - o Les 5% restants de cette catégorie bâloise sont des défauts de gestion sur automates.
- Des pertes collectées dans la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » en baisse par rapport à 2024, tant en montants unitaires (160K€ pour le montant maximum 2024, 59K€ en 2025) qu'en nombre d'incidents (10 en 2025 vs 13 en 2024). Le poids de cette catégorie dans le coût global du risque opérationnel passe de 5% en 2024 à 3% en 2025.
- Les pertes collectées dans la catégorie « Dommages occasionnés aux actifs physiques » ont diminué (19K€ vs 26K€ en 2024), mais leur poids dans le coût global du Risque opérationnel reste stable (1%).

En raison des pertes exceptionnelles dans le domaine du Risque Frontière Crédit dues au portefeuille Recouvrement Contentieux ayant enregistré 1,259 M€ de pertes et dotations de provisions, la proportionnalité du coût de risque opérationnel entre la Fraude Externe et l'exécution, livraison et gestion des processus, s'est inversée par rapport à 2024 :

- Parts du coût du Risque opérationnel 2024 : Fraude externe 58% et Exécution, livraison et gestion des processus 33%
- Parts du coût du Risque opérationnel 2025 : Fraude externe 34% et Exécution, livraison et gestion des processus 57%.

#### REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2023-2025)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse-Régionale :

- Une exposition à de la fraude externe qui reste significative, principalement liée à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux, fraudes aux chèques) mais également à de la fraude documentaire et identitaire impactant le risque frontière crédit
- Des risques « d'exécution, livraison et gestion des processus » liés à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, erreurs de saisie, défaut de paramétrage...) tirés par le risque opérationnel frontière crédit.

- Une exposition à la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » en baisse par rapport à la période 2022/2024 (11% vs 18% sur la période précédente).
- Une exposition contenue aux « pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail », et stable par rapport à 2022/2024.

#### **IV. Assurance et couverture des risques opérationnels**

La couverture du risque opérationnel de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès de la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

En France, les risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les biens exposés à ces risques.

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'assure d'une bonne couverture des Risques Opérationnels en souscrivant auprès de la CAMCA l'ensemble des polices d'assurances nécessaires à son activité :

- Globale de Banque, c'est-à-dire Tous Risques Valeurs + Fraude
- Assurances des personnes, individuelles accident, agression et administrateurs
- Assurances automobile, mission collaborateur et flotte automobile
- Assurances des biens, couvrant tous les bâtiments exploités ou détenus par la Caisse Régionale
- Responsabilités Civiles Exploitation, Professionnelle banquier, Agent immobilier
- Cyber, contrats Programme CASA et SI Secure.

Les polices Flottes Automobiles et Dommages aux biens sont réévaluées en cours d'année en fonction de l'évolution des parcs de la Caisse Régionale.

Afin de s'assurer de la bonne couverture des Risques Opérationnels par les assurances, le MRO de la Caisse Régionale procède à un examen annuel des contrats souscrits pour le compte de son entité, appliquant ainsi un second regard indépendant sur le dispositif assurance existant.



## RISQUE JURIDIQUE

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2025 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées dans l'annexe aux comptes individuels en note 14.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.



## RISQUE DE NON CONFORMITE

La conformité met en œuvre la réglementation de façon opérationnelle et promeut une culture éthique au travers de trois axes d'utilité et de six ambitions qui s'intègrent dans le projet du groupe Crédit Agricole auquel adhère totalement la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne.

### **Utile à la société**

- en prévenant et luttant contre la délinquance financière, ce qui constitue un investissement incontournable pour respecter les sanctions internationales et lutter contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude ou les abus de marché.
- en œuvrant en faveur d'une finance durable respectueuse des engagements sociétaux, et en développant une approche éthique complémentaire à l'application de la réglementation, dans le but de prévenir et d'éviter les risques de réputation.

### **Utile à ses clients**

- en contribuant à protéger ses clients et à nous différencier en respectant leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles, au travers d'une relation transparente et loyale.
- en favorisant la fluidité des relations avec ses clients en intégrant nativement la réglementation dans les parcours au travers d'une approche innovante utilisant le potentiel des nouvelles technologies.

### **Utile aux équipes**

- en renforçant l'engagement des métiers, via une implémentation native de la réglementation, qui favorise un développement conforme, une optimisation des efforts nécessaires et une diffusion des compétences utiles en matière de conformité et d'éthique.
- en intégrant une approche opérationnelle de la réglementation, qui favorise l'innovation, la prise d'initiatives, la montée en compétences et les parcours de carrière.

## **Gouvernance et organisation**

Gouvernance et dispositif de maîtrise des risques de non-conformité :

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a déployé un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble de ses collaborateurs, dirigeants et administrateurs, fonctions de contrôle dont la Conformité. Ce dispositif s'appuie notamment sur une organisation, des procédures, des systèmes d'information et des outils qui sont utilisés pour identifier, évaluer, surveiller et contrôler ces risques, ainsi que, le cas échéant, pour piloter et suivre les plans d'actions correctrices nécessaires.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne. Les risques de non-conformité et les décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentés en Comité de contrôle interne et en Comité des Risques (auquel certains administrateurs de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne participent).

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne bénéficie de l'assistance, de l'animation et de la supervision de la ligne métier conformité du groupe. Le responsable Conformité de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne est rattaché fonctionnellement à la Direction de la conformité du Groupe.

Un plan de contrôles dédié, mis à jour régulièrement selon les évolutions réglementaires ou liées au dispositif, permet de s'assurer de la maîtrise des risques de non-conformité et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires). L'objectif constant est de protéger les clients et préserver la réputation de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne et plus généralement du Groupe.

La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie en particulier sur des indicateurs et contrôles permanents déployés au sein de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne avec une supervision par le Groupe. L'ensemble de ces éléments fait l'objet de reportings réguliers.

## **Délinquance financière**

Les dispositifs visant à lutter contre la délinquance financière font l'objet de plans d'actions continus tant au regard de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

## **Connaissance client**

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne est pleinement mobilisée dans la démarche d'amélioration continue de la qualité de la connaissance client. Cette mobilisation se traduit par la généralisation progressive, d'une part, des contrôles de cohérence natifs dans les outils de saisie des données, et d'autre part, des solutions associant les clients à la démarche dite de "Selfcare".

Au niveau du dispositif de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, des indicateurs de pilotage sont déployés. Ils concernent en particulier le parcours d'entrée en relation et celui de la révision périodique. Sur ce dernier volet, le pilotage est à la fois quantitatif (taux d'avancement) et qualitatif (résultats des contrôles de niveau 2 consolidés, dits « 2.2.c »). Ce pilotage a été renforcé en 2024 avec un suivi rapproché d'indicateurs KYC qui ont été automatisés en 2025.

La norme Groupe qui encadre les obligations relatives à la Connaissance Client est régulièrement mise à jour.

Le corpus de contrôle, les indicateurs de pilotage et la norme Groupe concernent tous les clients. En complément, une surveillance particulière des clients les plus risqués au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est en place.

## **Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**

Le dispositif de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne repose sur la classification des risques LCB-FT, la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque, la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier ainsi que l'échange d'information LCB-FT intra-Groupe.

Le groupe veille à ce que ce dispositif puisse s'adapter continuellement aux nouveaux risques et aux attentes des régulateurs.

Le dispositif groupe a été renforcé au niveau des outils de détection d'opérations atypiques en recourant notamment à l'intelligence artificielle qui permet une meilleure agilité et performance des scénarios de détection, une meilleure adaptation du paramétrage au risque de chaque client et une meilleure détection des opérations de petits montants dans un contexte de financement du terrorisme. Les alertes générées gagnent ainsi en pertinence.

## **Sanctions internationales**

Le dispositif Sanctions Internationales du Groupe Crédit Agricole suivi par la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne s'adapte en permanence à un contexte géopolitique complexe et particulièrement évolutif.

Il permet de s'assurer de la bonne application, dès leur parution, des obligations réglementaires, notamment :

- Des mesures de gel des avoirs prononcées par la France et l'Union européenne
- Des sanctions européennes à l'encontre de la Russie, notamment s'agissant de restrictions innovantes portant sur les biens de luxe, le plafonnement des dépôts visant les ressortissants russes ou biélorusses, les restrictions sur les valeurs mobilières ou les mesures de plafonnement des prix des produits pétroliers
- De toute autre mesure restrictive réglementaire ou mesure de sanction internationale applicable (par exemple, émise par l'OFAC)

Les listes publiées par les différentes Autorités sont mises à jour par le Groupe dans les meilleurs délais afin de se conformer à la réglementation et d'assurer l'efficacité du dispositif et le respect des obligations en la matière.

Deux types de vérifications sont opérées :

- Le « criblage » des clients et d'autres tiers afin d'identifier ceux soumis à des mesures de sanctions internationales ;
- Le « filtrage » des Messages Financiers (principalement Swift et SEPA) afin de détecter les transactions potentiellement prohibées.

## **Lutte contre la fraude**

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a le souci de protéger ses clients de toute fraude, tout en préservant ses intérêts. Elle a déployé à cet effet un dispositif structuré de lutte contre la fraude, qui comprend une gouvernance du dispositif, des procédures et une comitologie dédiée.

Un pilotage transverse au niveau du groupe a été mis en place et s'inscrit dans une volonté d'améliorer la détection de la fraude complexe et d'en faciliter la coordination lors des investigations.

Les outils informatiques ont été renforcés pour une meilleure détection et pour une meilleure transversalité et immunisation du Groupe. En particulier, dans le contexte de complexification et de modernisation des techniques de fraudes, notamment du fait des bandes organisées, l'outil de détection de la délinquance financière déployé pour améliorer la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme participe également activement au renforcement de la détection des cas de fraude.

## **Lutte contre la corruption**

Conformément aux directives anticorruptions nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Groupe depuis de nombreuses années, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a renforcé (déclinaison de la loi Sapin 2) son dispositif de lutte contre la corruption, tant sur la banque de détail, que sur les activités de crédit à la consommation, d'assurance, d'immobilier...

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, une cartographie des risques de corruption, un Code anticorruption, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles comptables et un programme de formation à l'attention de l'ensemble de ses collaborateurs.

Un dispositif d'évaluation des fournisseurs existe et des travaux au niveau du Groupe sont en cours pour renforcer et optimiser l'évaluation des clients et intermédiaires au regard des risques de corruption.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole bénéficie de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption. Cette certification internationale a été renouvelée en 2025 pour 3 ans, attestant de la solidité du dispositif et de l'engagement général du Crédit Agricole.

## **Droit d'alerte**

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne dispose d'un outil de signalement interne, accessible sur l'intranet et sur internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler ou de divulguer des informations portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement et portant sur des faits qui se sont produits ou sont susceptibles de se produire, notamment : la violation du code de conduite ou une situation

contraire au code de conduite anti-corruption et toute atteinte grave envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ou l'environnement, résultant des activités du Groupe ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs. Le lanceur d'alerte qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, les informations précitées est protégé.

Par ailleurs, le dispositif de signalement intègre les apports de la loi Wasserman de mars 2022 visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte.

### **Transparence des marchés**

La transparence des marchés a pour fondement l'égalité des investisseurs pour l'accès à la même information portant sur les sociétés cotées. Dans ce cadre, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne bénéficie du dispositif centralisé de l'ensemble des détentions des entités du Groupe permettant de déclarer le cas échéant tout franchissement de seuil d'entités du Groupe dans les délais réglementaires.

Par ailleurs, afin de répondre aux obligations américaines du Bank Holding Company Act et de Volcker, un outil permet d'optimiser le traitement des demandes d'avis pour les opérations d'investissement et de désinvestissement.

### **Intégrité des marchés**

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne participe d'une part à l'équité, l'efficience et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus de marché ou les tentatives d'abus de marché. Ces dispositifs, rendus obligatoires par les réglementations MAR et MIF reposent sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

L'outil groupe de détection des abus de marché utilisé par la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a fait l'objet d'optimisations dans une démarche de renforcement continu de la qualité de détection des alertes d'abus de marché.

### **Transparence Fiscale**

La transparence fiscale regroupe plusieurs réglementations dont FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), EAI (Échange Automatique d'Informations), QI (Qualified Intermediary). La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a mis en place des procédures permettant de décliner ces réglementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent.

En 2025, en sus des obligations réglementaires, des actions ad hoc visant à collecter des informations fiscales (auto-certifications de résidence fiscale et/ou numéros d'identification fiscale dans le cadre de FATCA et EAI) ont été menées.

### **Protection de la clientèle et de leurs données**

La conformité contribue à protéger nos clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client.

La protection de la clientèle est une priorité pour la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne et s'inscrit totalement dans les volets « clients » et « Engagement sociétal » de son projet d'entreprise.

Des actions d'amélioration continue de la transparence et de la loyauté dans les parcours clients ont été poursuivies sur 2025, notamment en matière de devoir de conseil, de gestion des réclamations, et de gouvernance des produits.

En outre, dans le contexte persistant de tension sur le pouvoir d'achat, la prévention des situations de fragilité financière et l'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière restent une priorité forte.

### **Transparence à l'égard du client (dont ESG), inclusion bancaire**

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne intègre nativement dans ses processus de conseil, le recueil des préférences ESG de ses clients en application des règles relatives à la finance durable.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne bénéficie également des travaux menés par le Groupe sur l'inclusion bancaire et notamment le plafonnement et la transparence des frais associés à ces offres.

### **Primauté des intérêts de la clientèle par la prévention des conflits d'intérêts**

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne dispose d'un dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts qui repose d'une part sur des procédures et des outils de suivi, et d'autre part sur une formation régulière des collaborateurs. En 2025, le dispositif s'est enrichi d'un volet sur les conflits d'intérêts d'ordre privé (mandats détenus à l'extérieur de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne).

### **Protection de la vie privée et des données personnelles**

Pour s'assurer du respect du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne s'appuie sur un dispositif composé de quatre piliers : Gouvernance, Corpus normatif, Formation et Contrôle.

Le pilotage de ce dispositif est assuré par le Délégué à la Protection des Données (DPO ou « Data Protection Officer ») désigné par la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne.

Le Délégué à la protection des données est associé aux décisions stratégiques et opérationnelles de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne relatives aux données, permettant ainsi de porter une approche « Privacy by design » dans les projets. Il contribue également au processus de gouvernance produits, lors de la validation des offres à destination des clients de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne.

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne s'est dotée dès 2017 d'un cadre éthique en adoptant une Charte des données personnelles. Elle s'articule autour de cinq principes essentiels (sécurité des données, utilité et loyauté, éthique, transparence et pédagogie, maîtrise et contrôle aux mains des clients). Les engagements pris dans cette Charte s'inscrivent en totale cohérence avec le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur en 2018. Cette charte est mise à disposition des parties prenantes ainsi que la Politique de Protection des données personnelles présente sur le site internet de la Caisse. Cette Politique comprend des informations détaillant les finalités de traitement des données personnelles, les bases légales sur lesquelles elles

reposit, les durées de conservation ou encore les destinataires et les sources des données personnelles.

Une attention particulière est également portée à la protection des données personnelles des collaborateurs de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne, qui sont informés du traitement de leurs données personnelles à l'aide de la Charte de protection des données personnelles des collaborateurs du Groupe Crédit Agricole.

## **Culture éthique**

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs, administrateurs et dirigeants de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne.

La culture éthique et conformité s'appuie sur un référentiel composé :

- de la Charte éthique du groupe, mise à jour en 2025, qui vient promouvoir les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité
- du Code de conduite de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne qui vient décliner opérationnellement la Charte éthique et qui a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique anti-corruption en application des obligations découlant de la loi Sapin 2, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- du Corpus FIDES qui regroupe l'ensemble des procédures qui traduisent les évolutions réglementaires en matière de conformité ;
- d'autres textes comme des chartes (Charte de protection des données personnelles, politique des achats responsables...), des politiques sectorielles (politique armement) viennent matérialiser les engagements de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne en matière d'éthique.

La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation, de promotion et de formation aux enjeux et risques de non-conformité.

Des modules et supports de formation (généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés) couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme ou encore du respect des sanctions internationales).

## **Dispositif de formation**

Le socle de formations obligatoires qui doit être suivi par l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne comprend cinq formations incontournables " Ethique professionnelle et déontologie", "La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme LCB-FT", "Les sanctions internationales", "La lutte contre la fraude" et "La lutte contre la corruption".

Un set plus complet de formations de Conformité est destiné aux collaborateurs, le caractère obligatoire de celles-ci dépendant de la fonction exercée. Ces formations sont

développées par l'institut de formation interne du Groupe Crédit Agricole, permettant ainsi de s'adapter aux besoins et spécificités.

Enfin, une formation spécifique, la Fides Académie, est suivie par tout collaborateur intégrant la fonction conformité dans la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne.

Enfin et conformément aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne et aux dispositions du Code monétaire et financier, l'ensemble des membres du Conseil d'administration est formé aux enjeux réglementaires actuels, via des supports de formation adaptés, en distinguant la formation des nouveaux administrateurs et la formation des administrateurs en poste.



## ***RAPPORT DE DURABILITE***

Conformément à la directive 2022/2464/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022, telle que transposée en droit français, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne bénéficie d'une exemption de l'exigence de publier des informations en matière de durabilité. Cette exemption est accordée en raison de notre inclusion dans le rapport consolidé de gestion et du rapport de certification de notre entreprise mère, Groupe Crédit Agricole., dont le siège social est situé 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex. Le rapport consolidé de gestion de Crédit Agricole S.A. peut être consulté à l'adresse suivante : [Publications financières Crédit Agricole SA | Crédit Agricole.](#)